

RENOUVELLEMENT N°1



#PESL du Projet Educatif Social Local

2025 - 2028



POUR LES **0-25 ANS**
ET LES **PARENTS**



ATTRACTIVITÉ
POUR LES **JEUNES**

POUR **AMÉLIORER**
LE **QUOTIDIEN DE CHACUN**



PROCHE
DU TERRITOIRE



  
saint-lo-agglo.fr



Edito

S'engager dans un projet éducatif social local à destination des enfants et des jeunes adultes de 0 à 25 ans et de leurs familles répond donc à la volonté de construire un territoire dynamique et équitable en termes de qualité de vie, de services à la population.

Un territoire qui vit bien est un territoire équilibré : équilibré en terme démographique, mais aussi d'offres de service, d'emploi, d'aménagement. Un territoire où chaque commune, chaque acteur du territoire trouve son rôle et sa place.

Nous avons souhaité poursuivre le travail déjà lancé en 2020 en développant les actions **transversales** avec les différentes compétences de l'Agglo : le sport, la culture, la mobilité, le logement, par exemple.

Ce second projet éducatif social local intègre davantage les notions de **proximité, de continuité éducative où les acteurs sont multiples. Cela leur permettra de mieux se connaître et de mettre en place des actions ensemble pour un développement harmonieux des 0-25 ans.**

Notre volonté d'élus est de favoriser et de développer la cohérence et la complémentarité entre les différents modes d'éducation et d'apprentissage tout au long de l'évolution de l'enfant et du jeune (11-25 ans) dans son environnement, mode de garde, d'accueil, scolaire, périscolaire, extrascolaire, culturel, ou encore sportif. La parentalité, l'inclusion des publics 0-25 ans et la jeunesse en seront les thématiques privilégiées ; nous avons ainsi souhaité que le socle de cette politique repose sur trois enjeux :

- Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative et sociale des 0-25 ans
- Faire de Saint Lô-Agglo un territoire inclusif
- Accompagner les jeunes à prendre place comme acteurs dans la société et les soutenir dans leur transition en devenir de citoyens

C'est le sens même de notre mission : construire durablement avec les habitants de Saint-Lô Agglo les conditions d'une vie future équilibrée et adaptée aux enjeux à venir.

Président Saint-Lô Agglo,

Fabrice LEMAZURIER

Vice-présidente en charge de la petite enfance-enfance-jeunesse et PESL,

Maryvonne RAIMBEAULT

Sommaire

Projet éducatif social local 2025 – 2028

Préface.....	p.	5
Portrait de territoire.....	p.	8
Un territoire au centre du département de la Manche.....	p.	9
Le projet de territoire 2020-2026 : éléments majeurs.....	p.	10
Les caractéristiques géographiques, démographiques et économiques.....	p.	11
Les données socio-démographiques.....	p.	14
Les familles.....	p.	14
Le public 0-25 ans.....	p.	16
La gouvernance du projet.....	p.	24
Les enjeux de la gouvernance.....	p.	25
Le pilotage politique.....	p.	26
Le pilotage technique.....	p.	27
La coordination: une condition de réussite.....	p.	27
Une équipe adaptée aux enjeux.....	p.	28
L'évaluation.....	p.	31
Les enjeux du projet.....	p.	32
La proximité.....	p.	34
Le PESL en proximité: un enjeu fondamental du projet.....	p.	35
Du projet à l'action: un processus essentiel pour la réussite du projet.....	p.	36
Le découpage intra territorial.....	p.	36
La dynamique territoriale.....	p.	38
Les attendus exprimés pour le territoire.....	p.	39
Les atouts, les faiblesses et les propositions d'actions.....	p.	40
Le plan d'action synthétisé.....	p.	41
La continuité éducative.....	p.	42
Les bases de la continuité éducative.....	p.	43
Les apports des trois piliers	p.	44
Les dispositifs contribuant à la continuité éducative.....	p.	45
La mise en œuvre dans le projet.....	p.	46
Les atouts, les faiblesses et les pistes d'actions	p.	47
Le plan d'action synthétisé.....	p.	48

La parentalité.....	p.	50
Les dispositifs d'accompagnement à la parentalité.....	p.	52
Des structures d'accompagnement à la parentalité.....	p.	52
Un réseau PESL élargi en lien avec la parentalité depuis 2020.....	p.	54
Les actions parentalité du territoire.....	p.	54
Les atouts, les faiblesses et les propositions d'actions.....	p.	58
Le plan d'action synthétisé.....	p.	59

Les jeunes 11-25 ans.....	p.	60
L'accompagnement des jeunes.....	p.	62
L'insertion sociale et professionnelles.....	p.	63
L'engagement des jeunes.....	p.	64
Les atouts, les faiblesses et les propositions d'actions	p.	66
Le plan d'action synthétisé.....	p.	67

L'inclusion.....	p.	68
Un réseau PESL en cours de construction et à déployer.....	p.	70
Les actions inclusion du territoire initiées et à conforter.....	p.	71
Les atouts, les faiblesses et les propositions d'actions	p.	74
Le plan d'action synthétisé.....	p.	75

Le plan d'action détaillé 2025-2028.....	p.	76
- la proximité.....	p.	77
- la continuité éducative	p.	80
- la parentalité.....	p.	82
- la jeunesse 11-25 ans.....	p.	87
- l'inclusion.....	p.	93

Lexique.....	p.	98
---------------------	----	----

Annexes

Annexe 1 : Délibération du conseil communautaire 18 septembre 2023	p.	101
Annexe 2 : Délibération du conseil communautaire 08 avril 2024	p.	106
Annexe 3 : Avenant 2024 à la convention du 15 janvier 2020- EPCI - Institutions	p.	110
Annexe 4 : Délibération du conseil communautaire 18 novembre 2024	p.	115
Annexe 5 : Projet de territoire 2020-2026- synthèse	p.	120
Annexe 6 : Les lieux éducatifs suivant les tranches d'âges du public 0-25 ans	p.	122
Annexe 7 : Les dispositifs ou plans stratégiques en faveur de la continuité éducative	p.	124
Annexe 8 : Le découpage intra territorial de proximité	p.	127
Annexe 9 : Les chargés de coopération - fiches de poste	p.	134

Projet éducatif social local 2025 – 2028

Préface

« Le Projet Educatif Social Local est l'opportunité pour organiser la participation de toutes les forces vives du territoire autour d'objectifs communs sur les politiques éducatives et sociales. A partir d'une démarche participative, le Projet Educatif Social Local s'appuie ainsi sur les besoins des habitants pour proposer des actions concrètes sur de nombreux aspects du quotidien : les crèches, le logement des jeunes, les loisirs, le sport... » (référentiel PESL départemental 2019)

Préface

Le Projet Educatif Social Local est une réponse sur mesure aux ambitions de Saint-Lô Agglo pour améliorer le quotidien de chacun.

Le 20 janvier 2020, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de Saint-Lô Agglo a co signé la convention PESL avec les institutions manchoises, pour la période de 2020 à 2023.

Les élus de Saint-Lô Agglo, ont ainsi affirmé leur volonté politique en faveur d'un projet évolutif, adapté à la singularité territoriale et organisationnelle, empreint d'attractivité du territoire et du bien-être pour sa population, ses familles et ses jeunes.

L'année 2023 - début 2024, a permis de faire l'évaluation du projet et ainsi analyser les effets et les impacts de la mise en œuvre du projet éducatif social local 2020-2023.

Il en ressort :

- **Une démarche caractéristique de projet** partagée et intégrée par les acteurs du territoire, tant au niveau associatif que de l'EPCI.
- **Une dynamique de territoire** enclenchée et ancrée dans les habitudes professionnelles, avec une forte implication et mobilisation des acteurs (régie, associatifs et privés) au bénéfice de l'offre de service et accompagnement des publics 0-25 ans et de leur famille.
- **Un réseau d'acteurs au service du projet.**
- **Une équipe de coordination** reconnue et légitimée.
- **Une évolution de la gouvernance et le pilotage du projet** facilitatrice en termes de transversalité, de complémentarité et de coopération au bénéfice des publics.
- **Un besoin de conforter le projet en proximité** auprès des élus et de la population.
- **La nécessité de recentrer les actions sur le sens communs de la continuité éducative.**

En septembre 2023, à la suite de ces constats, les élus de Saint-Lô agglo délibèrent en faveur de la continuité du projet pour 2025-2028 et de son programme d'action organisé autour de cinq enjeux :

- **Impulser la proximité à l'échelle des bassins de vie.**
- **Réunir les conditions de la mise en œuvre de la continuité éducative 0-25 ans.**
- **Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative et sociale 0-25 ans.**
- **Faire de Saint Lô-Agglo un territoire inclusif.**
- **Accompagner les jeunes à prendre place comme acteurs dans la société et les soutenir dans leur transition en devenir de citoyens.**

Ainsi, le futur PESL sera édifié sous le sceau de la proximité et de la continuité éducative pour favoriser et développer la cohérence, la complémentarité entre les différents modes d'éducation et d'apprentissage dans lesquels l'enfant, le jeune évolue (environnement scolaire, périscolaire, extrascolaire, culturel, sportif...).

La parentalité, l'inclusion des publics 0-25 ans et la jeunesse en seront les thématiques privilégiées. Celles-ci, socles du précédent projet, seront à conforter et à adapter en fonction de l'évolution des besoins des publics 0-25 ans, de leur famille et de l'évolution du territoire.

L'EPCI s'est également positionnée sur le développement d'un PEDT (Projet Educatif de Territoire) à l'échelle intercommunale.

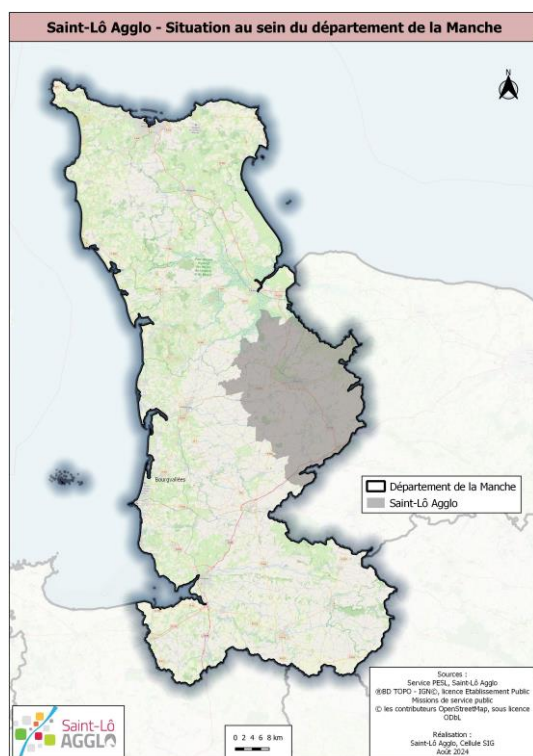
Pour la réussite de ces ambitions, le conseil communautaire a décidé d'une évolution structurelle en créant un service PESL à part entière, positionné sous la responsabilité d'une cheffe de service et complété par 6 collaborateurs. Ils auront à charge le pilotage du projet, la garantie de l'adéquation des enjeux et de sa mise en œuvre, l'adaptation de la phase opérationnelle au fil du projet, en s'appuyant sur les principes départementaux du projet éducatif social local (référentiel départemental PESL 2019) :

- la participation de tous pour et dans le projet,
- la prise en compte globale du public,
- le partenariat,
- l'identité territoriale,
- le pilotage.

Portrait de territoire

Un territoire central du département de la Manche

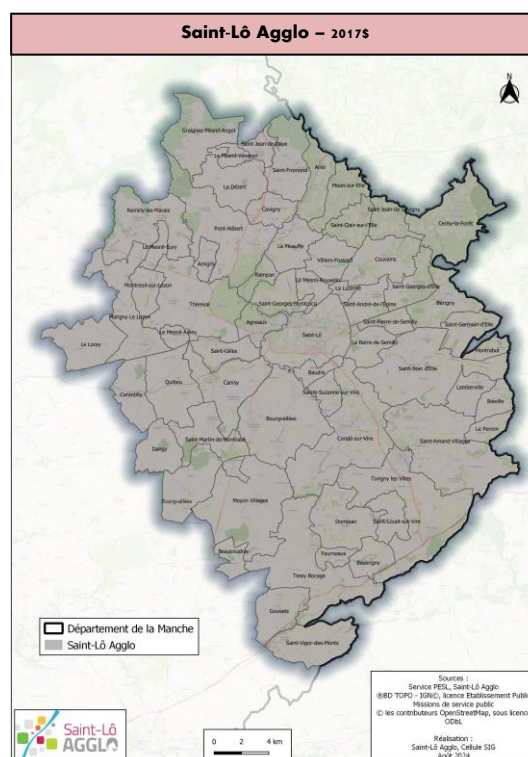
Saint-Lô Agglo est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) situé au **centre du département de la Manche en Normandie**.



Constitué depuis 2017, il a pour objet d'associer des communes en vue de l'élaboration d'un projet commun d'attractivité du territoire, d'aménagement de l'espace et de développement de services à la population. Saint-Lô Agglo représente un territoire en pleine évolution, porteur de projets ambitieux en faveur de l'économie et de la qualité du cadre de vie.

Chiffres clés

- 61 communes (85 communes historiques avant communes nouvelles)
- Environ 350 agents
- 97 élus
- + de 84 000 hectares
- 79 132 habitants (en 2021)



Le projet de territoire 2020-2026 éléments majeurs

Le projet de territoire Saint-Lô Agglo a été réalisé par les élus communautaires pour la période 2020-2026 afin :

- D'établir une feuille de route des élus pour l'Agglo afin de répondre aux enjeux auxquels elle est confrontée en tenant compte des contraintes, des capacités à agir.
- D'identifier les leviers d'actions prioritaires permettant d'atteindre l'ambition que l'on souhaite pour le territoire.

Il a été mentionné que : « *L'Agglo doit concourir à l'attractivité du territoire en pensant et en modelant ses services, son aménagement, son habitat, son cadre de vie et en accompagnant tous les acteurs dans leurs initiatives.* »

*Un territoire qui vit bien est un **territoire équilibré**. Équilibré en termes démographique, équilibré en termes d'offres de service, d'emploi, d'aménagement. Chaque commune, chaque acteur du territoire doit trouver son rôle et sa place. »*

Parmi les **priorités définies**, l'une consiste à **offrir des services et un cadre de vie de qualité en assurant un développement du territoire équilibré et solidaire**, afin de veiller à ce que **les habitants puissent accéder aux services de manière équitable sur tout le territoire**.

Comment ?

- En favorisant **un accès à des services de qualité sur tout le territoire** (mobilité, sport, jeunesse...).
- En favorisant **le bien-vivre ensemble et la solidarité territoriale**.

Accéder aux services de manière équitable se traduit notamment par :

- La réduction des inégalités territoriales en matière de santé.
- L'amélioration des mobilités.
- Des propositions de modes de garde et d'accueil pour les jeunes enfants en proximité.
- Le développement de l'enfant en tenant compte de ses spécificités, l'accompagnement vers une culture transversale communautaire des acteurs éducatifs, la promotion des actions en direction des jeunes adultes... (favoriser la continuité éducative).
- Le maintien d'une offre sportive variée et de qualité.

Favoriser le bien-vivre ensemble et la solidarité territoriale en :

- Agissant sur le cadre de vie des quartiers prioritaires.
- Possédant une politique dynamique en faveur de la jeunesse.
- En favorisant l'émergence d'une offre de logements de qualité adaptée aux besoins de tous.

Tendre vers un territoire **dynamique et équitable en termes de qualité de vie, de services à la population et aux familles** est une forte volonté des élus de l'agglomération Saint-Loise qui est en adéquation avec un des enjeux fondamentaux de ce « nouveau PESL » :

- « Aller vers ».
- « Revenir au plus près des bassins de vie ».
- Prendre en compte les spécificités des territoires.
- Identifier et apporter des réponses aux besoins exprimés de la population correspondant aux champs d'intervention du PESL (0-25 ans).

Le territoire de Saint-Lô Agglo bénéficie d'une diversité de caractéristiques tant du point de vue géographique, démographique que économique.

Les caractéristiques géographiques, démographiques et économiques

Les caractéristiques géographiques :

- Une situation géographique privilégiée, située entre deux métropoles régionales, Caen et Rennes.
- Des axes routiers permettant la proximité avec Caen et Rennes par l'A84, mais aussi avec Cherbourg par les N174 et N13.
- Une position centrale de l'agglomération dans le département.
- Un éloignement de l'aire d'influence caennaise (économique, offre de service, qualité de vie...).
- Un territoire empreint d'un patrimoine touristique, qui par sa situation géographique à mi-chemin entre le Mont Saint-Michel et les plages du Débarquement, est un pivot touristique.
- Des richesses naturelles : bocage, marais, bassin de la Vire, forêts, proximité du littoral.
- Une population qui se renouvelle avec une sous-représentation de certains publics : les familles, les personnes jeunes et les ménages aisés sont peu nombreux à s'installer ou à demeurer.
- Des tendances démographiques et socio-économiques différentes. Un fort contraste entre sa partie nord et sa partie sud : au Nord-Ouest à Marigny-le-Lozon, région de Daye, des populations diversifiées mais plus âgées, les périmètres incluant Saint-Lô, Agneaux et le territoire de l'ex-communauté de communes de l'Elle sont considérées comme âgées mais plus favorisées, le Sud du territoire (Torigny-les-Villes, Tessy-Bocage) apparaît à contrario plus jeune.



Cette configuration en proximité de réseaux routiers vers deux villes à forte influence économique, attire des habitants qui nécessitent une offre de service et d'accueil adaptée à leurs besoins (horaire de l'offre d'accueil enfance-jeunesse, une offre de service plus développée sur les week-ends, les vacances scolaires...).

L'attractivité du territoire tant culturelle, environnementale que patrimoniale, est un atout à valoriser auprès de la population. C'est un levier en termes d'apprentissages éducatifs et de mobilisation de la sphère éducative 0-25 ans.

Les caractéristiques démographiques :

- Un solde naturel positif.
- Une dynamique démographique positive tirée par l'attractivité de l'axe Caen- Rennes.
- Une augmentation constante de sa population, due à l'apport migratoire et à la poussée de la tranche d'âge des « personnes âgées ». Le nord-est de l'agglomération présente une forte croissance démographique. Ces évolutions se font davantage sur les petites communes rurales qui comptent un faible nombre d'habitants.

- Un solde migratoire supérieur au solde naturel, mais une proportion de jeune inférieure à celle des « personnes âgées ».
- Un vieillissement de la population plus particulièrement dans les territoires ruraux.



Ces éléments posent la question de l'attractivité pour les jeunes familles en direction de ces secteurs vieillissants.

Les habitudes de vie pour les seniors évoluent. La population vieillissante reste plus longtemps chez soi, en bénéficiant de services à domicile. Ces services correspondent à des emplois de proximité adaptés à leurs besoins (loisirs -hébergement...). L'évolution et le développement de ces emplois peuvent être considérés comme des ressources locales, attirant les jeunes et les familles.

Afin de renverser la tendance démographique et redonner du dynamisme aux communes, des dispositifs tels que « petites villes de demain, l'appui aux communes » sont contractualisés par l'EPCI. En faisant convergence avec les enjeux et les principes du projet PESL dont, entre autres, celui de « la prise en compte globale des publics », ces dispositifs peuvent être des leviers en faveur du développement local et du projet.

Aussi l'amélioration de l'accessibilité à l'offre de service et de loisirs en proximité, de la mobilité et du logement en direction des familles pourrait favoriser leur installation sur ces secteurs.

Les caractéristiques économiques :

- Une structuration de territoire hiérarchisée : pôle majeur, pôle secondaires et pôle de proximité (SCOT).
- Une attractivité des pôles d'emplois de Saint-Lô pour les territoires environnants.
- Une zone d'influence large de Saint-Lô qui représente 4,5 fois la taille de la ville pôle.
- Un rôle majeur de Saint-Lô comme pôle d'emplois pour les actifs des territoires environnants avec les quatre communes du cœur d'agglomération (Saint-Lô, Agneaux, Condé-sur-Vire et Torgny-les-Villes) qui regroupent 71% des emplois de l'agglomération.
- Une baisse de la part des actifs qui peut faire émerger des tensions en matière de recrutement.
- Une économie fortement dépendante de la sphère publique et tournée vers les activités de proximité (commerce, construction, transport, hébergement, restauration, les services...) avec une présence marquée de l'industrie en nombre d'établissements, mais peu en effectif.
- Une dynamique de création d'entreprises mitigée avec des créations qui concernent fortement l'économie de proximité.
- Un territoire très fortement dépendant de la sphère publique, de la construction et des services. Une activité industrielle globalement moins présente à l'exception de l'agroalimentaire.



Saint-Lô Agglo est un territoire économique décliné en pôles d'attractivité, qui impactent fortement l'installation des familles. Ce qui implique une vigilance dans le développement des services, et de l'accompagnement en direction des publics et des familles à l'échelle territoriale, dans un souci d'équité et d'accessibilité pour tous.

Les caractéristiques du territoire, des leviers pour le projet :

Caractéristiques géographiques	Un territoire diversifié et riche, relativement compact. Des ressources locales favorables aux apprentissages éducatifs à valoriser auprès de la population pour maintenir la dynamique et l'attractivité locale.
Caractéristiques démographiques	Une population vieillissante qui nécessite de nouveaux besoins en termes de service à la personne. Des dispositifs contractuels pour dynamiser les communes et proposer des services de proximité adaptés.
Caractéristiques économiques	Des pôles d'activités économiques bien identifiés sur le territoire et une proximité des villes de Caen et Rennes, qui attirent des familles.

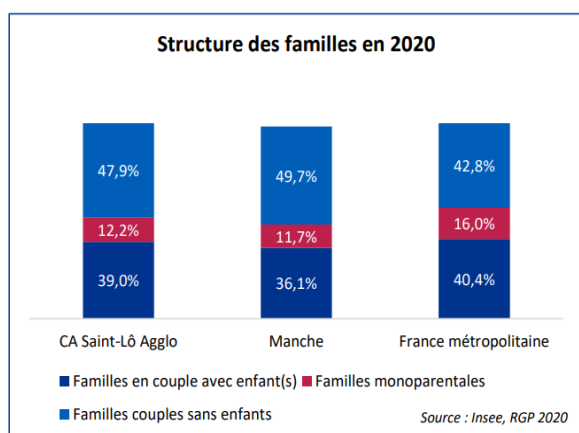
Les données socio-démographiques

Les familles

De nos jours, il n'y a plus un seul modèle familial, mais plusieurs.

Au-delà de la famille dite traditionnelle ou nucléaire (qui était le modèle de référence d'autrefois), existent, par exemple, la famille décomposée, la famille recomposée, la famille monoparentale, les couples unis par le PACS, l'union libre (ou cohabitation), la famille polygame, la famille homosexuelle, la famille d'adoption, la famille d'accueil...

Les différentes structures familiales du territoire



Entre 2009 et 2020, le territoire de Saint-Lô Agglo a vu le nombre de familles monoparentales augmenté de 28% impliquant l'arrivée sur le territoire de familles avec des besoins potentiellement plus marqués.

A l'échelle nationale, une famille sur 4 est monoparentale et 82% de ces familles sont des mères résidant avec leur enfant. 41% des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent en-dessous du seuil de pauvreté monétaire (1102€ par mois), et sont donc considérés comme pauvre contre 21% de l'ensemble des enfants. Ces mères étant seules au quotidien pour s'occuper de leur(s) enfant(s) ressentent plus souvent le besoin d'être accompagnées dans leur rôle de parents et dans les relations avec l'école.

Sur le territoire de Saint-Lô Agglo, 39% des familles monoparentales ayant un enfant de moins de 6 ans n'ont pas d'emploi contre 3% pour les couples avec enfants.

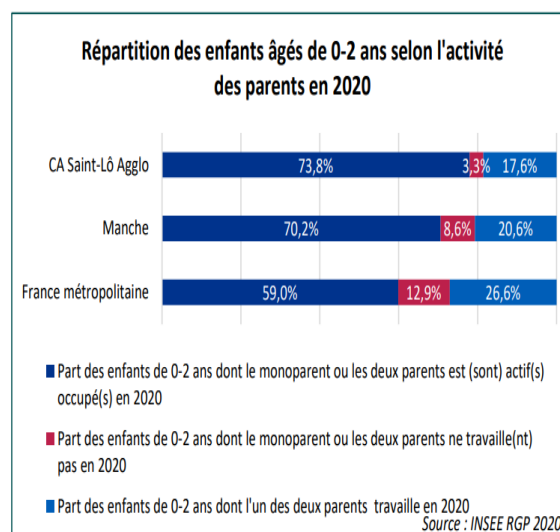
Un observatoire de l'évolution de la composition des familles et des besoins nouveaux (difficultés des parents solo en termes d'accompagnement dans leur quotidien, les familles recomposées...), permettraient d'apporter des réponses adaptées à ces nouveaux besoins (modes de garde, horaire atypique, accueil individuel ou collectif pour les 0-25 ans, accompagnement à la parentalité, insertion professionnelle et dans la vie locale).

Une part importante de parents actifs sur le territoire de Saint-Lô Agglo

La part d'enfants de moins de 3 ans ayant des parents biactifs (73,8%) est nettement supérieure par rapport à l'échelle départementale (70,2%) et nationale (59,0%). Ce constat est important car une diminution des assistants maternels agréés en activités est observée sur le territoire.

En 2016, 715 assistants maternels étaient agréés sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Au 31 décembre 2023, ce sont 489 assistants maternels agréés en activité (530 assistants maternels agréés) soit 92.26 % des assistants maternels sont en activité sur le territoire, soit une diminution de 226 assistants maternels.



Au regard du taux de pourcentage important 73.8%, de parents en couple ou mono parental qui travaillent, les besoins de garde et d'accueil pour les 0-2 ans restent importants, que ce soit en accueil collectif (EAJE) ou en individuel (assistants maternels – maison d'assistants maternels).

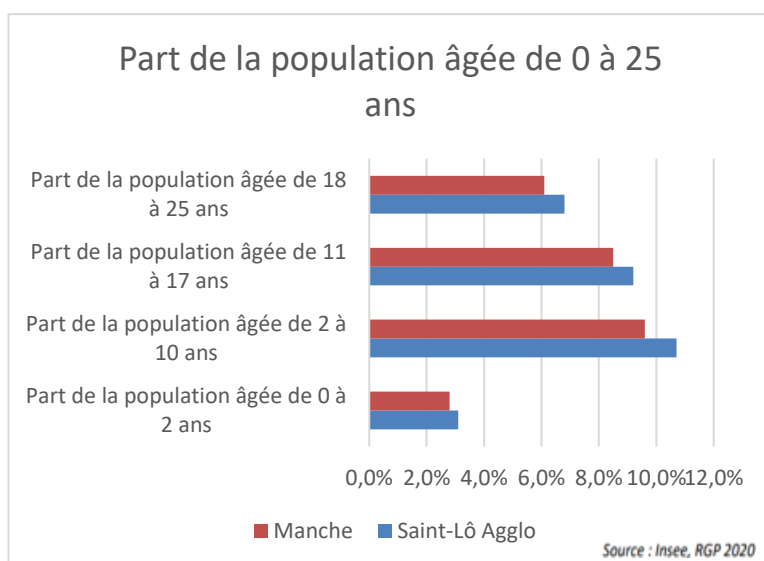
Malgré une offre d'accueil diversifiée sur l'ensemble du territoire, ces éléments sont à prendre en compte pour pouvoir répondre aux besoins des familles, en adaptant et anticipant les conditions d'accueil des enfants âgés de plus de 2 ans dans les structures d'accueil collectifs de mineurs, associations ou clubs sportifs.

En 2024, à Saint-Lô Agglo, l'offre d'accueil collective et individuelle 0-6 ans est composée de :

- ✓ 18 établissements d'accueil du jeune enfant contre 16 en 2022,
- ✓ 303 places d'accueil contre 266 places en 2022,
- ✓ 6 crèches publiques (dont 4 multi-accueils et 1 micro-crèche) pour 115 places d'accueil (dont 9 places en achat de berceaux),
- ✓ 12 crèches privées (dont 9 micro-crèches ou hospitalière pour 188 places d'accueil),
- ✓ 8 Relais Petite Enfance (RPE) soit 1954 places d'accueil,
- ✓ 489 assistant(e)s maternel(le)s au 31 12 2023, contre 715 en 2016 / 29,70% des assistants maternels ont plus de 55 ans,
- ✓ 13 Maison Assistants Maternels, MAM, composées de 33 assistant(e)s maternel(le)s et comprenant 134 places à la journée,
- ✓ 46 écoles maternelles,
- ✓ Des relais babysitting sur le territoire.

Le public 0-25 ans

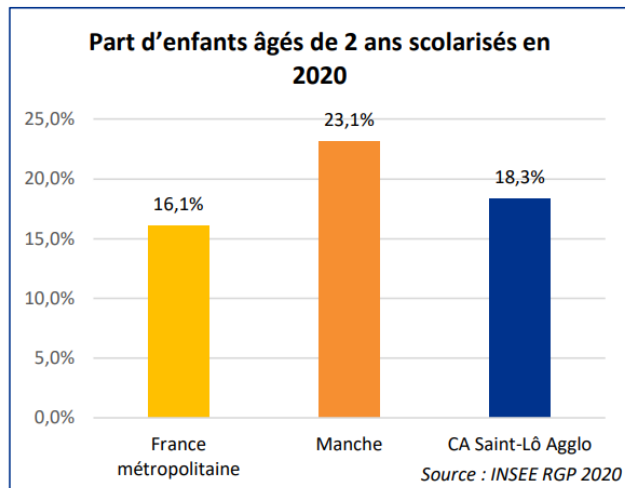
La population âgée 0-25 ans



La population enfance et jeunesse 0-25 ans, à Saint-Lô Agglo est plus représentée qu'à l'échelle départementale. La répartition et l'évolution de la population par grands groupes d'âges nous donne également des indications sur l'évolution des besoins potentiels sur le territoire à moyen terme.

Ces données permettront d'agir et d'anticiper l'évolution de l'offre de service et d'accompagnement des jeunes 11-25 ans.

Une normalisation de la scolarisation des enfants à partir de 2 ans



La part des enfants de 2 ans scolarisés est bien plus faible par rapport au reste du département (18,3% contre 23,1%).

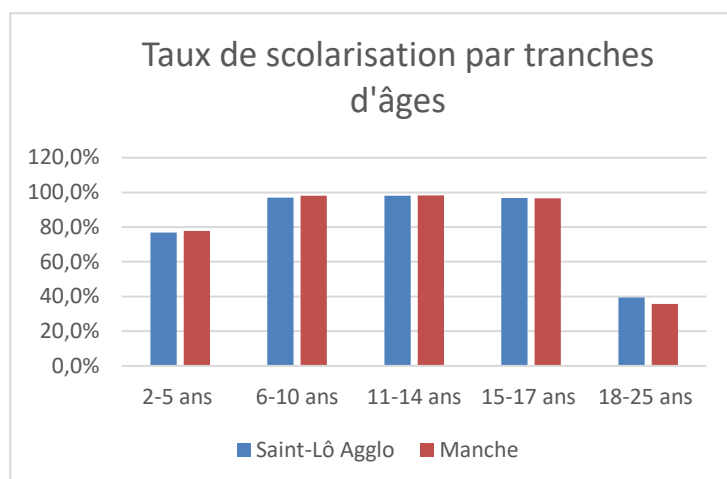
Pour la rentrée 2024, les écoles des quartiers prioritaires de la ville de Saint-Lô ont accueilli 25 enfants dans les écoles de Samuel Beckett (20 enfants) et à l'école des Paliers (5 enfants).

Néanmoins, la scolarisation des enfants de 2 ans reste un sujet important à prendre en compte car l'accueil n'est pas le même qu'un enfant de 3 ans.

La scolarisation dès 2 ans se pratique de plus en plus en réponse à l'augmentation du coût de la vie et à la diminution du nombre d'assistantes maternelles...

Une vigilance et une réflexion sur les modalités d'accueil, sur le rythme des journées de l'enfant doit être portée avec l'ensemble des acteurs pour s'assurer du bien-être de l'enfant.

La scolarisation des 2 à 25 ans



Globalement les taux de scolarisation des jeunes sont semblables au niveau départemental et au sein de Saint-Lô Agglo. Un écart est cependant notable pour les jeunes majeurs qui sont légèrement plus nombreux en proportion à être scolarisés (39,3% contre 35,8%).

Il faut noter que la situation géographique des établissements scolaires varie en fonction de l'âge des enfants, des jeunes.

Les collèges sont situés principalement dans les chefs-lieux de canton et les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, principalement sur la ville centre.

L'offre de loisirs et d'accompagnement des jeunes 11-25 ans devra s'adapter à l'évolution du mode de vie des jeunes tant au niveau de leur rythme quotidien qu'au niveau de leur situation géographique en semaine scolaire, en périodes de vacances ou le week-end.

À Saint-Lô Agglo, une offre scolaire composée de :

- ✓ 46 écoles primaires (33 écoles publiques, 7 Regroupements Pédagogiques Intercommunales RPI et 6 écoles privées)
- ✓ 11 collèges dont 3 privées
- ✓ 4 lycées dont 2 privées (3 d'entre eux ont une filière professionnelle)
- ✓ 1 lycée agricole (lycée de There)
- ✓ 1 école de course hippique (Graignes)
- ✓ 1 Maison Familiale Rurale (MFR)
- ✓ Plus de 50 formations qualifiantes de l'enseignement supérieur (dans les domaines de l'agroalimentaire, l'industrie, la restauration-hôtellerie, le marketing, la communication, le commerce, l'énergie ou encore l'environnement)

Les temps périscolaires et extrascolaires

Le temps périscolaire est le temps durant lequel un accueil, régi par la législation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), est proposé dans les locaux scolaires ou à proximité de l'école, aux enfants scolarisés :

- Le matin avant la classe
- Sur le temps méridien (entre la fin de la classe du matin et le retour en classe l'après-midi)
- L'après-midi après la classe
- Le mercredi
- Le temps extrascolaire comprend :
- Les vacances scolaires (petites vacances et grandes vacances d'été)

La gestion de ces temps est portée :

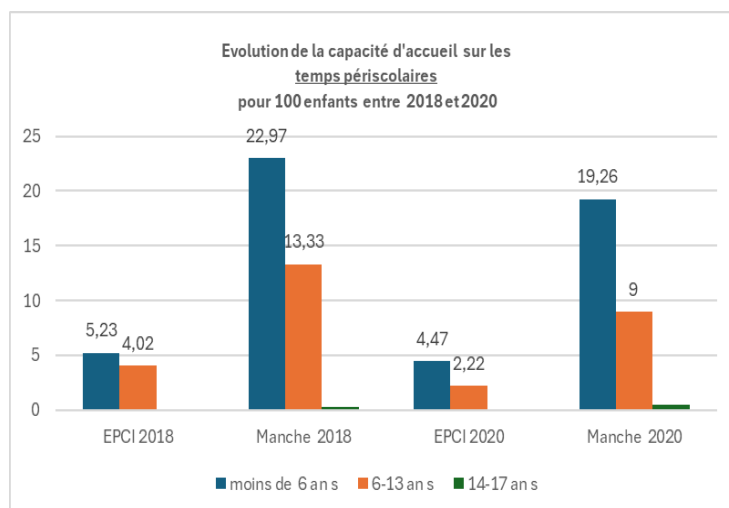
- d'une part par les communes pour le temps scolaires et périscolaires (sauf mercredi) gérés soit par la commune ou par une association locale.
- d'autre part par l'intercommunalité pour les temps du mercredi et des vacances scolaires.

Ce partage de compétences peut être un réel atout dans le développement de la continuité éducative au bénéfice du bien-être de l'enfant, du jeune mais peut aussi comporter des inconvénients dans la cohérence et la complémentarité de l'accueil et des pratiques professionnelles.

Cela nécessite de réfléchir collectivement sur les valeurs éducatives tant dans la sphère politique que technique.

L'offre d'accueil en accueil collectifs de mineurs périscolaire et extrascolaire

Capacité d'accueil des enfants pendant les périodes périscolaire (semaine scolaire et mercredi)

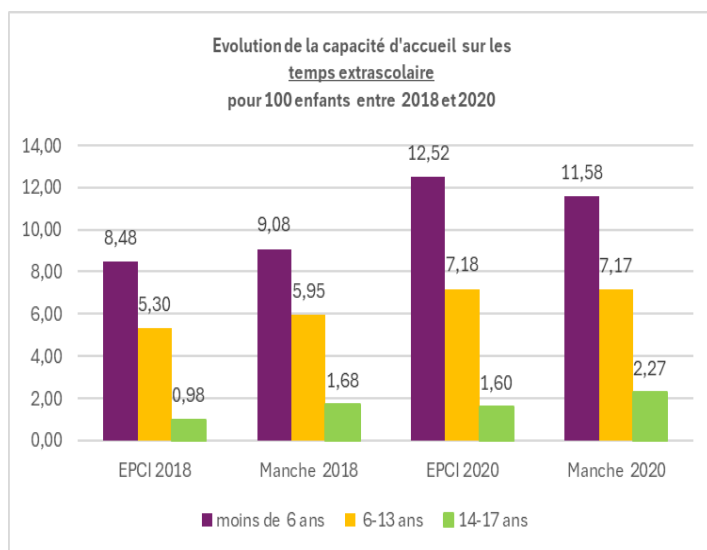


Les capacités d'accueil en accueil de loisirs périscolaires sont en légère baisse comparativement à l'évolution départementale.

L'offre d'accueil s'adresse au 3-17 ans. Ces accueils, en termes de fréquentation, correspondent plus spécifiquement aux enfants âgés de 3 à 13 ans, avec une baisse plus significative pour l'accueil des 6-13 ans.

Cette baisse peut s'expliquer entre autres par le passage au collège de l'enfant. Les familles peuvent considérer que leur enfant âgé alors de 11 ans a plus la capacité de rentrer et rester seul.

Capacité d'accueil des enfants pendant les périodes extrascolaires



La capacité d'accueil des accueils de loisirs extrascolaire du territoire de Saint-Lô Agglo est globalement équivalente à celle de la Manche. (7.1% pour l'EPCI et 7 % pour la Manche).

Cependant, la capacité d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans, a connu une augmentation supérieure à celle du département (+ 4.04 contre 2.5 au niveau départemental).

Il y est de même pour l'accueil des 13-17 ans / + 0.7 place à l'année.

Depuis 2020, les gestionnaires d'ACM, qu'ils soient associatifs ou publiques ont fait évoluer leur offre d'accueil en direction des jeunes de 13-17 ans, tant sur le plan pédagogique et celui de l'accompagne-

ment de ce public, que sur les aménagements d'espace dédiés aux jeunes.

L'offre d'accueil en structures collectives de mineurs sur les temps périscolaires et extrascolaires semblent correspondre plus à des solutions de garde qu'à un besoin d'accueil pour les familles en fonction de l'âge des enfants.

Une valorisation et communication sur les intentions pédagogiques de ces espaces de vie de l'enfant, du jeune auprès des familles pourrait renverser la perception de l'accueil collectifs de mineurs.

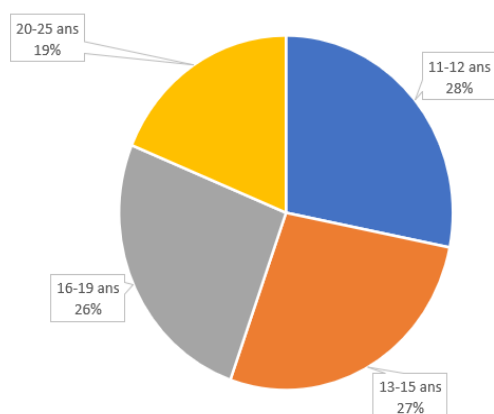
À Saint-Lô Agglo, l'offre d'accueil de loisirs est composée de :

- ✓ 42 accueils périscolaires (garderie matin et soir et temps du midi)
- ✓ 17 accueils de loisirs mercredi et vacances dont 7 associatifs
- ✓ 12 espaces jeunes
- ✓ 2 accueils jeunes
- ✓ Une grande richesse d'associations sportives et culturelles

Les jeunes du territoire de Saint-Lô Agglo

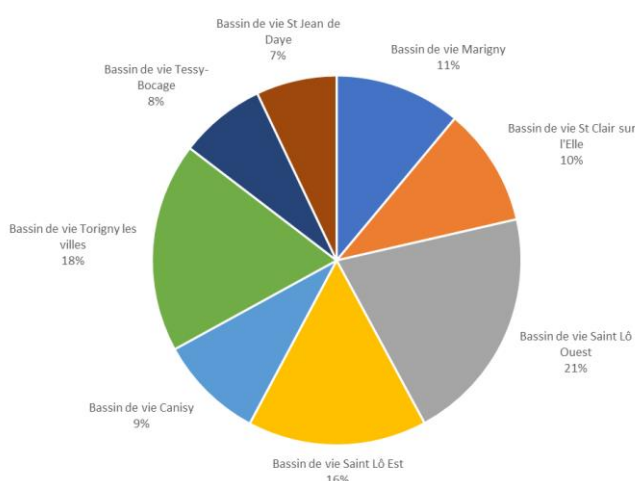
A l'échelle de Saint-Lô Agglo, la population 0-25 ans du territoire de Saint-Lô Agglo représente **28.56 %** de la population totale. Elle se situe légèrement au-dessus de la moyenne départementale (26.39 %) soit +1.97%.

Proportion des jeunes de 11-25 ans sur la totalité des 0-25 ans



Les jeunes de 11 à 25 ans représentent la moitié des 0-25 ans sur le territoire. La répartition par tranche d'âge est assez homogène sauf pour les 20-25 ans qui sont moins nombreux car amenés à quitter le territoire en fonction de leur lieu d'études supérieures ou du travail.

La répartition des jeunes de Saint-Lô Agglo par bassin de vie- de proximité



Les territoires sur lesquels les jeunes de 11 à 25 ans sont les plus présents, correspondent aux bassins de vie de Torigny-les-Villes (18 %), de St Lô (Saint-Lô ouest 21%-Saint-Lô est 16%). Les bassins où la proportion des jeunes est la plus faible sont les bassins de vie de Saint-Jean-de-Daye (7 %) et Tessy-Bocage (8%).

Les besoins et modalités d'intervention auprès de la jeunesse, devront prendre en compte ces éléments

La jeunesse dans les quartiers prioritaires de la ville centre

Au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, les habitants sont davantage marqués par la précarité. C'est pourquoi, des actions spécifiques sont nécessaires à l'accompagnement des publics de ces quartiers, et particulièrement les jeunes qui ont davantage de difficultés scolaires et quittent plus vite le système scolaire.

Des dispositifs spécifiques sont existants au sein des quartiers prioritaires, afin d'accompagner au mieux les jeunes notamment dans leur scolarité.

Taux de scolarisation des 15-24 ans ¹			
La Dollée	Val Saint-Jean	CA Saint-Lô agglo	Médiane des QPV normands
44,9%	45,2 %	62,6%	49,3 %
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi			
43,8 %	23%	15%	35,1 %

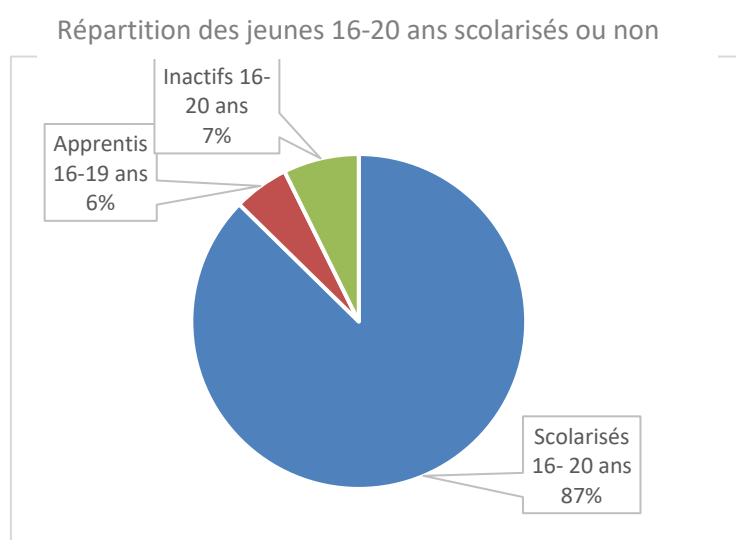
Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 24 ans à la Dollée et au Val St-Jean est bien inférieur au taux de scolarisation observé à sur l'ensemble de l'agglomération.

La part des jeunes, ni en formation ni en emploi, est également plus importante, notamment au sein du quartier de la Dollée (43,8 % contre 15 % à l'échelle de l'agglomération).

En vue d'adapter l'accompagnement des jeunes, en fonction de leurs situations, de leurs besoins, il est nécessaire de noter que cette part de jeunes « inactifs » au sein du quartier de la Dollée est supérieure à la médiane des autres territoires normands concernés par la politique de la ville.

Proposer un accompagnement « adapté » dans le parcours d'insertion de ces jeunes est à considérer.

La scolarisation des jeunes de 16 à 20 ans, du territoire



Au sein de Saint-Lô Agglo, les jeunes sont sensiblement plus scolarisés qu'au niveau départemental (87% de jeunes de St Lô Agglo contre 84% des jeunes de 16 à 20 ans scolarisés au niveau départemental). Il faut noter que Saint-Lô Agglo bénéficie d'établissements d'enseignement supérieur, d'une offre diversifiée de formations et d'une vie étudiante dynamique et à taille humaine.

On observe que 7% des jeunes âgés de 16 à 25 ans du territoire de Saint-Lô Agglo, sont inactifs (sans emploi, ni études).

¹ « Observatoire régional des quartiers », association ORS-CREAI Normandie, juin 2022

L'accompagnement de ces jeunes, en vue de leur insertion professionnelle, nécessite l'appropriation des dispositifs d'insertion professionnelles mais aussi ceux permettant la mobilité des jeunes dans leur parcours de formation (logement, mobilité, social...)

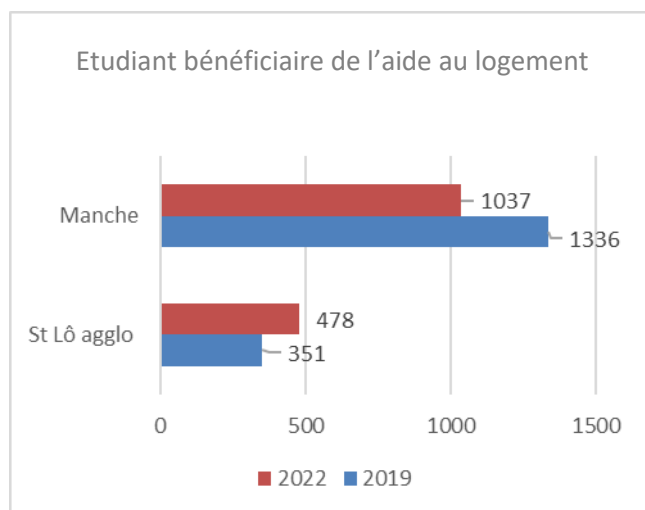
L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Bien que les chiffres liés à la précarité des jeunes soient en légère diminution en 2022 par rapport à 2019, le taux de chômage des jeunes (18-25 ans) reste élevé notamment à Saint-Lô (19,8% en 2020), un chiffre bien supérieur au taux de chômage global observé sur Saint-Lô Agglo (4,8%). Les jeunes du territoire ont besoin de dispositifs spécifiques afin d'être accompagnés au mieux dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

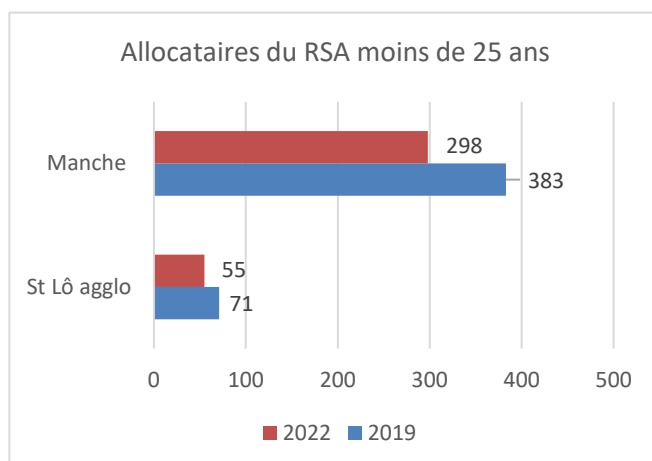
Travailler sur l'insertion des jeunes nécessite de travailler sur l'environnement du jeune à savoir la notion de logement, de santé, de mobilité, de citoyenneté ...et d'inciter les acteurs à se mettre en réseau.

Le logement

Le nombre de jeunes étudiants bénéficiant d'une aide au logement a augmenté à Saint-Lô Agglo entre 2019 et 2022 alors qu'il a baissé au niveau départemental. L'aide versée aux étudiants de l'agglomération représente presque la moitié des aides versées sur l'ensemble du département, ce qui indique un dynamisme étudiant sur le territoire et une part importante d'étudiants en logement autonome.



Insertion professionnelle des jeunes



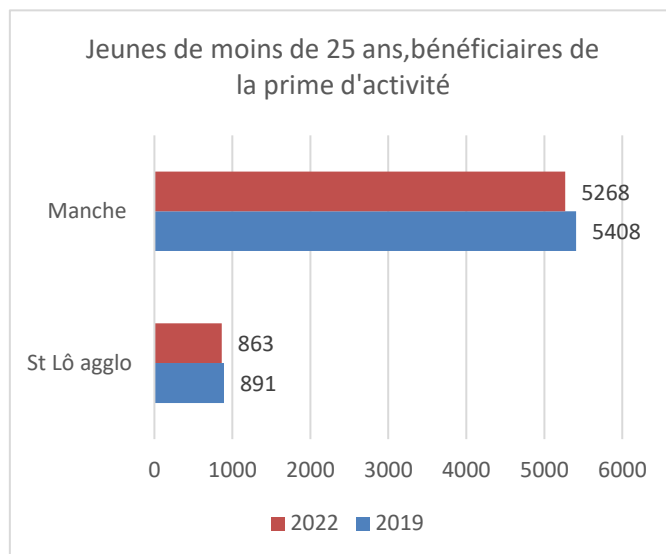
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) peut concerner les jeunes âgés de 18 à 24 ans sous certaines conditions :

Avoir travaillé l'équivalent de 2 années temps plein ou être jeune parent (seul ou en couple).

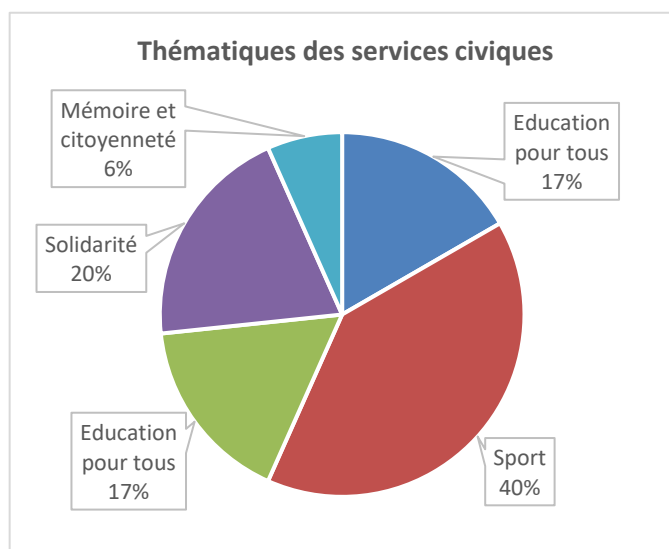
Bien que le nombre de jeunes allocataires du RSA soit en baisse au sein du territoire de Saint-Lô Agglo (comme au niveau départemental) les jeunes concernés étant essentiellement des mamans en situation monoparentale, cela nécessite un accompagnement et une attention particulière.

La prime d'activité vient en aide aux travailleurs à revenus modestes afin de les maintenir en emploi et de soutenir leur pouvoir d'achat.

Le pourcentage de jeune ayant bénéficié de la prime d'activité en 2022 a également diminué par rapport à 2019, comme sur l'ensemble du département.



Le service civique, un dispositif d'insertion



Le service civique permet aux jeunes d'effectuer une période volontariat à hauteur de 24h ou 35h par semaine au sein d'une association, d'une collectivité ou d'un service de l'Etat, sur une durée de 6 à 12 mois.

Initialement conçu comme un dispositif de développement de la citoyenneté et de l'engagement, le service civique tend aujourd'hui à se positionner également comme un dispositif d'accès à une première expérience professionnelle.

La gouvernance du projet

Le projet éducatif social local doit permettre de croiser une logique territoriale avec une recherche de décloisonnement des dispositifs et des interventions institutionnelles. A ce titre, il répond à quatre principes essentiels relevant du développement social territorial :

- La mobilisation des ressources locales : humaines, structurelles, économiques.
- La participation effective des acteurs dont les habitants vers une vision prospective partagée et considérant la participation en qualité de vecteur du lien social et du mieux vivre ensemble.
- L'approche globale passe par la transversalité, la pluridisciplinarité des champs d'intervention, des acteurs et des organisations, tendant vers un partenariat de projet, initiant et fédérant un partenariat de moyens.
- L'articulation de la démarche dans une gouvernance globale.

La mise en œuvre du projet repose sur une gouvernance tant politique que technique.

Pour la période 2025-2028, la structuration de l'équipe évolue pour :

- S'adapter aux nouveaux enjeux du projet éducatif social local.
- Renforcer la transversalité et la cohérence des politiques publiques au bénéfice de la population.

La gouvernance retenue pour le projet 2025-2028 pourra être amenée à évoluer. Elle doit tenir compte des évolutions structurantes du porteur de projet (organigramme politique et technique), et de l'environnement contextuel du projet (le territoire concerné, le public, les nouveaux acteurs, l'efficacité des instances de gouvernance...).

L'évaluation de sa structuration, tant sur le rôle de chacune des instances que de leurs interactions, est un élément de l'évaluation globale du projet. Elle doit être questionnée lorsque cela s'avère nécessaire. Définir une gouvernance s'inscrit donc dans un cycle d'amélioration continue.

Les enjeux de la gouvernance

Une gouvernance efficace doit donc permettre au chef de service PESL, coordinatrice générale du projet, d'assurer une veille du territoire et communiquer aux décideurs les données nécessaires pour faciliter une prise de décision aisée sur la base d'informations claires, fiables, exhaustives et régulières.

Bien que la définition de la gouvernance relève de la responsabilité du chef de service, il est indispensable d'y associer l'ensemble des acteurs.

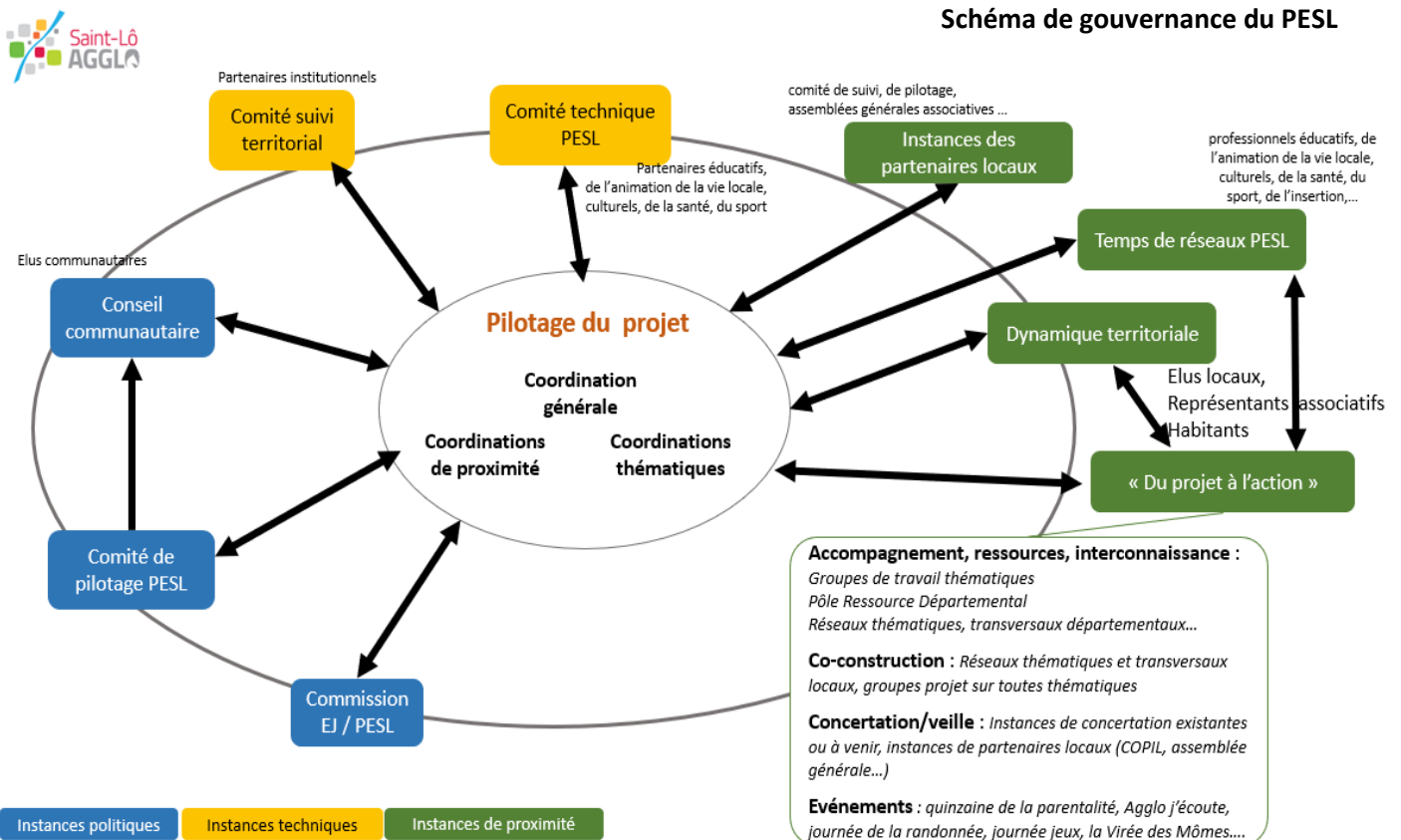
En effet, cela permet de :

- Confronter le modèle à la réalité.
- Tenir compte des contraintes propres à chacun.
- S'assurer que les rôles et les responsabilités sont clairement définis.
- Créer une émulation et favoriser l'implication et la participation active des acteurs.

Le pilotage politique

La gouvernance du PESL de Saint-Lô Agglo s'effectuera par l'articulation d'instances politiques, techniques et de proximité (vie locale, acteurs locaux). Elle s'appuiera, dans la mesure du possible, sur les instances déjà en place au niveau de l'EPCI, des associations (Copil, Codir, assemblées générales, comité de suivi ...).

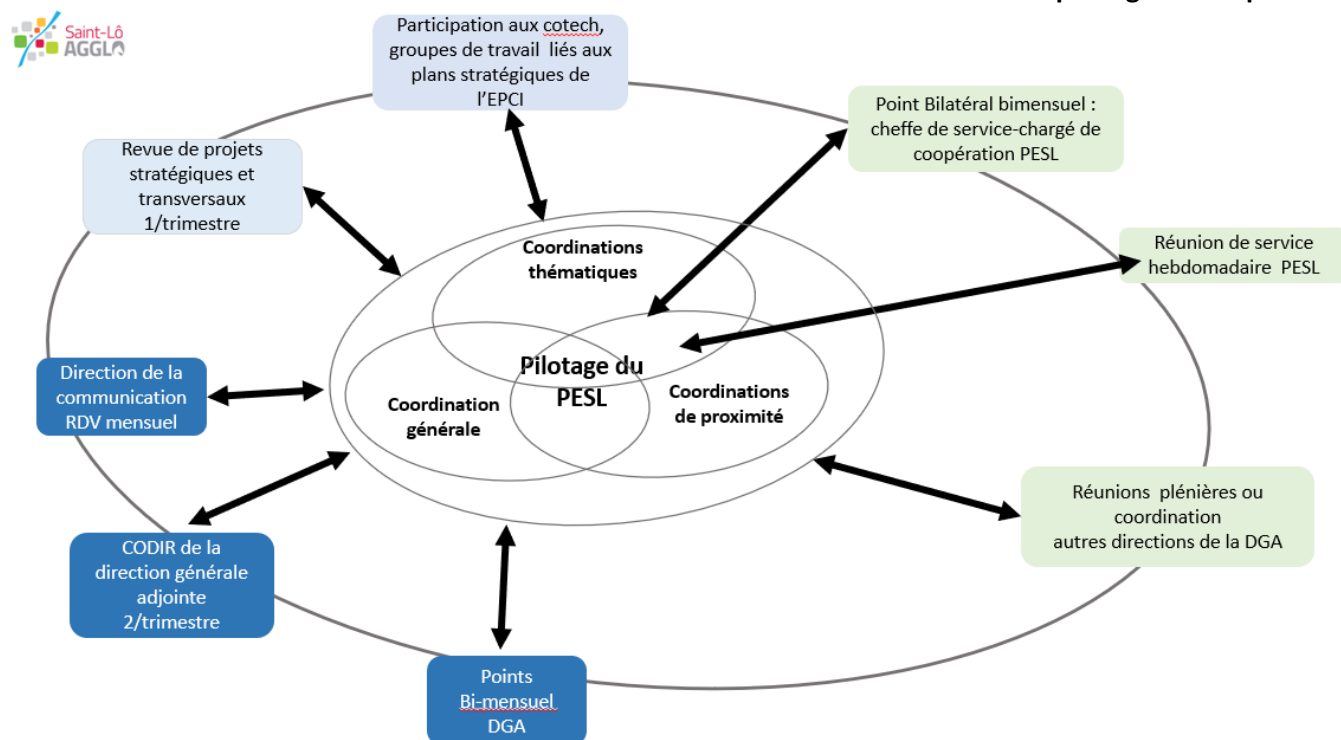
D'autres instances sont ou seront créées pour donner la parole aux acteurs de proximité, et porter une politique éducative coconstruite (conseil d'associations, des collèges...).



Le pilotage technique

Le pilotage d'un projet est un ensemble d'actions visant à maîtriser son déroulement pour obtenir les résultats attendus en tenant compte des différentes contraintes (délais, budget...). Ce pilotage s'appuie sur une bonne connaissance du périmètre du projet ainsi que des indicateurs clés définis en amont.

Schéma du pilotage technique du PESL



La coordination : une condition de réussite pour le pilotage technique

La coordination est l'une des fonctions-clés de la mise en œuvre d'un projet. Elle consiste à assurer pour un ensemble de personnes et de tâches, une conjonction des orientations, des actions en vue d'un objectif commun.

La coordination du projet facilitera :

- L'articulation, la communication, l'information entre les différentes instances de la gouvernance du projet.
- La prise de décisions politiques par un apport d'éléments liés au contexte local, à la démographie, aux attentes de la population et au domaine de compétence en termes de faisabilité de l'action.

- L'accompagnement des décideurs et des acteurs locaux, pour la mise en œuvre des enjeux tout en étant vigilant sur le sens collectif et l'adéquation des actions avec le projet et les besoins de la population.

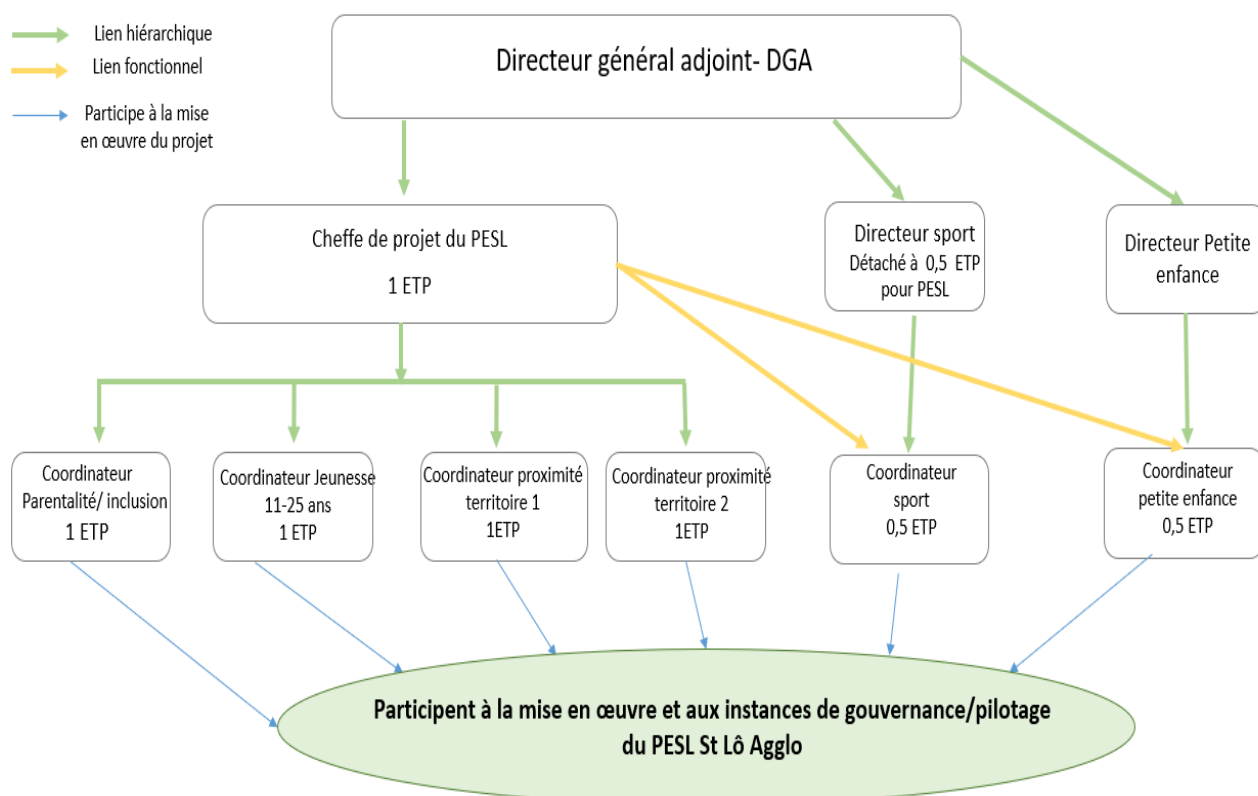
Une équipe adaptée aux enjeux

La démarche PESL, fait émerger de nouveaux besoins en termes de développement en proximité et la volonté d'apporter une offre de service cohérente et équitable, au sens de la continuité éducative, sur le territoire en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce champ de compétence.

Pour répondre à l'ambition du projet, l'équipe de coordination a évolué en moyens humains et les missions de chacun sont redéfinies.

Le projet éducatif social local Saint-Lô Agglo sera mis en œuvre par une coordination générale, des coordinations de proximité et thématiques.

L'équipe PESL est constituée d'une cheffe de service, coordinatrice générale et de 6 coordinateurs de proximité et thématiques, représentant au global, 5 ETP dédiés à 100% au projet et 1 ETP réparti à hauteur de 50% pour la petite enfance et 50 % pour le sport.



La coordination générale, cheffe de service :

La coordination générale PESL sera garante de la mise en œuvre globale du projet et plus spécifiquement de l'opérationnalité des axes de développement.

Ses missions :

- Participer à la définition des orientations stratégiques du Projet Educatif Social Local.
- Piloter le service, superviser les chargés de coopération et coordonner la planification des plans d'action.
- Être force de proposition sur les domaines de compétences et d'actions auprès de la direction générale et des élus.
- Assurer le suivi continu du Projet Educatif Social Local dans sa phase de conception, de mise en œuvre opérationnelle et à son évaluation.
- Mobiliser, animer et participer aux réseaux institutionnels, territoriaux, professionnels et partenariaux.
- Accompagner les communes dans leurs démarches s'inscrivant dans le projet de territoire communautaire.
- Organiser et animer les instances de pilotage de projet.
- Impulser la transversalité entre les services et directions de l'EPCI.

La coordination de proximité :

Ses missions :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations du projet, ainsi qu'à la démarche d'évaluation du PESL.
- Impulser et dynamiser un réseau local d'acteurs au bénéfice de la population du territoire de proximité.
- Initier, et faciliter le développement des actions transversales avec l'appui des chargés de coopération thématiques.
- Accompagner les acteurs et les élus de son territoire, au dispositif PEDT, pour conforter et développer la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant.
- Exercer une veille dynamique de l'évolution des bassins de vie et des besoins de leur population.
- Favoriser la compréhension et l'appropriation du projet PESL auprès des acteurs du territoire de proximité et au sein des instances locales.
- Participer et contribuer aux instances de gouvernance du PESL.
- Participer et contribuer aux instances du réseau départemental PESL.

La coordination de proximité est portée par deux chargées de coopération.

Pour une logique de cohérence, de complémentarité et d'équité d'accompagnement pour l'ensemble du territoire, ce binôme partage et harmonise ses pratiques d'intervention.

Les chargées de coopération de proximité en concertation avec la cheffe de service définissent « une méthodologie commune et partagée ». Celle-ci se traduit par l'élaboration de supports et d'outils coconstruits.

L'accompagnement en proximité, des élus locaux et/ou associatifs, des acteurs et de la population permet d'apporter des réponses adaptées en fonction des différents besoins exprimés et des spécificités environnementales, économiques....

La coordination thématique :

Ses missions :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations du PESL dans leur thématique, ainsi qu'à la démarche d'évaluation du PESL.
- Initier et accompagner le développement des actions transversales avec l'appui des chargés de coopération de proximité.
- Apporter une expertise auprès des acteurs pour développer et conforter l'offre de service et d'accompagnement du public, dans un souci d'équité et de complémentarité territoriale.
- Développer une expertise dans leur domaine d'intervention pour le territoire de Saint-Lô Agglo.
- Exercer une veille dynamique de l'évolution des besoins de leur population dans leur domaine.
- Favoriser la compréhension et l'appropriation du projet PESL auprès des acteurs du territoire de Saint-Lô Agglo et au sein des instances locales.
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques dans son domaine d'expertise.
- Veiller à l'adéquation entre les projets et les besoins du territoire.
- Participer et contribuer aux instances de gouvernance du PESL Saint-Lô Agglo.
- Participer et contribuer aux instances des réseaux thématiques PESL à l'échelle du département.

La complémentarité des coordinations, élément indispensable à la cohérence de la mise en œuvre du projet.

Depuis 2024, le service PESL est intégré à la direction générale adjointe de l'attractivité, la qualité de vie et les services à la population de Saint-Lô Agglo. Cette structuration de la DGA est facilitatrice :

- Pour développer et conforter la transversalité.
- Renforcer la cohérence et la complémentarité des différents plans en identifiant les points de convergence des plans stratégiques de l'EPCI et en mutualisant les forces vives dans des projets coconstruits.

L'instauration de réunion de service hebdomadaire, de temps d'échange en bilatéral, va permettre de construire un socle commun tant en termes de compréhension du projet, de ses attendus que des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet, à l'évaluation et à la mesure des effets de la démarche sur la période 2025-2028.

Les réunions de service du projet éducatif social local :

Leur rôle :

- Assurer le suivi, l'accompagnement de la mise en œuvre et l'évaluation du projet.
- Apporter un regard collectif aux projets.
- Partager les éléments de compréhension des besoins, du territoire pour faciliter les modalités d'intervention que ce soit le domaine, en proximité ou en thématiques.
- Mutualiser les ressources et les compétences.
- Définir de la feuille de route à court, moyen terme.
- Temps d'information des dispositifs et contrats (contrat local de santé- CLS/ contrat territoire enfance jeunesse- CTEJ /plan alimentaire territorial -PAT...).

Leur composition :

- Cheffe de service du PESL
- Chargées de coopération PESL
- En fonction de l'ordre du jour, le directeur général adjoint, les référents des plans stratégiques de Saint-Lô Agglo, les directeurs de service

Rythme : hebdomadaire

La **complémentarité des coordinations de proximité et thématiques** va permettre d'identifier des besoins, des axes de développement, des perspectives d'actions par bassin de vie. En s'appuyant sur les projets, ou expérimentations des territoires de proximité, une réflexion collective, au titre du projet, pourrait être impulsée à l'échelle du territoire de Saint-Lô.

Celui-ci bénéficiera alors d'une équité d'offre de service, adaptée aux spécificités de la population locale

L'évaluation

L'évaluation fera l'objet d'une attention particulière.

Elle est un outil d'aide à la décision pour ajuster les objectifs et les moyens du PESL aux réalités de terrain, aux intérêts des jeunes et des familles. Elle vise à vérifier la conformité des réalisations aux attendus du projet, analyser les forces et faiblesses du territoire au bénéfice des enjeux du projet. Elle doit aider les acteurs locaux à avoir une lecture plus distanciée de leur propre action.

Elle sera conçue comme participative et organisée de manière à impliquer les acteurs locaux. Elle permettra de favoriser des travaux d'analyse en commun, les échanges de points de vue sur l'appréciation des résultats entre les acteurs locaux, les élus et les représentants des dispositifs contractuels.

Les critères d'évaluation pressentis sont des indicateurs qualitatifs, quantitatifs, mais aussi des indicateurs de mesure d'évolution, de mise en lumière de la plus-value de la démarche du projet et des changements qui en découleront. Ils sont définis pour chacun des objectifs opérationnels et actions (cf. plan d'action).

L'évaluation s'effectuera au travers des instances existantes et des nouvelles liées à l'évolution du schéma de coordination du PESL.

Cela nécessite la participation des chargés de coopération PESL dans :

- Les instances structurantes de l'EPCI ou au minima, la communication des comptes rendus de ces instances.
- Les instances des associations et des acteurs du territoire (notion de veille, d'observatoire continu).

Les enjeux du PESL

2025 - 2028

Au regard de l'évaluation du projet sur la période précédente, de l'évolution des besoins de la population et du territoire, cinq enjeux sont déclinés pour la période 2025-2028, dont :

Deux fondamentaux :



- Impulser la proximité à l'échelle des bassins de vie

- Réunir les conditions de la mise en œuvre de la continuité éducative 0-25 ans



Trois thématiques :



- Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative et sociale 0-25 ans

- Faire de Saint Lô-Agglo un territoire inclusif



- Accompagner les jeunes à prendre place comme acteurs dans la société et les soutenir dans leur transition en devenir de citoyens

Les enjeux fondamentaux

La proximité



Le PESL en proximité : un enjeu fondamental du projet

« Au regard de la constitution de Saint-Lô Agglo, composée de 61 communes, qui toutes appartiennent à des bassins de vie distincts, il est souhaitable que ce second projet éducatif social local intègre davantage les dynamiques de stratégies territoriales basées sur la proximité. A cet égard, il est important qu'une commune ayant un projet dans le domaine éducatif ou social puisse être épaulée lors de sa conception par l'ensemble des acteurs concernés dès lors que ceci s'inscrit en cohérence avec le projet politique communautaire : seule la co-construction des projets par l'ensemble des acteurs concernés peut apporter une durabilité de ceux-ci dans le temps. » Délibération du conseil communautaire du 18 Septembre 2023 (annexe1).

Le territoire de Saint-Lô Agglo bénéficie d'un maillage d'acteurs, essentiellement constitué de professionnels mobilisés dans la démarche du PESL. Il correspond à une large représentativité des champs d'interventions liés au public 0-25 ans et des familles, facilitant ainsi la prise en compte globale de l'individu et une rapidité dans les réponses à apporter aux publics.

Bien que ce maillage territorial de professionnels soit un réel atout pour la mise en œuvre du projet, le lien avec les élus locaux est indissociable pour une meilleure compréhension de la plus-value de la démarche PESL et les réponses apportées à la population, là où elle évolue.

Les enjeux politiques

La création des deux postes de chargées de coopération de proximité montre la volonté des élus communautaires au renforcement de la démarche du PESL pour le territoire.

Celui-ci devra se traduire par une acculturation des élus locaux à la plus-value de la démarche du projet pour faciliter l'identification des besoins, des réponses à apporter tout en prenant en compte les spécificités des bassins de vie, qu'elles soient démographiques, économiques ou géographiques.

Le déploiement de l'accompagnement en proximité a pour objectifs de :

- Garantir l'adéquation entre le projet de territoire et les enjeux du PESL 2025-2028.
- Tendre vers un territoire dynamique et équitable en termes de qualité de vie, de services à la population et aux familles.
- Renforcer l'identité du territoire et son attractivité pour la population.
- Déployer le « Aller vers » les élus locaux, la population et les acteurs.
- « Revenir au plus près des bassins de vie » en prenant en compte leurs spécificités.
- Fédérer et impulser la réflexion collective au bénéfice du sens commun pour le territoire.
- Identifier et apporter des réponses aux besoins exprimées de la population dans les champs d'intervention du PESL (0-25 ans).
- « Penser globalement en agissant localement ».
- Accompagner la prise de décision politique et technique, la mise en œuvre du projet à l'action, en s'appuyant sur une expertise technique (observatoire-veille, thématiques).

Du projet à l'action : processus essentiel pour la réussite du projet

La réussite du projet repose sur la capacité à accompagner les acteurs (élus locaux municipaux et associatifs, professionnels, population) pour sa mise en œuvre.

Deux chargées de coopération PESL de proximité se répartissent le territoire de Saint-Lô Agglo (annexe 7 - les bassins de vie). Elles ont chacune pour missions d'accompagner et de développer une dynamique de territoire en proximité.

Les missions principales des chargées de coopération de proximité sont de:

- Favoriser la compréhension et l'appropriation du projet PESL auprès des acteurs du territoire de proximité et au sein des instances locales.
- Impulser et dynamiser un réseau local d'acteurs au bénéfice de la population du territoire de proximité.
- Initier et faciliter le développement des actions transversales avec l'appui des chargés de coopération thématiques.
- Exercer une veille dynamique de l'évolution des bassins de vie et des besoins de leur population.
- Accompagner les acteurs et les élus de son territoire, au dispositif PEDT, pour conforter et développer la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant.

Les conditions de réussite de l'enjeu de proximité :

- La définition des bassins de vie dans le cadre du découpage intra territorial de proximité.
- La définition partagée de la méthodologie opérationnelle (plan d'actions) qui présente les différentes étapes d'accompagnement.
- La complémentarité d'intervention des chargés de coopération de proximité et thématiques

Le découpage intra territorial :

Les bassins de vie ont été défini en prenant en compte :

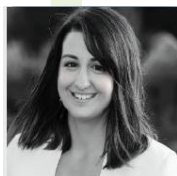
- Les spécificités des bassins de vie définis par les habitudes quotidiennes de la population, ou le type de public en termes d'offre de service, de loisirs.
- Les bassins de vie définis par la carte scolaire des collèges.
- Le découpage des champs d'intervention des RPE (relais petite enfance).
- Le découpage du service mobilité SLAM (nord/sud).
- L'implantation des structures (pôle petite enfance-enfance-jeunesse, Espace de Vie Sociale (EVS), centres sociaux).

Le découpage intra territorial correspond à huit secteurs de proximité.

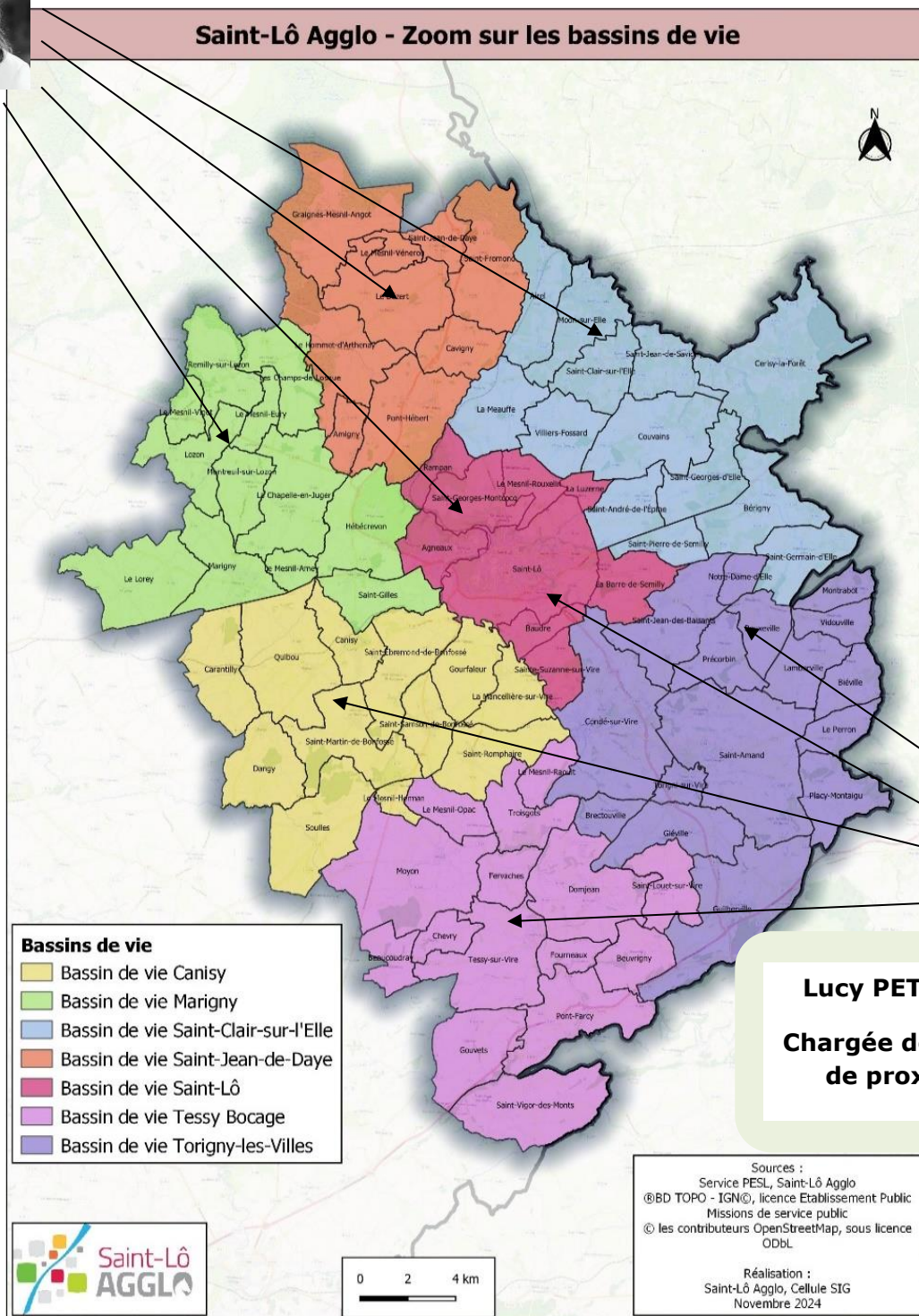
Chacune des deux chargées de coopération accompagnera respectivement le secteur nord et le secteur sud.

Aurore HOUDMOND

**Chargée de coopération
de proximité NORD**



Saint-Lô Agglo - Zoom sur les bassins de vie



Lucy PETIT-ETIENNE

**Chargée de coopération
de proximité SUD**



Le découpage est avant tout un découpage « administratif » afin :

- D'avoir un interlocuteur privilégié, dédié à l'accompagnement de projets locaux dans les champs d'actions du PESL.
- D'instaurer des instances de concertation, de coconstruction à des échelles de proximité.
- De donner du sens à l'action collective en prenant en compte les spécificités des territoires et des populations.
- De permettre de « resserrer » les liens entre les élus, les acteurs et la population des bassins de vie.
- De faciliter et développer une dynamique d'acteurs en proximité.
- De valoriser et communiquer sur les projets locaux et à l'échelle de Saint-Lô Agglo.

Les instances de concertation dite « dynamique territoriale » devront permettre d'impulser des actions au titre du projet, pour l'ensemble du territoire au bénéfice des jeunes 0-25 ans et de leurs familles, en s'appuyant sur les réflexions ou expérimentations locales.

La « dynamique territoriale » :

Les instances « dynamique partenariales » sont des espaces privilégiés d'expression, de réflexion et de concertation entre les acteurs du territoire. Elles seront proposées à un rythme cadencé pour conforter le lien entre les participants et assurer un suivi dans la réalisation de projets.

Elles devront faciliter :

- L'impulsion de la démarche PESL et la communication en proximité sur le projet et ses attendus.
- L'adaptation de l'offre de service en fonction des besoins spécifiques du territoire de proximité.
- Le renforcement et de développement de la notion de la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant et du jeune.
- Le « agir ensemble », la co-construction de projets.
- L'accompagnement des acteurs locaux (élus, professionnels) pour réunir les conditions de réussite de leurs projets (éléments de données du territoire, éclairages sur des dispositifs, apport d'outils, soutien/ valorisation des acteurs et de leurs projets auprès des financeurs (collectivités, institutions, autres...).
- Assurer une veille, un observateur des évolutions des territoires auprès de la coordination générale, des élus communautaires.

Sa composition :

- Elu en charge du PESL (vice-présidente et/ou membre de la commission enfance jeunesse référent du PESL).
- Cheffe de service PESL.
- Chargée de coopération PESL de proximité, référent du bassin de vie, du secteur.
- Elus municipaux (maires ou délégué en lien avec le PESL).
- Acteurs professionnels, associatifs des champs d'intervention du PESL 0-25 ans, parentalité et inclusion.
- Représentant de parent au sein des associations.
- Chargés de coopération PESL thématiques suivant les ordres du jour.

Rythme : deux fois/an au minima (projet et évaluation annuel), et suivant la demande ou nécessité des acteurs en proximité

Au cours des années 2023 et 2024, différentes instances de concertation ont permis de recueillir et d'identifier, auprès des acteurs professionnels, associatifs et des élus communautaires, les changements attendus pour le territoire au titre de la proximité.

Les attendus pour le public 0-25 ans et leurs familles

- Une connaissance plus fine de l'existant, des spécificités et des besoins du public par bassin de proximité.
- Une cohérence et équité des propositions sur le territoire, au bénéfice des publics.
- Une offre adaptée, en adéquation avec les besoins du territoire, de la population.
- Une qualité de l'accueil et des activités proposées sur les temps périscolaires en lien avec les projets d'école.
- Des démarches facilitées pour la population par une meilleure connaissance des acteurs de proximité
- Une population plus intégrée dans le projet, en facilitant sa participation.
- Une veille régulière de l'évolution des besoins des publics par territoire de proximité.



Les attendus pour les acteurs

- Du « faire ensemble » sur une échelle territoriale de proximité et à taille humaine.
- Une amélioration de la lisibilité et de l'identification des acteurs locaux.
- La création d'une synergie de professionnels, d'acteurs pour identifier les besoins et les qualifiés.
- Une interconnaissance accrue des acteurs (missions, actions).
- Une mise en réseau des acteurs à l'échelle de proximité tout en croisant les regards à l'échelle communautaire.
- Orientations définies par territoire de proximité avec un « tronc commun » à l'échelle de l'EPCI.
- L'identification des ressources territoriales et des forces vives.
- Des outils/projets collaboratifs et participatifs développés auprès des acteurs, au bénéfice de la population et des acteurs.

Les attendus pour les élus

- Une meilleure connaissance des principes et des objectifs de la démarche du projet éducatif social local.
- Une participation des acteurs et des élus à l'élaboration du projet structurant, à différentes échelles.
- L'implication des élus dans la dynamique territoriale : des élus qui prennent place dans l'animation.
- Des élus référents identifiés par bassins de vie.
- Un portage politique plus affirmé.

Les atouts, les faiblesses et propositions d'actions

ATOUTS	FAIBLESSES	PROPOSITIONS D'ACTIONS
Deux chargées de coopération de proximité identifiées pour accompagner localement	Besoin de valoriser la plus-value de la démarche du PESL	Mettre en place des temps de présentation du PESL auprès de l'ensemble des acteurs par bassins de vie
Un territoire à la fois rural et urbain aussi, éclectique avec des publics et des territoires aux besoins différents	Besoin de mieux connaître, de rendre lisible les spécificités par bassins de vie	Recueillir les attentes et les besoins des acteurs à des échelles de proximité Réaliser un diagnostic/une feuille de route pour recenser les besoins politiques locaux (prise en compte des spécificités), les besoins sociaux et éducatifs et l'offre de services en proximité relative au champ d'actions du PESL
Une multiplicité d'acteurs locaux provenant du champ d'intervention du PESL du territoire	Besoin de mieux identifier les acteurs locaux (élus, professionnels liés au champ d'intervention du PESL) Besoin de valoriser l'existant par bassins de vie, l'offre de services en proximité, adaptée aux publics suivant les tranches d'âges et aux familles sur l'ensemble du territoire	Développer l'interconnaissance avec des instances et des outils Concevoir des outils pour une meilleure visibilité des acteurs, des services, des projets par bassins de vie
Une envie des acteurs de « faire ensemble » exprimée sur les instances PESL	Besoin d'organiser, de mettre en place des temps de travail communs entre acteurs	Favoriser la mise en œuvre de projets communs via des rencontres « dynamiques territoriales », des groupes de travail, des temps d'échanges « formels » et « informels »
L'identification des premiers éléments relatifs aux spécificités des territoires en proximité	Besoin d'identifier l'ensemble des spécificités des territoires de proximité Besoin de recenser l'offre de service éducative et sociale existante par bassin de vie Besoin de recueillir la parole de la population et les acteurs locaux sur leurs besoins	Réaliser un diagnostic des territoires par bassins de vie en recueillant des données quantitatives et qualitatives (observations du territoire, parole des acteurs, des habitants) Assurer une veille continue de l'évolution des besoins des publics par territoire de proximité

Le plan d'actions synthétisé

Enjeu : **Impulser la démarche du PESL en proximité à l'échelle des bassins de vie**

Objectifs généraux

1- Accompagner les acteurs (élus locaux et associatifs, professionnels liés au champ d'intervention du PESL) à s'approprier les enjeux et la démarche du projet éducatif social local.

2- Accompagner et soutenir les acteurs locaux (élus, professionnels), la population, à réunir les conditions de réussite de leurs projets en tenant compte des spécificités des bassins de vie.

Objectifs opérationnels

1a- En présentant le projet éducatif social local (PESL) aux acteurs locaux comme outil de développement et d'attractivité de leur bassin de vie.

1b- En communiquant régulièrement sur la mise en œuvre du projet et de ses actions.

2a- En élaborant un diagnostic par bassin de vie des besoins sociaux- éducatifs et de l'offre de service.

2b- En assurant une veille continue de l'évolution des besoins de la population par bassin de vie.

2c- En créant des instances de concertation et /ou de co-construction (acteurs, élus, familles, jeunes) en proximité englobant l'ensemble des compétences et dispositifs stratégiques en lien avec les champs du PESL.



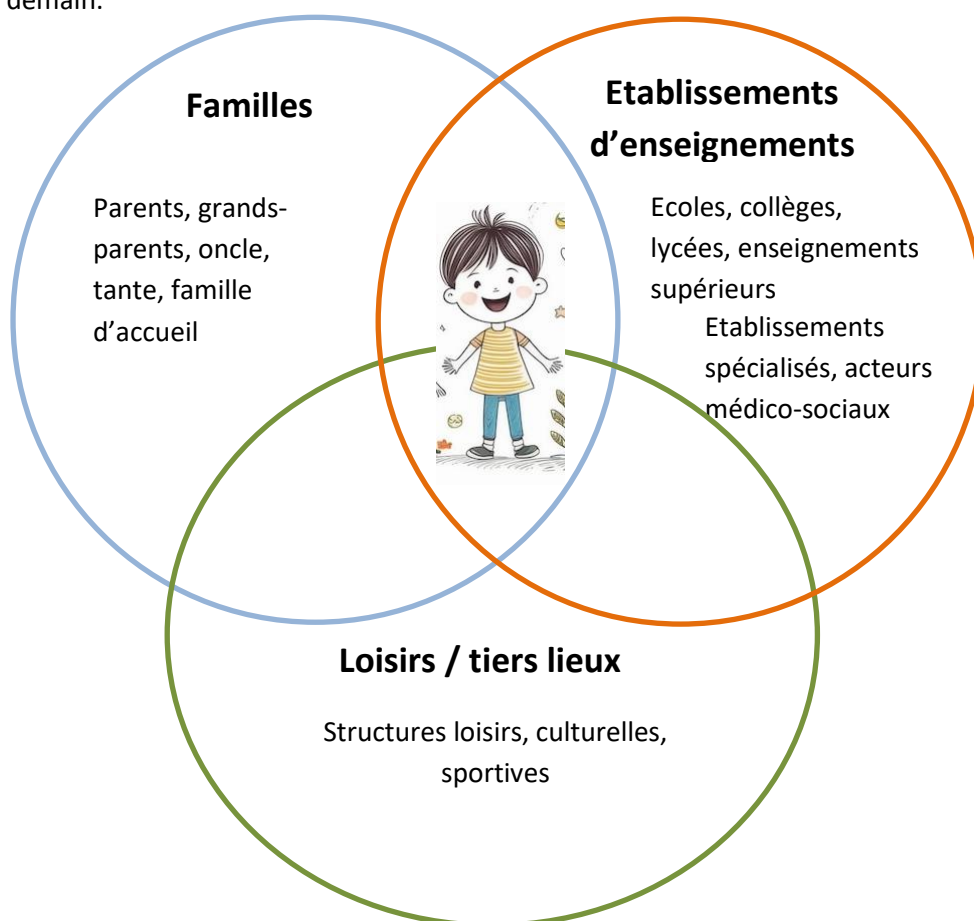
La continuité éducative



La continuité éducative, un des enjeux fondamentaux du projet pour la période 2025-2028. Il s'agira d'organiser, autour des compétences communales et intercommunales, les conditions de la continuité éducative, afin de construire un lien continu et permanent avec les parents et les acteurs de l'éducation, pouvant ainsi contribuer à la réussite et à l'épanouissement des plus jeunes et à l'égalité des chances. (Mr Lemazurier - président Saint-Lô Agglo)

Les bases de la continuité éducative

L'enfant a besoin de 3 piliers pour lui permettre de grandir, d'être autonome et de devenir un citoyen de demain.



Le schéma ci-dessus présente les 3 principaux piliers qui constituent l'écosystème dans lequel l'enfant ou le jeune évolue : la famille, les établissements scolaires et les loisirs / tiers lieux. Dans chaque pilier se trouve un éducateur qui accompagne l'enfant dans un environnement éducatif adapté. (annexe 5 : Les lieux éducatifs suivant les tranches d'âges du public 0-25 ans)

La coéducation questionne les interactions qui existent entre ces 3 piliers, ainsi que le positionnement de chaque éducateur :

- Comment se déplace l'enfant dans cet écosystème ?
- Comment franchit-il les passerelles ?
- Quel est le positionnement de l'éducateur ? Reste-t-il au pied de la passerelle ou accompagne-t-il l'enfant ? Va-t-il à la rencontre des autres éducateurs ? Comment ? Pourquoi ?

Les apports des 3 piliers



- **Les parents, la famille** avec la diversité de configuration familiale (1 parent, 2 parents, grands-parents qui sont devenus leurs parents ou familles d'accueil) : c'est le rôle fondamental, le 1^{er} éducateur. Ils accueillent l'enfant dans le monde et lui procure un environnement sécurisé et garanti sa présence, il ne l'abandonnera pas. Son rôle est de lui apprendre la frustration, il doit lui montrer qu'il l'aime et qu'il est présent mais que l'enfant ne peut pas tout avoir ou pas tout de suite. Comme chaque enfant ne peut avoir cet environnement, le besoin de soutien à la parentalité est une réalité à prendre en compte pour garantir ce pilier essentiel.

L'offre d'animation sur les temps péri et extrascolaires - les tiers lieux : (accueil de loisirs, clubs sportifs ou culturels, associations humanitaires, le temps méridien, la garderie périscolaire, les colonies de vacances ou les mini-camps, ...). Cet environnement, par sa structuration, ses intentions pédagogiques et ses règles de vie va différer de celui du cadre scolaire. L'enfant va nouer des liens avec d'autres enfants. Il va disposer d'un cadre d'autonomie et de réalisation afin de révéler son potentiel dans un ou plusieurs domaines. Il aura l'opportunité de développer des projets et d'expérimenter. L'enfant, le jeune doit pouvoir comprendre ces différences pour évoluer en toute confiance et sérénité.

L'école-établissement d'enseignement

Ce sont les premiers instants de la vie en société. Les enfants apprennent, partagent les mêmes savoirs. Ils découvrent de nouvelles croyances et façons de vivre, au travers des échanges avec les autres enfants. C'est l'apprentissage à la différence et à l'ouverture aux autres. L'enfant construit son savoir être et savoir-faire, tout en étant dans un collectif. L'évolution de son environnement familial, social, économique et géographique, pourra avoir un impact sur son devenir et son intégration dans la société.

Au fil du temps, l'enfant va rencontrer des adultes dans des configurations différentes (foyer familial, environnement scolaire ou d'enseignement, lieux de loisirs, d'animation, sportif). Ceux-ci vont prendre une place et de l'importance dans « l'écosystème » dans lequel l'enfant ou le jeune va se construire.

Les acteurs de la co-éducation au bénéfice de la continuité éducative

Les dispositifs contribuant à la continuité éducative

La continuité est travaillée à travers les dispositifs et de manière transversale entre les structures qui interviennent sur les différents temps de l'enfant.

Parmi les différents dispositifs favorables à la continuité éducative, les élus communautaires ont souhaité fin 2023, engager une réflexion pour déployer un projet éducatif de territoire (PEDT) à l'échelle territoriale, tout en s'appuyant sur les projets existants.

En 2023, on comptabilise 4 PEDT, sur le territoire de Saint-Lô Agglo, contre 32 PEDT en 2015.
Les 4 communes signataires sont : La Barre de Semilly, Le Lorey, Saint-Jean-d'Elle, Moyon-Villages.

Communes couvertes par un PEDT au 23 10 2023	
Nombre de communes avec au moins une école	38
Nombre de communes couvertes par un PEDT	4
Taux de couverture	13,51 %

Document SDEJS- Note relative à la continuité éducative - Projet éducatif territorial et « Plan Mercredi » / Communauté d'Agglomération Saint Lô Agglo

Ce constat s'explique par la bascule des écoles par le retour à 4 jours et donc l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Seule l'école de la Barre de Semilly est restée sur une semaine à 4.5 jours.

Cette bascule a eu pour incidence la diminution des PEDT et donc l'arrêt d'instance de concertation en proximité. Les instances PESL vont permettre de recréer du lien, d'évaluer des valeurs communes et tendre vers un PEDT communautaire.

En complément du PEDT, le dispositif « plan mercredi » destiné plus spécifiquement aux accueils collectifs de mineurs, a pour objectif de restaurer, de maintenir ou de développer une offre éducative sur la journée du mercredi. Ce dispositif comprend un accompagnement pour faciliter la proposition de parcours de découverte, d'apprentissage pour les enfants, les jeunes (sport, culture, santé ou développement durable).

C'est un label de qualité des équipes encadrantes et des intentions pédagogiques vers le public accueillis.

Sur le territoire de Saint-Lô Agglo, 4 communes sont signataires d'un PEDT, et deux accueils de loisirs associatifs se sont inscrits dans le dispositif « plan mercredi ».

Leurs expériences et connaissances de ceux-ci, de leur plus-value éducative peuvent être des ressources pour leur développement à l'échelle territoriale

D'autres dispositifs institutionnels ou plans stratégiques de Saint-Lô Agglo, peuvent être facilitateurs pour le développement de la continuité éducative. (annexe 6 : Les dispositifs ou plans stratégiques en faveur de la continuité éducative)

Au travers de ses principes de transversalité et de prise en compte globale de l'individu, la coordination PESL se doit de rendre lisible la convergence de ces projets et outils en faveur de la continuité éducative, mais surtout du bien-être de l'enfant, du jeune et de sa famille.

La mise en œuvre dans le projet

La démarche du projet éducatif social local répond à ces conditions. Elle a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs et de les réunir autour de valeurs communes.

C'est aussi, la construction de la cohérence territoriale de l'offre de service et d'accompagnement des publics 0-25 ans, qui se joue à travers la notion de continuité éducative... Celle-ci sera l'effet des synergies du territoire, elle se doit donc d'être construite en étroite collaboration (co-construction) avec les différents partenaires ou acteurs de la sphère socio-éducative du territoire).

Le partenariat ou l'alliance éducative dit continuité éducative va permettre à l'ensemble des acteurs, de relever les défis éducatifs de la société actuelle (écrans, réseaux sociaux, harcèlement scolaire, théorie du complot, radicalisation, ...).

La mise en œuvre de l'enjeu de la continuité éducative, pour la période 2025-2028, bénéficie d'ores et déjà :

- D'un maillage d'acteurs diversifiés et mobilisés dans la démarche du PESL, tant géographiquement que techniquement.
- D'une large représentativité des champs d'intervention liés au public 0-25 ans et des familles.
- D'une volonté de faire ensemble au bénéfice du public.
- De modalités d'intervention cohérentes et complémentaires sur les différents temps de l'enfant.
- De dispositifs en faveur de la continuité éducative déployés sur certains bassins de vie (PEDT-Plan mercredis).
- A l'échelle territoriale, d'un projet d'accompagnement des acteurs scolaires, éducateurs de loisirs, sportifs à la prise en compte des compétences psychosociales, pour le bien-être du public.

L'accompagnement en proximité des bassins de vie, renforcera le lien et l'interconnaissance des acteurs. Cela permettra ainsi d'identifier, plus spécifiquement, les besoins du territoire et d'apporter collectivement des réponses adaptées.

Pour développer et/ou conforter la notion de continuité éducative, les conditions de réussite sont :

- D'avoir un langage commun sur la définition de la continuité éducative et de son intérêt pour l'enfant, le jeune et leurs familles.
- De définir à quel niveau réfléchir la continuité éducative (communale, territoriale, par bassin de vie) en termes de phase opérationnelle et de moyens.
- De construire une cartographie des acteurs impliqués. Qui gravite autour de l'enfant ? Les différents partenaires possibles et l'importance d'une complémentarité des acteurs.
- De définir les conditions et les outils préalables à la mise en œuvre de la continuité éducative (PESL, PEDT, portage politique affirmé).
- De repérer les freins et les leviers pour développer et instaurer la continuité éducative.

Les atouts, les faiblesses et propositions d'actions

ATOUTS	FAIBLESSES	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Un territoire riche par son tissu associatif et une répartition des services éducatifs homogène	Une lisibilité et interconnaissance des acteurs de la coéducation peu développée	Recenser et rendre lisible l'ensemble des acteurs participant à la coéducation des enfants Partager et co construire un langage de la coéducation
Une diversification d'acteurs de l'éducation tant sur les différents temps de la journée de l'enfant que des domaines d'intervention	Une temporalité, une réactivité qui est différente d'une structure à une autre (associatif, communal ou EPCI)	Définir un plan d'actions en prenant en compte les temporalités et spécificités de chacun des acteurs Prévoir un échéancier, au long terme
De nombreuses actions en faveur du bien-être de l'enfant et du jeune (sport et précarité, accueil cartable, ...)	Une communication peu développée et/ou peu harmonisée entre les acteurs, qui peut impacter la compréhension et la cohérence de leurs actions auprès du public cible	Porter une réflexion globale de l'accompagnement de l'enfant, du jeune Définir des circuits de diffusion et de recueil des professionnels
Des dispositifs institutionnels facilitant la mise en œuvre de la continuité éducative et Co éducation en faveur des publics 0-25 ans	Une méconnaissance des dispositifs et un besoin de compréhension de la plus-value de ceux-ci pour le public 0-25 ans et les familles	Recenser et communiquer sur les dispositifs existants en faveur de la continuité éducative Accompagner les acteurs à la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs, en fonction des besoins
Des professionnels et structures proposant un accompagnement aux familles (MADO, Espace de parents, CAMSP, CMPP, ...)	Des professionnels pouvant rencontrer des difficultés pour orienter les familles par manque de connaissance des acteurs du territoire	Instaurer des temps de rencontre pour permettre l'interconnaissance entre acteurs, échanger sur leurs projets. Identifier les personnes ressource à l'accompagnement du public 0-25 ans et de leur famille
Un réseau PESL à l'échelle du territoire de Saint-Lô Agglo identifiés par un grand nombre d'acteurs dans les domaines du public 0-25 ans	Une échelle territoriale pour les membres du réseau qui représentent un frein à la co-construction de projets en proximité Des acteurs du champs scolaires peu présents au sein du réseau PESL	Organiser et développer, pour les acteurs, un réseau en proximité Favoriser le lien et la co construction entre les acteurs

Le plan d'actions synthétisé

Enjeu : *Réunir les conditions de la mise en œuvre de la continuité éducative du public 0 - 25 ans*

Objectifs généraux

1- Fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs et impulser une démarche de coéducation cohérente et fluide.

Objectifs opérationnels

1a- En accompagnant les acteurs dans les transitions dans le parcours des enfants, des jeunes de 0 à 25 ans, sur les différents temps de la journée et entre les tranches d'âges.

2- Proposer une offre de service continue, adaptée aux familles et aux territoires de proximité.

2a- En développant des actions « passerelles », au fil des âges et des temps de l'enfant.



Les enjeux thématiques



La parentalité

Les jeunes 11-25 ans



L'inclusion

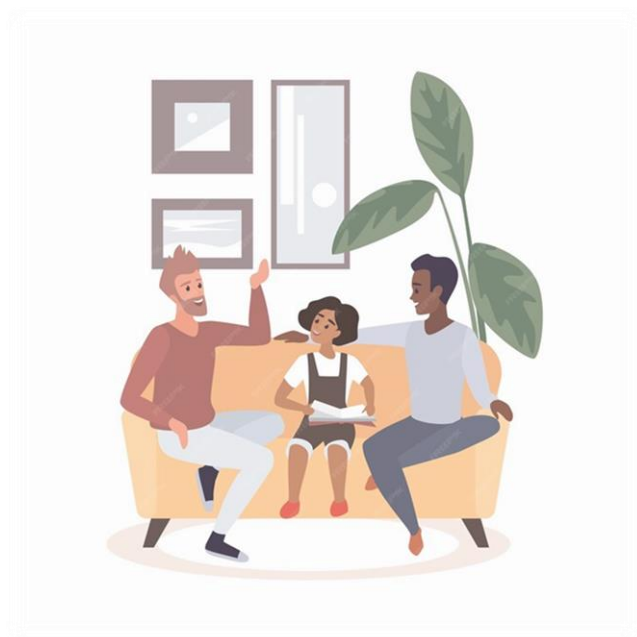


Les enjeux thématiques définis pour la période 2025-2028, sont dans la continuité et l'adaptation du précédent projet. Ils tiennent compte des constats de l'évaluation, des évolutions des besoins des public et du territoire.

Il s'agira en termes de continuité de :

- Conforter le réseau d'acteurs et sa dynamique tout en élargissant à d'autres professionnels des champs d'intervention du PESL.
- Mobiliser le plus grand nombre au sens commun du projet.
- Renforcer les outils et les ressources nécessaires en direction des acteurs, pour la mise en œuvre du projet (outil de veille, observatoire, montée en compétences des professionnels-langage commun, sens collectif à l'action).
- Veiller à l'adéquation de l'offre de service avec les besoins et attentes de la population.

La parentalité

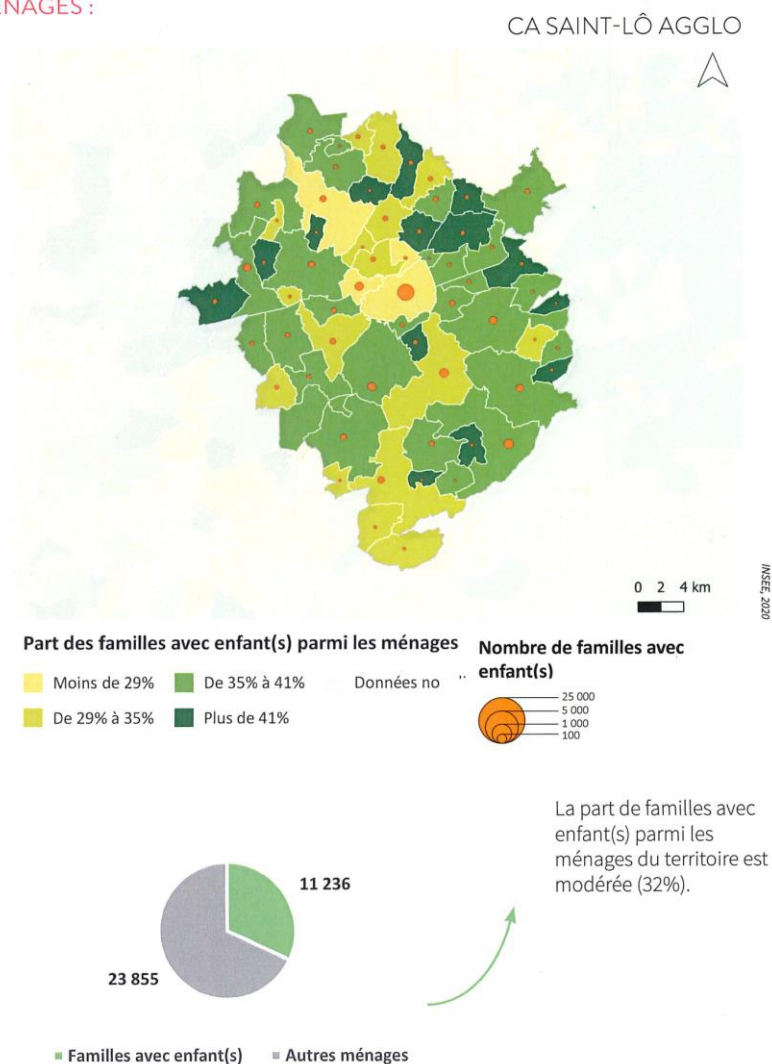


« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. »

Comité National de Soutien à la Parentalité. Avis relatif à la définition de la parentalité et du soutien à la parentalité issu du comité national du 10 novembre 2011

La proportion des familles avec enfants sur le territoire de Saint-Lô Agglo, source Ithéa conseil

NOMBRE ET PART DES FAMILLES AVEC ENFANT(S) PARMI LES MÉNAGES :



En 2021, le territoire EPCI Saint-Lô-Agglo présente une proportion de couples avec enfant(s) de 44.41%, résultat supérieur à celui constaté à l'échelle départementale (55.59 %).

Leur nombre a augmenté sur le territoire depuis 2019 (+5.8 %), alors qu'il diminue à l'échelle départementale 2.6 %.

Les dispositifs d'accompagnement à la parentalité

Pour soutenir les familles dans leur rôle parental, plusieurs actions sont déployées sur le territoire par l'EPCI et les partenaires du réseau (associations et privés). Elles sont principalement mises en œuvre dans le cadre du **Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents** (REAAP, 39 actions en 2024, contre 12 en 2019), dispositif de la CAF ou financées dans le cadre de **Grandir en Milieu Rural** dispositif de la MSA (GMR, 16 actions). Toutes les actions sont concentrées sur l'EPCI de Saint-Lô Agglo, suivant ainsi les indicateurs pouvant signifier une fragilité parentale ou familiale plus importante.

La plus-value de la coordination PESL est de pouvoir répondre aux différentes questions, d'apporter une méthodologie de projet, d'être ressource et centraliser les demandes pour l'appel à projet GMR.



Matinée parents-enfants à Marigny, pendant la quinzaine de la parentalité en mai 2024.

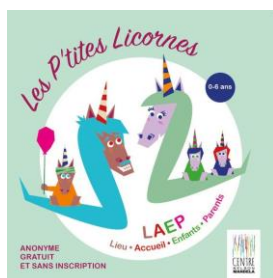
Des structures d'accompagnement à la parentalité

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) :

Selon le référentiel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : le Lieu d'Accueil Enfant Parent a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel. Structure souple, le LAEP se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Le LAEP est déployé sur le territoire, depuis janvier 2022 au sein du centre Nelson Mandela, sur la ville de Saint-Lô. Pour l'année 2023, le bilan est une fréquentation de 27 familles différentes, venues entre 1 et 13 fois chacune, soit 123 participations. Le bilan pour l'année 2024 et les perspectives 2025 seront vues au cours du comité de pilotage le 25 novembre 2024.

La provenance géographique est mixte : quartiers prioritaires de la ville de Saint-Lô : Val Saint Jean, La Dollée, Saint-Lô et hors Saint-Lô (Pont Hébert).



L'Espace de Parents :

Selon le référentiel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : un Espace de Parents (EdP) : est un lieu ressource dédié à la parentalité, animé par un projet à l'échelle d'un territoire. Il a pour objectif principal de venir en soutien au plus grand nombre de parents par une réponse la mieux adaptée à leurs besoins. A ce jour, un espace de parents avec deux antennes (Saint-Jean-de-Daye et Saint-Clair-sur-l'Elle) est porté par l'association Familles Rurales région de Daye. Deux espaces de parents sont en projets sur le territoire. L'un porté par l'association Passerelles de Saint-Jean-d 'Elle dès que le recrutement sera effectué et le second par le centre social Mandela sur la ville de Saint-Lô, prévu en préfiguration pour janvier 2025.

D'autres structures dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse proposent des animations famille et du soutien à la parentalité sur le territoire. Ces structures sont principalement des espaces de vie sociaux, des centres sociaux, des associations locales...

La coordination PESL parentalité facilite l'interconnaissance des acteurs et leurs champs d'intervention au titre de l'accompagnement et du soutien à la parentalité. Elle permet également le partage des pratiques professionnelles et leur adaptation en fonction des besoins des territoires, mais aussi des dispositifs favorables à l'action parentalité.

Une équité d'accompagnement à la parentalité est ainsi déployée à l'échelle de Saint-Lô Agglo, dans une complémentarité et cohérences des actions.

Les pratiques professionnelles en direction des publics :

- L'accueil, l'écoute, l'orientation.
- L'accompagnement aux démarches (obligations liées à l'emploi, déclaration CAF/MSA, inscription aux loisirs, activités...).
- Les temps d'animations parents enfants.
- Les sorties familiales.
- Les temps d'informations, soirées thématiques, conférences.
- Les temps d'échanges : cafés parents.
- Les temps conviviaux.

Les principes d'intervention :

- La prise en compte des parents dans les projets des structures d'accueil.
- Des postures professionnelles d'accompagnement éducatif et de détection de dysfonctionnements qui ne doivent ni être jugeantes, ni directives.
- Des règles de confidentialité (déontologie).
- La nécessité pour les référents identifiés de mieux connaître les professionnels (réseau).
- Le travail en confiance : régularité des interlocuteurs et posture accessible.
- Le partage de valeurs communes aux différents acteurs (charte).
- La nécessité de construire des passerelles entre les acteurs (ex : RPE / parents ; ACM / RPE ; Parents/ Etablissements scolaires / ACM / parents ; Accueil Ado/ Collèges ; Centres sociaux / Espace de Vie Sociale / Clubs, Associations / Parents... Notions de cohérence, de continuité éducative et de valeurs partagées).

Un réseau PESL élargi en lien avec la parentalité depuis 2020

En 2020, avant la prise de poste de la chargée de coopération parentalité, le réseau parentalité comptait une dizaine d'acteurs. Aujourd'hui, c'est une quarantaine d'acteurs qui se connaissent grâce aux temps d'interconnaissance proposés par la coordination PESL. Ce réseau est en prise directe avec la réalité du territoire. Rencontrer les acteurs permet d'améliorer à la fois la communication des actions proposées et la connaissance partagée sur le territoire de Saint-Lô Agglo. D'évoquer les pratiques professionnelles, les problématiques rencontrées et d'essayer ensemble de trouver des solutions.

De manière générale, il s'avère que le réseau d'acteurs œuvrant dans le domaine de la parentalité est, plutôt, bien construit sur l'ensemble du territoire et mobilisé dans la mise en œuvre du projet au bénéfice des familles et du public 0-25 ans.

La complémentarité des interventions proposées par des acteurs parentalité, des passerelles et une coordination déployée à l'échelle du territoire seront facilitateurs pour conforter l'accompagnement auprès des familles, sur toutes les tranches d'âges du public 0-25 ans et ainsi renforcer la notion de la continuité éducative, un des enjeux fondamentaux du projet pour la période 2025-2028.



Les actions parentalité du territoire

Depuis la mise en place de la coordination PESL parentalité, des actions ont vu le jour et se sont développées.

Les *conférences* proposées initialement par la coordination PESL, sont à ce jour coconstruites avec les acteurs qui le souhaitent. Les thématiques sont définies en fonction des besoins de la population, besoins recueillis par le biais de questionnaires ou d'échanges avec les professionnels dans les structures.

La complémentarité des coordinations de proximité et de la parentalité sera une plus-value dans la proposition des conférences sur les territoires et pour l'implication des acteurs locaux dans leurs mises en œuvre grâce à une connaissance plus précise des préoccupations des familles.



Conférence sur les émotions en novembre 2023, organisée par la coordination PESL et les RPE de Canisy et Tessy-Bocage

La quinzaine de la parentalité est un évènement proposé par la coordination PESL parentalité depuis 2022. Celui-ci a deux objectifs :

- Mettre en lumière les acteurs locaux de la parentalité sur le territoire de Saint-Lô Agglo.
- Créer un évènement fédérateur à une échelle territoriale.

C'est un temps fort proposé depuis 2022 sur le territoire. Il a vu son nombre de partenaires et d'actions évolués. La participation des familles est en augmentation depuis le lancement et les partenaires sont satisfaits de cette action.

D'une part, cet évènement a permis aux familles d'identifier les structures, les acteurs de la parentalité à des échelles de proximité. D'autre part, en 2023 plus de 200 familles ont participé et en 2024 le chiffre a encore augmenté. Les perspectives pour l'année 2025 sont en réflexion avec les acteurs et les élus.



Matinée jeux parents-enfants au pôle enfance de Marigny lors de la quinzaine de la parentalité en mai



Atelier éveil musical proposé par l'espace de parents de Saint-Jean-de-Daye, lors de la quinzaine de la parentalité en mai 2024

Une politique sportive qui prend en compte les familles.

Le dispositif sport vacances

Ce dispositif mis en place depuis de nombreuses années, s'est vu évoluer en proposant les créneaux du mercredi matin ouverts aux parents désirant pratiquer un sport avec leur enfant.

Afin de diminuer les difficultés de mobilité pour certaines familles, qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'aux différents gymnases de Saint-Lô, le déploiement des activités sur les territoires ruraux a permis aux enfants et aux jeunes de bénéficier d'une pratique sportive pendant leurs vacances.

Les mercredis de chaque vacances, coconstruit avec la coordinatrice PESL, des créneaux de pratiques sportives (baby gym et escalade) parent/enfant leur sont proposées.



La journée de la randonnée

La journée de randonnée est une journée pour inciter à la pratique sportive et notamment aux activités de pleine nature (avec des randonnées pédestres, VTT, Trail et cyclo le matin et des ateliers d'activités physiques de pleine nature l'après-midi : (escalade, tir à l'arc, tyrolienne, maniabilité VTT, course de draisennes pour les 2-5 ans, laser run parent/enfant, jeux en bois). Elle favorise également les

rencontres inter associatives (implication de plusieurs associations locales et associations sportives/ club sportif : chaque association gère un parcours) et inters participants.

Cette manifestation sportive est proposée par le service des sports de Saint-Lô Agglo.

Pour la 12ème année consécutive et pour la première fois en 2024, une randonnée famille est proposée afin de capter les familles tout au long de la journée. Elles peuvent ainsi profiter des diverses animations familles (escalade, tyrolienne, tir à l'arc, jeux en bois...) et un espace 0-3 ans (jeux et tapis d'éveil, espace change...).

Pour la période 2025-2028, la complémentarité sport /famille est confortée. Des randonnées familles, avec des ateliers seront proposés afin d'encourager la pratique de la randonnée en famille.



Une politique de développement culturel et touristique qui prend en compte les familles.

Le schéma de développement touristique souligne l'importance du tourisme local : les statistiques concernant la provenance des visiteurs des offices de tourisme révèlent en effet qu'une majorité des demandes est très localisée. Cela incite le service à réfléchir à une programmation d'animations familiales profitant aux habitants du territoire, contribuant à l'épanouissement et au bien-être des familles de l'agglomération.

Ainsi, le service tourisme édite chaque été un dépliant intitulé « agenda de l'été ! Saint-Lô Agglo » et propose notamment des animations enfants/parents intitulées « La Vir'ée des mômes » à la Chapelle Sur Vire, « les jeudis du Haras » à Saint-Lô, et les « vendredis du château de Montfort » à Rémilly-Les-Marais. Des livrets sont également proposés pour effectuer des jeux de pistes au château de Torigny-les-Villes, aux remparts de Saint-Lô ou encore au haras national de Saint-Lô, en familles et en autonomie.

L'office de tourisme et de la culture en partenariat avec la coordination parentalité a mis en place un « espace famille 0-3 ans » sur le festival « la Vir'ée des mômes » à l'occasion de la 10ème édition pour répondre à leurs besoins.

Il met à disposition un espace pour les 0-3 ans, dédiés aux familles et aux assistantes maternelles. Cet espace propose des jeux adaptés. Il permet de se retrouver pour faire une pause familiale et avoir des informations sur divers sujets. Il est issu d'un travail de partenariat avec les RPE et les crèches de Saint-Lô Agglo.

L'espace famille est en évolution depuis 2023. Il est proposé à l'ouverture, à la clôture du festival, et au regard de la satisfaction des familles, et de leur plébiscite, sur d'autres journées au cours de la période des « Virée des Mômes ».

Ce projet sera pérennisé et étoffé pour les prochains festivals.

Festival La Vir'ée des mômes
Juillet et août 2024



La complémentarité des ressources tant humaines que matérielles est un réel atout pour rendre accessible ces événements à toute la famille, quel que soit l'âge des enfants, et ainsi partagés des moments familiaux.

Les atouts, les faiblesses et propositions d'actions

ATOUTS	FAIBLESSES	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Des acteurs et des actions nombreuses sur l'ensemble du territoire Des actions avec un rayonnement de proximité, une offre de services à l'échelle locale	Des actions avec un rayonnement principalement d'hyper proximité	Créer une vision territoriale commune Développer un réseau de diffusion élargi Avoir une culture partagée
Un domaine partagé entre l'Agglo, les partenaires privés et les associations qui bénéficie d'une diversité de compétences liées à la parentalité	Un domaine partagé qui parfois mène à une méconnaissance des différents champs d'intervention	Coconstruire des projets territoriaux et locaux
Des acteurs différents complémentaires	Une définition de la notion de parentalité propre à chacun des acteurs	Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs ainsi que les domaines de compétences de chacun. Favoriser leur montée en compétence en partageant des expérimentations, des ressources et des dispositifs, entre pair et par la proposition de cycles de journées pédagogiques
Un axe fort du PESL à conforter	Aller à la rencontre des nouveaux acteurs du territoire	Conforter l'existant et valoriser les projets émergents, les expérimentations

Le plan d'actions synthétisé

Enjeu : *Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative et sociales 0-25 ans*

Objectifs généraux

1- Promouvoir et développer l'offre d'accueil pour l'accompagnement des parents du territoire, avec une attention d'équité géographique et de continuité éducative.

2- Valoriser et renforcer la place des parents dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants.

Objectifs opérationnels

1a - En développant un observatoire des besoins en termes d'accompagnement à la parentalité, de lieux d'accueil et de mode de garde selon les âges des enfants et des jeunes.

1b - En mettant en place une instance de réflexion avec les acteurs du territoire, pour tendre vers une réponse concertée d'offre de garde ou de lieu d'accueil.

1c - En proposant des temps d'échanges, d'informations aux acteurs du territoire pour permettre une meilleure lisibilité du champ d'action de l'accompagnement et du soutien à la parentalité.

1d - En valorisant et communiquant sur les lieux ressources pour les parents.

2a - En développant un observatoire des questionnements/ des besoins en termes d'accompagnement éducatif par les parents.

2b - En structurant et identifiant le projet de réseau parentalité pour apporter des réponses coconstruites aux parents.

2c - En travaillant en réseau les modalités d'accueil et de participation des parents au sein des structures.



Les jeunes 11-25 ans



Adolescence : période charnière, entre l'enfance et le jeune adulte

L'adolescence est une période de bouleversement et de vulnérabilité, même si les besoins sont différents entre des jeunes de 11 à 15 ans et des jeunes de 15 à 25 ans. Le cerveau des adolescents est en période de « remodelage » et l'impact de la puberté peut perdurer bien au-delà des 18 ans. Les régions cérébrales liées au contrôle cognitif, comprenant les capacités psycho-sociales mûrissent lentement jusqu'à l'âge de 25 ans, or elles comprennent des compétences importantes : le contrôle des impulsions, la régulation des émotions, l'orientation et la projection dans le futur, le fait de pouvoir résister à l'influence des pairs...

Cela explique pourquoi les jeunes rencontrent généralement des difficultés à se projeter, à s'impliquer sur le long terme, c'est l'instant présent qui prime.

La jeunesse est devenue à la fois plus précoce (les pré-adolescents ont une autonomie relationnelle liée aux moyens de communication et dépendent moins de leurs parents dans la construction de leur sphère sociale) et plus tardive du fait de l'entrée dans la vie active repoussée : allongement des études, difficulté à trouver un emploi stable, et naissance du premier enfant vers 30 ans.²

Il est essentiel de pouvoir accompagner et soutenir les jeunes et leurs parents durant cette période de transition. Le professeur David Cohen³ explique même que « deux périodes sont charnières pour favoriser les bonnes conditions d'une bonne santé mentale : la petite enfance et l'adolescence ».

Le PESL est présent auprès des acteurs et structures jeunesse. Il apporte des éléments de contexte dans le but que les politiques publiques soient en adéquation avec les besoins des adolescents et des jeunes adultes.

Sur la première période 2020-2023 du projet éducatif social local de Saint-Lô Agglo, l'offre de service s'est considérablement développée en direction de la jeunesse.

Des espaces privilégiés en direction des jeunes 11-17 ans, ont été aménagés au sein des accueil collectifs de mineurs, des maisons de l'enfance -jeunesse ou des structures sociales telles que les centres sociaux et espaces de vie sociale.

Cela permet au quotidien de mieux prendre en compte leurs besoins, de leur donner la possibilité de participer activement à la construction de projets qui leur sont destinés.

D'autre part, Saint-Lô Agglo, à travers ses différents plans stratégiques, a montré sa volonté de prendre en compte les spécificités du public jeune au cours de cette période charnière. En fonction des plans stratégiques, des focus sur la jeunesse ont été effectués. Le jeune n'est plus considéré seulement comme un individu avec des besoins de loisirs, mais il est également essentiel de considérer l'ensemble des champs d'intervention qui gravitent autour de lui : l'enseignement, la santé, le logement, le sport, la culture, l'engagement et l'accompagnement pour faciliter leur implication dans la vie locale et professionnelle.

² Olivier Galland « Qu'est-ce qu'être jeune aujourd'hui ? » les cahiers français, juillet/ août 2023.

³ Professeur à la Sorbonne Université et Chef du département de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, la Pitié Salpêtrière, Paris

Le projet éducatif social local sur la période de 2025-2028 a pour intention, tout en confortant et développant l'offre de loisirs et l'accompagnement des jeunes :

- De leur apporter les ressources nécessaires permettant leur épanouissement et leur autonomie.
- De faciliter et favoriser leur insertion dans la vie locale et professionnelle.

L'accompagnement des jeunes

Les structures d'accompagnement des jeunes sur le territoire ont pour objectif de permettre aux jeunes d'obtenir l'information dont ils ont besoin dans leur quotidien, de pouvoir participer à des activités de loisirs, d'expérimenter de nouvelles pratiques culturelles, artistiques ou sportives, de définir son projet professionnel ou de vie d'adulte.

L'objectif est aussi de donner les moyens aux jeunes pour pouvoir s'impliquer sur des projets, de valoriser leurs initiatives et de s'engager à différentes échelles, dans la vie locale.

Les espaces jeunes au sein des ACM :

L'ensemble des ACM (régie et associatifs) ont repensé l'accueil des 11-17 ans afin de permettre de dynamiser la fréquentation des centres par les adolescents et de leur permettre de s'y sentir plus à l'aise. L'intégration des jeunes dans la définition et la réalisation de projets qui leur correspondent favorisera leur autonomie et la découverte de soi.

L'accueil jeune dans les centres sociaux au sein des quartiers prioritaires de la ville centre :

Un référent jeunesse est identifié au sein des deux centres sociaux. Il a pour mission de proposer des actions à destination des adolescents et d'être ressource en termes d'information et d'insertion. Un espace jeune dans le centre social Mersier est accessible à tous les jeunes. C'est un lieu de rencontre et de mixité sociale.

L'accueil jeune au sein du Kiosk :

L'équipe du Kiosk a aménagé en 2023 un espace d'accueil convivial pour les jeunes avec billard, jeux vidéo, fléchettes et jeux de société. Ce qui a eu pour effet, une fréquentation plus importante des jeunes et ainsi, pouvoir échanger avec eux sur leurs envies, leurs projets et leurs projections en termes d'avenir professionnel.

L'ensemble de ces structures d'accueil sont des leviers à l'accompagnement des jeunes dans la réussite de leurs projets, à la valorisation de leurs compétences ou de leurs aptitudes dans des domaines hors scolaires. Ces différents lieux d'expérimentation, de sociabilisation, de mixités sociales sont nécessaires aux adolescents dans leur période de transition, et de futur adulte.

En participant au réseau PESL jeunesse, les acteurs, les professionnels pourront élaborer les modalités d'actions en fonction de leurs champs d'intervention et des dispositifs qui leurs sont propres. Ainsi, les jeunes du territoire bénéficieront d'une cohérence et d'un maillage territorial en faveur de leur insertion dans la vie locale et professionnelle.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes nécessite de travailler sur l'environnement du jeune à savoir la notion de logement, de santé, de mobilité, de citoyenneté ...et d'inciter les acteurs à se mettre en réseau.

La mise en réseau des acteurs enclenchée, facilite le lien et l'interconnaissance des domaines de compétences de chacun. Elle permet d'apporter des réponses cohérentes et complémentaires au bénéfice de l'insertion des jeunes.

Cependant, les jeunes bénéficiaires de l'accompagnement, de soutien en termes d'insertion professionnelles, sont majoritairement des jeunes qui sont identifiés, par le biais des structures d'insertion, d'information.

Aujourd'hui, les acteurs et les élus souhaitent faire bénéficier un plus grand nombre de jeunes à ces dispositifs, et d'autant plus à ceux qui ne fréquentent pas les structures : les « jeunes invisibles ».

Vigie Jeunes lancé en 2021 par le réseau des missions locales et co-piloté par le PESL va en ce sens : Aller à la rencontre de tous les jeunes, en passant par des acteurs nouveaux qui peuvent être plus à proximité des jeunes : les mairies, les clubs de sports, les associations locales ...

L'instauration d'un réseau d'acteurs identifiés sur ce sujet a permis un langage commun, des pistes d'actions et des méthodes d'accompagnement.

Des journées de sensibilisation ont été proposées auprès des acteurs de proximité.



Ce réseau « vigie jeunes » est actuellement en pause. La relance de ce réseau, par la coordination jeunesse PESL 11-25 ans et la Mission Locale, est un levier à l'insertion des jeunes.

L'information jeunesse

Un « Point information jeunesse », situé sur la ville centre, dans les locaux du Kiosk, facilite l'accès à l'information des jeunes.

Le déploiement de **l'information jeunesse** sur le territoire est envisagé afin de pouvoir faciliter l'accès à l'information pour tous les jeunes qu'ils vivent en milieu urbain ou rural. Les animateurs jeunesse des espaces jeunes de l'agglomération ont participé à une formation-information jeunesse afin de pouvoir assurer un relais local, et d'enclencher une dynamique de l'information jeunesse sur les territoires.

L'engagement des jeunes

Appuyer l'engagement des jeunes c'est leur permettre de se sentir valorisés, d'acquérir de nouvelles compétences qui leurs seront profitables tout au long de leur vie, et particulièrement dans leurs parcours d'insertion. Cela permet de valoriser les compétences extra-scolaires, ainsi que les « soft

skills », les compétences liées au savoir-être : la communication, la gestion des émotions, l'esprit d'initiatives, l'autonomie...

L'implication sur des projets, peut aussi permettre à certains adolescents de se révéler, car ils seront capables d'agir et de s'impliquer positivement en dehors du champ scolaire ou familial parfois conflictuel. Les compétences acquises par un jeune à travers son engagement associatif ou bénévole sont à valoriser.

La définition de la notion d'engagement et de participation citoyenne chez les jeunes adultes n'est donc pas toujours la même que celle attendue par les adultes, à savoir un engagement associatif, du volontariat, une implication locale. Cela nécessite de s'adapter à la temporalité et la disponibilité des jeunes, puisque certains jeunes auront du mal à s'impliquer sur une action à long terme, à s'engager sur un rythme qu'il estime contraignant...

Impliquer les jeunes dans les projets, c'est donc s'adapter à une temporalité différente, où des résultats doivent être concrets et rapides.

La convention citoyenne de la jeunesse - CCJ

La convention citoyenne de la jeunesse s'inscrit dans la continuité du diagnostic 11-25 ans de 2020, afin de recueillir et de prendre en compte la parole des jeunes.

Elle a pour objectif de :

- Impliquer les jeunes dans le processus de prise de décision de la vie démocratique et citoyenne.
- Recueillir la parole des jeunes.
- Promouvoir des valeurs de l'engagement, de la citoyenneté.
- Sensibiliser les élus du territoire aux besoins des jeunes.

La convention est également une des 5 déclinaisons du projet Kiosk (Projet Territoire / projet Ville Centre - Centre-ville / Carte Kiosk / CCJ)

La démarche d'écoute et de participation des jeunes a été enclenchée et coconstruite avec des acteurs jeunesse du réseau PESL, afin de définir pour et avec les jeunes et avec les élus, les orientations en direction de la jeunesse du territoire.

Un outil « Porteur de parole » a permis de recueillir l'expression de plus de 400 jeunes du territoire, sur les visions de la société de demain, sur leurs émotions. Ces recueils ont eu lieu dans les établissements scolaires ou sur la « place publique », de façon à pouvoir rencontrer une diversité de jeunes.

Un évènement a permis de réunir des jeunes, des élus et des acteurs jeunesse



pour échanger et partager leurs points de vue, leurs attentes et besoins pour la jeunesse.

La phase opérationnelle de la « convention citoyenne de la jeunesse » se traduit par deux grandes étapes- étape 1 : Ecouter et prendre en compte la parole des jeunes

étape 2 : Valoriser les jeunes qui agissent sur le territoire.

La période 2025-2028, permettra de relancer la consultation auprès des jeunes, de sensibiliser les élus, les acteurs en proximité à l'écoute de leur parole, de les valoriser, et de déployer des espaces d'expression qui leurs sont dédiés. Des conseils municipaux de jeunes, des commissions jeunesse peuvent être support pour l'expression des jeunes

Les festivals jeunes

Les festivals jeunes à l'échelle territoriale ou locale, sont des espaces d'expressions pour les jeunes, plus spécifiquement au titre de la culture ou de l'art. Ils sont organisés pour et avec les jeunes du territoire, afin de valoriser leurs pratiques artistiques

Ce sont des lieux d'expérimentations, d'apprentissage, de découverte de soi-même.

Concernant le festival Jeunes en scène, l'équipe du Kiosk en partenariat avec d'autres services (culture, techniques ...) permet aux jeunes d'avoir un accompagnement individuel ou collectif avec des professionnels de la culture tels que le Normandy, le théâtre de Saint-Lô, la logistique événementielle.

Dans le cadre du Festival à Vif de Condé sur Vire, organisé avec le centre dramatique national de Vire, les jeunes peuvent proposer leur création théâtrale sur une scène ouverte à tous.



Ces événements permettent, en complémentarité du versant artistique, de prendre conscience de soi, de ses capacités et de ses compétences mais aussi de sa place dans un collectif.

La diversité des acteurs jeunesse et des structures d'accueil est une force pour l'offre de loisirs et l'accompagnement des jeunes. Néanmoins, cela nécessite une cohérence et complémentarité des actions en direction du public.

La coordination PESL jeunesse est un levier pour favoriser l'articulation et la cohérence des interventions en direction des jeunes. Dans la continuité de la période précédente, elle confortera et renforcera le sens commun de l'action jeunesse en s'appuyant sur les dispositifs et les plans stratégiques en termes de logement, de mobilité, de la santé, de la culture, des politiques publiques.

Les atouts, les faiblesses et propositions d'actions

ATOUTS	FAIBLESSES	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Des structures d'accueil en évolution pour mieux répondre aux attentes et besoins des jeunes avec des proposition d'activités, de loisirs et de séjours pour les jeunes	Une disparité de l'offre de loisirs à destination des 11-17 ans sur le territoire	Coordonner les actions loisirs à destination des 11-17 ans et les valoriser
Des structures accueillant déjà les jeunes sur le territoire (service civique, missions d'intérêt général SNU...)	Certains dispositifs à faire connaître	Valoriser la démarche du bénévolat jeune auprès des jeunes et des associations Sensibiliser et recenser les associations intégrant des jeunes bénévoles
De nombreux dispositifs d'engagement et de soutien aux projets des jeunes	Une utilisation des aides peu utilisée par les jeunes pour leurs projets.	Rendre lisible et communiquer les dispositifs auprès des jeunes Informier et sensibiliser les professionnels aux dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes dans la vie locale et professionnelle.
De nombreux dispositifs d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle	Des services et des dispositifs à faire connaître	Améliorer la communication et le travail en réseau
Un réseau à destination des jeunes « invisibles » Vigie Jeunes	Peu de présence numérique et de communication via les réseaux sociaux	Développer la participation d'acteurs jeunesse au réseau Promeneurs du Net
Des dispositifs jeunesse présents sur le territoire (BAFA, permis, dispositif argent de poche)	Une disparité de l'offre sur le territoire	Travailler sur l'équité et la cohérence de l'offre sur le territoire

Le plan d'actions synthétisé

Enjeu : *Accompagner les jeunes à prendre place comme acteurs dans la société et les soutenir dans leur transition en devenir de citoyens*

Objectifs généraux

1- Favoriser l'insertion des jeunes dans la vie locale.

2- Faire découvrir et accompagner les jeunes dans l'exploitation des espaces d'expression et d'action sur le territoire.

2- Accompagner les acteurs à la participation et à l'engagement des jeunes dans la vie locale en tant qu'acteur.

Objectifs opérationnels

1a - En facilitant l'accès aux services et aux droits pour les jeunes.

2a- En promouvant des espaces d'expressions, les possibilités d'actions sur le territoire auprès des jeunes et à l'ensemble des acteurs.

2b- En proposant un accompagnement et des outils aux jeunes pour faciliter leurs expressions et la réalisation de leurs projets.

3a-En développant un observatoire des besoins en termes d'accompagnement à la jeunesse, selon l'âge des jeunes.

3b- En identifiant les enjeux « jeunesse » actuels et leurs évolutions.

3c- En soutenant les structures dans leurs démarches visant à la participation des jeunes en faisant évoluer leurs pratiques.



L'inclusion

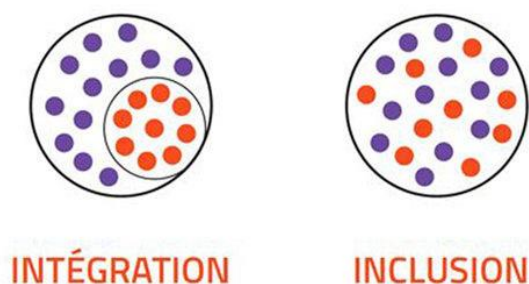


"Pour dépasser les clivages, permettre à une complicité de s'établir et à une histoire en commun de s'écrire, notre société a besoin de mots et de concepts partagés, inclusifs, en cohérence avec le droit de tous au patrimoine social, sans toutefois gommer la diversité et la spécificité des situations". - Charles Gardou, "La société inclusive, parlons-en !", Érès, 2012

Deux concepts s'opposent, celui de l'inclusion à celui de l'intégration.

Avec **l'intégration**, c'est à la personne avec un handicap de s'adapter ou se réadapter à la société par l'intermédiaire de structures spécialisées qui visent à rétablir ou compenser ses fonctions défailtantes – qu'elles soient physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles. La société dans son ensemble ne change pas. Si elle espère s'intégrer, la personne doit se normaliser, faire l'effort de s'ajuster au système existant.

L'inclusion, quant à elle, cherche prioritairement à transformer la société. Elle vise à lever les obstacles à l'accessibilité pour tous aux structures ordinaires d'enseignement, de santé, d'emploi, de services sociaux, de loisirs, etc. L'inclusion est donc un effort démocratique pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité de droit.



Il est important de rappeler, que la loi du 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental. Ainsi, les publics qui demandent une prise en charge spécifique sont nombreux et chaque accueil nécessite, au titre de cette spécificité une étude individuelle.

L'inclusion prévoit différents points :

1. **Égalité des droits** : l'inclusion repose sur le principe que chaque individu a des droits égaux, indépendamment de son origine, de son genre, de ses capacités, de sa religion ou de toute autre caractéristique.
2. **Accessibilité** : Cela implique de créer des environnements physiques, sociaux et numériques accessibles à tous. Par exemple, cela peut inclure des infrastructures adaptées aux personnes en situation de handicap ou des ressources éducatives accessibles.
3. **Diversité** : L'inclusion célèbre la diversité et reconnaît que chaque personne apporte des perspectives uniques qui enrichissent la communauté. Cela favorise un climat de respect et de compréhension mutuelle.

4. Éducation inclusive : Dans le domaine de l'éducation, l'inclusion signifie que tous les élèves, y compris ceux ayant des besoins spécifiques, ont accès à un enseignement de qualité dans des classes ordinaires, avec le soutien nécessaire.

5. Participation active : L'inclusion encourage la participation active de tous les membres de la société dans les processus décisionnels, que ce soit dans les entreprises, les écoles ou les communautés.

6. Sensibilisation et formation : Pour promouvoir l'inclusion, il est important de sensibiliser et de former les individus sur les enjeux liés à la diversité et à l'inclusion, afin de réduire les préjugés et les stéréotypes.

7. Culture d'inclusion : Les organisations et les entreprises peuvent créer une culture d'inclusion en adoptant des politiques et des pratiques qui favorisent la diversité et l'égalité des chances.

8. Soutien et ressources : Offrir des ressources et un soutien aux personnes sous-représentées ou marginalisées est crucial pour garantir leur inclusion et leur réussite.

9. Évaluation et amélioration continue : Il est important d'évaluer régulièrement les pratiques d'inclusion et d'apporter des améliorations pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins de tous.

10. Impact positif : L'inclusion ne profite pas seulement aux individus concernés, mais elle enrichit également la société dans son ensemble, en favorisant l'innovation, la créativité et la cohésion sociale.

En somme, **l'inclusion est un engagement** à créer un monde où chacun se sent valorisé et respecté, et où les différences sont célébrées comme une force. C'est un objectif qui nécessite des efforts collectifs et une volonté de changement.

L'inventaire des personnes nécessitant une inclusion serait sans fin tant les situations personnelles, familiales, géographiques, économiques et politiques, sociales ou médicales sont singulières. Il s'agit justement de poser cette complexité de la diversité des situations non réductibles à des typologies de personnes et pour lesquelles il y aurait des réponses calibrées.

Finalement de qui parlons-nous ? Nous parlons d'enfants, de jeunes et de familles comme d'autres, mais qui peuvent concentrer plusieurs obstacles pour leur vie en société.

Un réseau PESL en cours de construction et à déployer

Un certain nombre d'acteurs intervenant dans le champ de l'inclusion ont intégré le réseau PESL par le biais de la parentalité, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Chacun, dans son domaine et sa structure d'accueil, a souhaité prendre en compte les spécificités et les besoins des publics accueillis. Cela s'est traduit par des aménagements adaptés (espace snoezelen, matériel adapté...) des journées de sensibilisation sur l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, les émotions de chaque enfant...

Des outils de communication adaptés, tels que des livrets en braille, ou avec des pictogrammes. ont été créés pour faciliter l'accessibilité à l'offre de loisirs et d'accompagnement.

L'ensemble de ces actions a été initié « individuellement » ou de façon transversale et complémentaire par les coordinations PESL thématiques avec les acteurs locaux. Malgré un réseau d'acteurs peu formalisé dans le champ de l'inclusion, il existe une réelle mobilisation de ces derniers pour rendre accessible au plus grand nombre les lieux de sociabilisation et d'apprentissage.

Les actions inclusion du territoire initiées et à conforter

Sur le territoire de Saint-Lô, des structures, des expérimentations et des dispositifs existent, mais peinent parfois à être connus par l'ensemble des acteurs du territoire et des familles.

Un projet expérimental nommé « **On se pause** » mis en place par un collectif d'acteurs du territoire de Saint-Lô Agglo et coordonné par la Fédération Départementale Familles Rurales de La Manche avec le soutien financier de la CAF, la MSA, la conférence des financeurs, la CPAM, la fondation d'entreprises Crédit Mutuel MABN.

Ce projet a pour objectifs de :



- *répondre à un besoin non couvert avec une offre innovante :*
 - en s'appuyant sur des lieux et structures disponibles sur les temps scolaires
 - en proposant un espace non spécialisé aux enfants à besoins spécifiques
 - en proposant des moments pour rompre l'isolement des familles (proches aidants et enfants)
- *prendre en compte la notion de proches aidants (parents) avec enfants à besoins spécifiques :*
 - en proposant des temps de répit aux proches aidants
 - en faisant se rencontrer des proches aidants pour partager leur quotidien
 - en valorisant les compétences parentales
 - en leur permettant de découvrir les structures existantes sur des temps dédiés
- *prendre en compte les spécificités de ces enfants :*
 - en leur permettant de découvrir les structures existantes sur des temps dédiés
 - en contribuant à la sociabilisation et à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques
 - en valorisant les compétences des enfants à travers de l'activité

Pour accueillir ces enfants et familles, dans des conditions de qualité et adaptées, des journées de sensibilisation sur l'accueil des enfants en situation de handicap, sont co construites et proposées par le RSVA (Réseau de Services pour une Vie Autonome), la Fédération Départementale de la Manche Familles rurales et le PESL. Un des objectifs de ces temps de sensibilisation, de partage d'expérience est de favoriser la montée en compétences des professionnels du territoire.

Dans le cadre de **sa politique sportive intercommunale**, Saint-Lô Agglo a la volonté d'accompagner les personnes en situation de précarité géographique, sociale et de santé.

Elle contribue à la mise en œuvre de dispositifs ou d'actions visant à lutter contre ces formes de précarité.

Les séances sportives sont gratuites et mises en place par un réseau d'acteurs locaux.

Elles ont diverses formes comme sports vacances en milieu rural, ouverts aux enfants de 3 à 18 ans ; stage voile avec hébergements pour des familles en précarité quel que soit leur origine géographique (milieu rural ou quartier prioritaire de la ville), des familles avec des enfants en situation de handicap ou des enfants accueillis en structures spécialisées et accompagnés par leur éducateur.

Également, il y a le dispositif savoir rouler pour l'école de Graignes Mesnil Angot. Il permet aux élèves d'utiliser un vélo et de se déplacer dans de bonnes conditions de sécurité.

Ce dispositif sport et précarité est déployé également dans trois communes (Tessy-Bocage, Saint-Jean-de-Daye et Torigny-les-Villes), en lien avec la mission locale, afin de permettre aux jeunes accompagnés de pratiquer une activité physique.



Saint-Lô Agglo, au titre de la politique sportive, s'est engagée dans le programme « Club inclusif » aux côtés du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).

La volonté est de développer l'offre de pratiques sportives à destination des personnes en situation de handicap sur notre territoire en proposant aux clubs de s'y sensibiliser. Il rassemble 12 clubs sportifs qui ont été accompagnés pendant 6 mois dans l'élaboration d'un projet inclusif.

Une trentaine de dirigeants et encadrants de clubs sportifs volontaires participent à des temps théoriques et pratiques dédiés à l'accueil de personnes en situation de handicap dans leurs structures respectives. Avec une personne sur deux en situation de handicap qui ne pratique jamais d'activité sportive, l'agglomération de Saint-Lô entend grâce au programme Club inclusif apporter une réponse territoriale à ce constat.

Au titre de la compétence **petite enfance de Saint-Lô Agglo**, un conventionnement entre le CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce) et le service petite enfance de Saint-Lô Agglo est défini. Celui-ci a pour objectif d'accompagner les professionnels et de structurer des temps d'analyses de pratiques professionnelles, afin de permettre un dépistage des troubles précoces pour les professionnels des crèches qui accueillent les enfants dès 2 mois et demi jusqu'à 4 ans, pour certains enfants.

D'autre part, l'ensemble des équipes encadrantes petite enfance sont progressivement formées à la langue des signes. Cet outil spécifique du langage facilitera la communication avec tous les enfants, même dès le plus jeune âge et toutes les familles. Il a également été créé et édité un livret.



Dans un autre domaine, et pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des publics, **l'office du tourisme et de la culture de Saint-Lô Agglo** a créé des documents de communication adaptés aux handicaps (braille...), pour permettre la découverte du territoire à tous et ont fait des adaptations diverses selon les handicaps.

➤ **Handicap moteur :**

Sonnette pour ouverture de la porte d'entrée
Prêt gracieux d'un fauteuil pour se déplacer
Comptoir d'accueil et d'information adapté
Documentations à disposition à bonne hauteur

➤ **Handicap visuel :**

Informations en grands caractères
Document en grands caractères disponible en libre-service à l'accueil
Pictogrammes informatifs
Audios de découverte du territoire accessibles sur le site internet de l'office du tourisme
Document en braille à disposition à l'accueil

➤ **Handicap auditif :**

Document en français simplifié
Pictogrammes informatifs pour la documentation en libre-service

Plan simplifié de la ville de Saint-Lô avec les principaux lieux touristiques



Le développement et la structuration du réseau sous la responsabilité d'une chargée de coopération PESL inclusion permettra :

- d'améliorer l'accessibilité de l'offre de service pour tous avec des modalités d'accueil adaptées.
- de restreindre les ruptures de parcours de vie en travaillant sur la continuité éducative.
- d'accompagner et de valoriser les projets émergents.
- de définir un sens commun à l'inclusion et les modalités de mise en œuvre au bénéfice du public et de leurs parents.

Les atouts, les faiblesses et propositions d'actions

ATOUTS	FAIBLESSES	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Une volonté politique pour inclure tous les publics	Des connaissances à renforcer	Prendre en compte les besoins spécifiques dans les projets Eviter les ruptures de parcours de vie en travaillant sur la continuité éducative
Un territoire équitablement couvert par les structures d'accueils	Une méconnaissance des besoins d'accueil pour des enfants à besoins dits spécifiques Des familles qui expriment peu leurs difficultés en termes d'accueil	Recensement des besoins des familles Communiquer sur les capacités à accueillir le public dans les structures existantes
Des actions de sensibilisation	Des actions à développer pour une culture partagée et un langage commun	Identifier un référent PESL à l'échelle du territoire Soutenir, accompagner la formation des équipes éducatives Recenser, valoriser et développer des actions de sensibilisation pour le tout public
Des expérimentations et propositions d'animations sur le territoire	Développer la communication pour promouvoir les actions	Créer un réseau de professionnels afin de favoriser l'interconnaissance et la communication

Le plan d'actions synthétisé

Enjeu : *Faire de Saint Lo agglo un territoire inclusif*

Objectifs généraux

1- Fédérer la communauté éducative à l'accueil de tous en prenant en compte les spécificités de chacun.

2- Favoriser le parcours de vie de la personne en assurant la continuité d'accueil de tous les publics de la petite enfance à l'âge adulte, quelles que soient les difficultés.

3- Favoriser le parcours de vie de la personne en assurant la continuité d'accueil de tous les publics de la petite enfance à l'âge adulte, quelles que soient les difficultés.

Objectifs opérationnels

1a- En identifiant et fédérant l'ensemble des acteurs médico-socio-éducatifs en réseau, pour assurer une vision partagée d'un territoire inclusif.

1b- En recensant les besoins spécifiques des publics fréquentant ou pouvant fréquenter les structures et services sociaux et/ou éducatifs.

1c- En développant des pratiques et des outils professionnels adaptés à l'accueil et aux spécificités des publics.

2a- En valorisant des structures d'accueil et/ou d'accompagnement adaptée à l'inclusion de chacun (0-25ans), au fil de son parcours de vie.

3a- En valorisant des structures d'accueil et/ou d'accompagnement adaptée à l'inclusion de chacun (0-25ans), au fil de son parcours de vie.



Le plan d'action détaillé 2025-2028



Enjeu: *Impulser la démarche du PESL en proximité à l'échelle des bassins de vie*

Constats	Attendus / résultats	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
- Un territoire rural-urbain avec des spécificités en proximité - Des publics et des territoires avec des besoins différents. - Un besoin exprimé des acteurs de « faire ensemble » - Un besoin de lisibilité et d'identification des acteurs exprimé par les élus - Des acteurs actifs sur leur territoire mais sans concertation interdisciplinaire	✓ La valorisation et communication de l'existant (services et événements) pour démontrer l'attractivité du territoire « notion de bien vivre » au sein du grand territoire et des bassins de vie ✓ L'accessibilité à une offre de service en proximité, adaptée aux publics suivant les tranches d'âges et aux familles, sur l'ensemble du territoire (bassin de vie) ✓ Une acculturation des élus au public jeunesse (pré-ados à jeunes actifs) pour favoriser l'attractivité du territoire pour ces publics (retour des jeunes après études) ✓ Une proposition de service et d'actions coordonnées à l'échelle des bassins de vie ✓ Des synergies partenariales impulsées à des échelles de proximité	1- Accompagner les acteurs (élus locaux et associatifs, professionnels liés au champ d'intervention du PESL) à s'approprier les enjeux et la démarche du projet éducatif social local 2- Accompagner et soutenir les acteurs locaux (élus, professionnels), la population, à réunir les conditions de réussite de leurs projets en tenant compte des spécificités des bassins de vie	1a- En présentant le projet éducatif social local (PESL) aux acteurs locaux comme outil de développement et d'attractivité de leur bassin de vie 1b-En communiquant régulièrement sur la mise en œuvre du projet et de ses actions 2a- En élaborant un diagnostic par bassin de vie des besoins sociaux- éducatifs et de l'offre de service.	1a1- Organiser des temps de présentation du PESL dans chacun des bassins de vie pour l'ensemble des acteurs 1a2- Recueillir les attentes et besoins des acteurs à des échelles de proximité 1a3- Valoriser la plus-value de la démarche du PESL (domaine d'intervention-ressource, cohérence, équité, complémentarité, continuité-fluidité pour la population) 1b1- Créer des outils de communication ou les adapter aux besoins des acteurs (support collaboratif – réseaux sociaux-newsletter, logistique mutualisable – spot vidéo) 2a1- Recenser l'offre de service éducative et sociale existante par bassin en vie. 2a2- Etablir un recensement des spécificités des territoires de proximité	- Nombre de temps de rencontre avec les acteurs locaux (non présents sur les temps ultérieurs) pour présenter les enjeux du PESL - Représentation des acteurs participants aux rencontres (élus, directeurs d'école ...) - Création d'outils de recueil des attentes et des besoins - Typologie des besoins par bassin de vie - Questionnaire de satisfaction et d'appropriation de la démarche du PESL en proximité auprès des élus communaux, - Nombre d'outils de communication créés - Diversité des outils (format/ fond) en fonction des publics - Fréquence de diffusions des supports de communication (version papier-version numérique...) - Evolution du nombre d'acteurs, service éducatif et social, recensés par bassin de vie - Réalisation de « photographie » par bassin de vie en 2025 (outil de comparaison pour l'évaluation en fin de période contractualisée - 2028) - Recueil des spécificités des territoires en bassin de vie



Enjeu: *Impulser la démarche du PESL en proximité à l'échelle des bassins de vie*

Constats	Attendus / résultats	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
		2- Accompagner et soutenir les acteurs locaux (élus, professionnels), la population, à réunir les conditions de réussite de leurs projets en tenant compte des spécificités des bassins de vie	2a- <i>En élaborant un diagnostic par bassin de vie des besoins sociaux- éducatifs et de l'offre de service.</i> 2b- <i>En assurant une veille continue de l'évolution des besoins de la population par bassin de vie</i> 2c- <i>En créant des instances de concertation et/ou de co-construction (acteurs, élus, familles, jeunes) en proximité englobant l'ensemble des compétences en lien avec les champs du PESL</i>	2a3- Recueillir la parole de la population et des acteurs locaux sur leurs besoins (porteur de parole, enquête, rencontre, participation instances école-association, réunions publiques... 2b1- Mettre à jour annuellement l'évolution des besoins des territoires (participation et recueil auprès de la population) 2b2- Créer des observatoires locaux (éléments de données du territoire-observatoires/veilles institutionnels CAF, MSA, PRD...) 2b3- Assurer une veille et une communication des données auprès des acteurs, si besoin 2c1- Formaliser des temps concertation et de co-construction avec les acteurs à des échelles de proximité (comité local-groupe de travail) 2c2- Identifier des représentants PESL au sein des municipalités, des associations, des clubs et des domaines professionnels	- Nombre d'actions pour récolter la parole de la population par bassin de vie (exemple : porteur de paroles, questionnaire micro-trottoir) - Création d'un observatoire par bassins de vie - Nombre d'outils adaptés/crétés pour le recueil de parole en fonction des publics - Rythme des recueils de parole, ou enquête - Nombre d'observatoires locaux créés - Rythme du partage des données en direction des élus, des acteurs... - Nombre de rencontres « dynamique territoriale » par bassin de vie - Nombre de participants et évolution - Fréquence des rencontres - Nombre de projets collectifs initiés - Nombre de projets collectifs réalisés - Identification de l'impact par projet collectifs réalisés - Nombre de représentants locaux PESL par communes - Questionnaire auprès des acteurs la pertinence et plus-value des comités locaux



Enjeu: **Impulser la démarche du PESL en proximité à l'échelle des bassins de vie**

Constats	Attendus / résultats	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
		2- Accompagner et soutenir les acteurs locaux (élus, professionnels), la population, à réunir les conditions de réussite de leurs projets en tenant compte des spécificités des bassins de vie	2c- En créant des instances de concertation et/ou de co-construction (acteurs, élus, familles, jeunes) en proximité englobant l'ensemble des compétences en lien avec les champs du PESL	2c4- Apporter aux acteurs locaux une expertise et des leviers à la réalisation des projets (méthodologie, ressource : dispositifs-logistique- expérimentation ...) 2c5- Valoriser et communiquer sur les projets locaux en proximité et à l'échelle territoriale Saint-Lô Agglo (population, élus, acteurs ...) et auprès des financeurs-institutions	- Nombre de leviers, de données d'expertise apportés aux acteurs - Mesure de l'amélioration des projets initiaux - Mesure de l'impact du projet - Diversité et typologie des outils de valorisation des projets locaux - identification des circuits de diffusion en fonction du public cible - Mesure des effets de la communication territoriale (partage d'expérience, meilleure connaissance des acteurs et actions) - Identification des personnes ressources pour les familles en fonction de leurs besoins



Enjeu: *Réunir les conditions de la mise en œuvre de la continuité éducative 0-25 ans*

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
Des accueils collectifs de mineurs considérés principalement comme mode de garde et non pas comme lieu d'appui à la parentalité-coéducation Une offre de garde et d'accueil parfois inaccessible pour les publics en fonction de leur âge (enfant, jeune)	✓ Des liens entre professionnels établis et des projets passerelles co construits ✓ La valorisation et la fluidité dans les relations interprofessionnelles au bénéfice des enfants-jeunes et familles ✓ Des valeurs de coéducation partagées par le plus grand nombre (professionnels/élus/familles/jeunes) ✓ Des familles qui se sentent soutenues, accompagnées sans jugement dans l'éducation de leurs enfants ✓ Une offre de service en direction des familles, concertées et cohérentes, déclinées à l'échelle des bassins de vie ✓ Une offre d'accueil adaptée et répartie sur l'ensemble du territoire (offre d'accueil pour les 3-5 ans et les pré-ados) ✓ Une adaptation de l'enfant progressive et sereine dans les structures d'accueil en évitant les ruptures	1- Fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs et impulser une démarche de coéducation cohérente et fluide.	1a- En accompagnant les acteurs dans les transitions dans le parcours des enfants, des jeunes de 0 à 25 ans, sur les différents temps de la journée et entre les tranches d'âges	1a3-Impulser et développer des réseaux d'acteurs et d'élus sensibilisés à la co-éducation, en proximité 1a4-Partager entre acteurs d'un même bassin de vie, des repères éducatifs stables pour les enfants, les jeunes et leurs familles, en termes de valeurs, de règles de vie et de comportements attendus 1a5-Favoriser la convergence des projets et/ou des plans stratégiques politiques en réponses aux besoins des enfants, des jeunes (0-25 ans) et des parents) (groupe de travail interdisciplinaire : petite enfance, enfance jeunesse, enseignement supérieur, logement santé, culture, sport, mobilité, économique...) 1a6-Identifier les objectifs et actions communes dans les différents domaines d'intervention sur les champs du PESL	- Nombre de temps de sensibilisation sur la notion de la continuité éducative - Nombre de réseaux créés - Typologie des participants à ces réseaux - Nombre et typologie des thématiques partagées - Identification des repères éducatifs suivant le domaine d'intervention - Identification de repères/valeurs éducatives partagées par bassin de vie - Nombre de projets convergents entre les différents plans stratégiques politiques - Typologie des publics concernés - Typologie des techniciens agglo investis dans cette démarche - Nombre de projets communs au profit de la continuité éducative - Nombre de projet aboutis au profit de la continuité éducative - Nombre d'action et typologie des actions communes réalisées



Enjeu: *Réunir les conditions de la mise en œuvre de la continuité éducative 0-25 ans*

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
		2- Proposer une offre de service continue, adaptée aux familles et aux territoires de proximité	2a- En développant des actions « passerelles », au fil des âges et des temps de l'enfant	2a1-Prioriser les besoins d'actions par territoire et apporter collectivement des réponses concertées et adaptées aux publics (0-25 ans et les parents) 2a2-Identifier et s'appuyer sur les outils, les dispositifs propices à la continuité éducative (PEDT, CPS, actions passerelles...) 2a3- Etablir une programmation des actions passerelles à mener conjointement, ou collectivement par bassin de vie (forums éducatifs- parcours éducatifs partagés...) 2a4- Valoriser et communiquer sur la plus-value de la coéducation au travers d'actions, d'évènements coconstruits	- Typologie des outils créés pour recueillir les besoins de la population en termes de continuité éducative, actions passerelles - Nombre d'actions passerelles priorisées pour les 0-25 ans. - Répartition et typologie des actions passerelles priorisées par tranche d'âge - Représentation des acteurs investis dans les actions passerelles et par bassin de vie - Recueil bilans et impacts des actions 0-25 ans - Nombres d'outils identifiés favorables à la continuité éducative - Evolution en % du nombre de communes couvertes par un PEDT - Evolution en % du nombre d'ACM inscrits dans les dispositifs (plan mercredi / colo apprenantes ...) - Réalisation ou non d'une programmation « actions passerelles » - Identification du sens, des objectifs de ces actions au bénéfice du public - Nombre de structures et de professionnels engagés dans la mise en œuvre des actions - Typologie des dispositifs mobilisés et des actions réalisées - Identification des outils de communication - Nombre d'articles sur la continuité éducative - Identification auprès des équipes éducatives, de la plus-value de cette démarche auprès des publics et des professionnels - Outils de recueil auprès des enfants et des familles pour mesurer l'évolution de leurs bien être, de leur autonomie et épanouissement



Enjeu: **Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative et sociales 0-25 ans**

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
Une population de professionnels assistants maternels vieillissante (plus de départ en retraite que d'agrément ass mat). Des accueils collectifs de mineurs considérés principalement comme mode de garde et non pas comme lieu d'appui à la parentalité-coéducation Une offre de garde et d'accueil parfois inaccessible pour les publics en fonction de leur âge (enfant, jeune)	✓ Des lieux ressources parentalité accessible à tous et répartie en proximité territoriale (espace des parents, lieu d'accueil enfant parent, café parents, animations...) ✓ Les familles trouvent des modes d'accueils facilement pour les 3-5 ans (constat actuel du territoire) ✓ Des accueils collectifs de mineurs (ACM) reconnus comme lieu d'épanouissement de l'enfant et d'accompagnement à la parentalité (droit au répit, facilitateur pour l'insertion prof ...) ✓ Des services plus accessibles en tenant compte des besoins spécifiques des enfants et de leur familles (horaires élargies (7h-19h) -besoins spécifiques aux familles monoparentales, actives ou non). ✓ Des projets de préventions et d'accompagnement à la parentalité coconstruits avec une pluridisciplinarité d'acteurs.	1 Promouvoir et développer l'offre d'accueil pour l'accompagnement des parents du territoire, avec une attention d'équité géographique et de continuité éducative	1a - En développant un observatoire des besoins en termes d'accompagnement à la parentalité, de lieux d'accueil et de mode de garde selon les âges des enfants et des jeunes	1a1-Créer des outils de recueil des besoins, de mode de garde en direction des parents 1a2- Instaurer des rythmes de concertation auprès de la population pour recueillir les besoins des parents 1a3-Créer un observatoire des besoins d'accueil, de garde de la petite enfance à l'enfance pour le territoire de Saint-Lô Agglo (échelle territoriale et en proximité) 1a4-Assurer une veille collaborative de l'évolution des besoins parentalité	- Nombre d'outils créés pour le recueil des besoins - Production d'un outil de communication en direction des familles - Nombre de temps de concertation réalisés - Production d'un relevé d'analyse des besoins - Nombre de réponse apportées en direction des familles - Nombre d'instance de co construction de l'observatoire - Nombre de professionnels parentalités mobilisées et investis - Rythme du partage des données en direction des élus, des acteurs... - Création d'outils collaboratif pour réaliser la veille de l'évolution des besoins des familles - Nombre de professionnels parentalités mobilisées et investis

Enjeu : **Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative et sociales 0-25 ans**



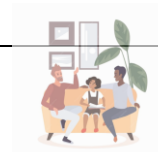
Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
		1-Promouvoir et développer l'offre d'accueil pour l'accompagnement des parents du territoire, avec une attention d'équité géographique et de continuité éducative	1b - En mettant en place une instance de réflexion avec les acteurs du territoire, pour tendre vers une réponse concertée d'offre de garde ou de lieu d'accueil 1c - En proposant des temps d'échanges, d'informations aux acteurs du territoire pour permettre une meilleure lisibilité du champ d'action de l'accompagnement et du soutien à la parentalité	1b1-Maintenir et élargir le réseau d'acteurs parentalités existant aux acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse 1b2- Elaborer collectivement / de façon concertée des réponses aux besoins d'accueil et de garde des enfants et des jeunes 1b3- Accompagner et valoriser les initiatives locales (communication auprès des élus, des familles- lettre aux parents/ newsletter...) 1c1-Programmer un cycle de sensibilisation / de connaissance sur les modalités d'accompagnement des parents, et les domaines d'intervention parentalité 1c2- Proposer un(des) évènement(s) inter- professionnel parentalité (forum-conférences débat...)	- Nombre d'instance de concertation, co construction proposées - Evolution du nombre d'acteurs mobilisés dans le réseau PESL parentalité - Typologie des participants - Nombre de réponses adaptées et concertées en réponse aux besoins des familles - Enquête de satisfaction auprès des familles pour mesurer le bien fondé des réponses apportées - Nombre d'initiatives locales accompagnées au titre du PESL - Nombres d'initiatives abouties - Enquête de lisibilité et de connaissances des actions locales (reporting) - Nombre de cycles de sensibilisation réalisés sur les modalités d'accompagnement des parents - Nombre et typologie des participants - Identification des modalités abordées et mise en œuvre - Questionnaire d'effets, de changements dans les pratiques d'intervention d'accompagnement de la parentalité - Nombre d'événements réalisés - Nombre et typologie des participants - Identification des thématiques abordées - Mesure de l'impact des évènements dans les pratiques professionnels dans le domaine de la parentalité



Enjeu : **Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative et sociales 0-25 ans**

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
		2-Valoriser et renforcer la place des parents dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants	2a - En développant un observatoire des questionnements / des besoins en termes d'accompagnement éducatif par les parents. 2b – En structurant et identifiant le projet de réseau parentalité pour apporter des réponses coconstruites aux parents	2a3-Créer un observatoire de l'accompagnement (questionnements / réponse apportées) en termes de parentalité pour le territoire de Saint-Lô Agglo (échelle territoriale et en proximité) 2a4-Assurer une veille collaborative de l'évolution de l'accompagnement à la parentalité (questionnements, accompagnement, outils) 2b1- Recenser de nouveaux acteurs et élargir le réseau 2b2- Elaborer collectivement / de façon concertée des réponses adaptées aux besoins et aux spécificités des parents (famille recomposée) 2b3- En direction des professionnels, programmer des cycles de conférence, café débat, temps d'échange, intervention de conférenciers... en réponse aux attentes et besoins des parents	- Réalisation d'un observatoire territorial en termes de parentalité - Réalisation d'observatoire parentalité déclinée en proximité - Création et mise à jour d'une veille collaborative de l'accompagnement à la parentalité - Nombre et typologie des acteurs impliqués dans la veille - Evolution du réseau PESL Parentalité - % entre 2024 et 2028 - Typologie des acteurs présents dans le réseau - Fidélisation des acteurs au réseau (participation régulière, ponctuelle) - Nombre de réponses apportées collectivement aux besoins et spécificités des parents - Questionnaire de satisfaction auprès de parents - Mesure des changements , ou impact des réponses apportées pour le public concerné - Nombre de cycles de conférence, café débat réalisés - Nombre et typologie des participants - identification des thématiques abordées - Questionnaire d'effets, de changements dans les réponses apportées en termes d'accompagnement à la parentalité

Enjeu : **Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative et sociales 0-25 ans**



Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
		2-Valoriser et renforcer la place des parents dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants	2c- En travaillant en réseau les modalités d'accueil et de participation des parents au sein des structures	2c1- Coconstruire une charte d'accueil et de participation des parents dans les structures d'accueil de garde (positionnement dans le projet pédagogique des structures) 2c2- Travailler, en réseau d'acteurs, la place des parents dans les structures, les projets, les actions 2c3- Sensibiliser les parents sur leur rôle et place dans les instances associatives (AG, conseil d'école, comité local, Club, COPIL)	- Nombre et rythme des réunions pour l'écriture de la charte - Nombre et typologie des participants impliqués dans l'écriture de la charte (professionnels, parents, bénévoles) - Nombre et typologie des structures ayant intégré la charte d'accueil dans leurs champs de compétence - Nombre d'instances de co-construction sur les modalités d'accueil des parents dans les structures - Typologie des structures investies dans la démarche - Nombre de projet intégrant la place des parents dans les structures - Nombre d'actions de sensibilisation et d'information auprès des parents sur leur rôle et place dans les instances - Nombre de parents participant aux instances, projets des structures - Evolution en % de la place des parents entre 2024 et 2028



Enjeu : Accompagner les jeunes à prendre place comme acteurs dans la société et les soutenir dans leur transition en devenir de citoyen

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
Des lieux d'accueil fréquentés principalement par un public jeune 11-14 ans - Un public jeune 15-25 ans difficile à mobiliser hors structures d'accueil (loisirs, club...) - Des jeunes peu associés aux orientations qui leur sont destinées (vie associative, politique) - Une méconnaissance des différents dispositifs d'accompagnement et de l'engagement des jeunes	✓ Les codes de fonctionnement de la vie en société identifiés par les jeunes. ✓ L'expression et le « pouvoir d'agir » des jeunes facilités sur le territoire ✓ L'engagement des jeunes favorisé et valorisé par l'ensemble de la communauté éducative (professionnels, élus asso-public, familles, parents...) ✓ La mobilité des jeunes améliorée en milieu rural (autonomie / proximité / allègement de la charge mentale des parents)	1 Faire découvrir et accompagner les jeunes dans l'exploitation des espaces d'expression et d'action sur le territoire	1a- En facilitant l'accès aux services et aux droits pour les jeunes 2a- En promouvant des espaces d'expressions, les possibilités d'actions sur le territoire auprès des jeunes et à l'ensemble des acteurs	1a1- Identifier les freins rencontrés par jeunes dans leur quotidien (loisirs, mobilité, logement, santé, économique, social...) 1a2- Conforter et renforcer le réseau d'acteurs en direction des jeunes 1a3- Améliorer et développer des passerelles entre les différents champs d'intervention des acteurs 1a4- Favoriser une intervention coordonnée complémentaire aux besoins des jeunes 2a1- Recenser et améliorer la visibilité des lieux de vie et d'expression des jeunes (carte interactive)	- Nombre de freins recensés - Typologie des freins rencontrés par les jeunes - Nombre de rencontres entre acteurs jeunesse sur le territoire - Evolution en % des acteurs mobilisés dans le réseau entre 2025 et 2028 - Récurrence de la participation des acteurs jeunesse au réseau PESL - Nombre d'actions passerelles facilitant l'insertion des jeunes sur le territoire - Identification des actions passerelles jeunesse - Nombre d'intervention coordonnées - Typologie des acteurs porteurs des actions - Enquête de satisfaction auprès des jeunes sur la complémentarité des réponses apportées - Evolution en % de la lisibilité des lieux de vie et d'expression des jeunes entre 2025 et 2028 - Création d'une carte des lieux de vie et d'expression des jeunes



Enjeu : Accompagner les jeunes à prendre place comme acteurs dans la société et les soutenir dans leur transition en devenir de citoyen

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
	✓ Les acteurs éducatifs (professionnels, bénévoles, élus, parents...) sensibilisés à l'engagement des jeunes ✓ Des professionnels jeunesse qui connaissent et maîtrisent les différents dispositifs à l'engagement des jeunes ✓ Des élus communautaire, municipaux et associatifs engagés politiquement à la prise en compte de l'expression des jeunes et à la plus-value de la participation active des jeunes dans la société	2-Faire découvrir et accompagner les jeunes dans l'exploitation des espaces d'expression et d'action sur le territoire	2a- En promouvant des espaces d'expressions, les possibilités d'actions sur le territoire auprès des jeunes et à l'ensemble des acteurs s 2b- En proposant un accompagnement et des outils aux jeunes pour faciliter leurs expressions et la réalisation de leurs projets	2a2- Créer et/ou adapter les outils et les circuits de diffusion en direction des jeunes et des acteurs jeunesse (réseaux sociaux, PDN, outils numériques collèges-lycées- enseignement supérieur...) 2a3- Communiquer sur les évènements PAR et POUR les jeunes (festival jeunes en scène / IMPEC jeunes, Convention Citoyenne de la Jeunesse) 2a4-Valoriser les compétences « extrascolaire, le bénévolat et le savoir-faire des jeunes en vue de leur insertion dans la vie locale et professionnelle (livret du bénévolat, point d'appui à l'engagement- PAE ...) 2b1-Encourager les élèves à s'engager dans des projets de service communautaire ou de bénévolat en partenariat avec des associations locales, permettant un apprentissage pratique et citoyen	- Nombre d'outils créés ou adaptés en fonction du public (jeunes-parents-professionnels) - Nombre de circuit de diffusion identifiés en fonction du public (jeunes-parents-professionnels) - Enquête d'utilisation des circuits de diffusion - Enquête de satisfaction des outils de communication - Identification des évènements par et pour les jeunes - Evolution en % de la participation des jeunes en fonction des événements - Création d'outils de valorisation des compétences des jeunes - Nombre de jeunes utilisant les outils de valorisation des compétences - Evolution en % de l'engagement des jeunes sur des projets (extra- scolaires, chantiers, bénévolat ponctuel...) - Evolution en % du nombre de projet jeunes déposés en réponse à des dispositifs jeunesse - Identification des projets communautaire ou bénévolat en direction des jeunes - Nombre de partenariat co construits pour faciliter l'engagement des jeunes - Nombre de jeunes engagés dans ces projets / associations - Nombre de projets aboutis - Mesure de la plus-value et impact de ces partenariats



Enjeu : Accompagner les jeunes à prendre place comme acteurs dans la société et les soutenir dans leur transition en devenir de citoyen

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
		2-Faire découvrir et accompagner les jeunes dans l'exploitation des espaces d'expression et d'action sur le territoire 3-Accompagner les acteurs à la participation et à l'engagement des jeunes dans la vie locale en tant qu'acteur	2b- <i>En proposant un accompagnement et des outils aux jeunes pour faciliter leurs expressions et la réalisation de leurs projets</i> 3a – <i>En développant un observatoire des besoins en termes d'accompagnement à la jeunesse, selon l'âge des jeunes</i>	2b2-Identifier et sensibiliser les acteurs jeunesse aux outils favorisant l'expression et l'engagement des jeunes (dispositifs : Cap d'Agir, Agir, Point Information Jeunesse, junior association, service civique, bénévolat, bourse BAFA, bourse au permis, départ en vacances, Erasmus...) 2b3-Créer un recueil / un « guichet » des dispositifs jeunes 2b4-Assurer une veille et une mise à jour de ces outils 3a1-Déployer une présence de proximité pertinente pour les professionnels avec des temps de travail adaptés aux enjeux du projet (conventionnement ACM-collèges / espace jeunes...)	- Identification des structures jeunesse labélisées au sens large « accompagnement à l'engagement des jeunes » - Nombre de dispositifs existants sur le territoire - Nombre de journées de sensibilisation en direction des professionnels - Création du recueil des dispositifs-centralisation - Identification des circuits et lieux de diffusion - Nombre de jeunes bénéficiaires de ces dispositifs - Evolution en % des jeunes bénéficiaires entre 2025-2028 - Périodicité de mise à jour de ces outils - Identification des supports de diffusion - Fréquence de diffusion aux acteurs du réseau PESL - Nombre de temps de rencontre en proximité entre les professionnels - Typologie des thématiques, sujets abordés - Nombre de réponses ou projets coconstruite pour répondre aux enjeux du PESL



Enjeu : Accompagner les jeunes à prendre place comme acteurs dans la société et les soutenir dans leur transition en devenir de citoyen

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
		3-Accompagner les acteurs à la participation et à l'engagement des jeunes dans la vie locale en tant qu'acteur	3a – En développant un observatoire des besoins en termes d'accompagnement à la jeunesse, selon l'âge des jeunes 3b- En identifiant les enjeux « jeunesse » actuels et leurs évolutions	3a2-Assurer une veille et sa mise à jour pour connaître les jeunes et leurs besoins 3b1-Organiser des rencontres interprofessionnelles et acteurs locaux sur la thématique jeunesse : leurs spécificités, quelle évolution de leurs besoins. 3b2-Partager collectivement les enjeux et les leviers à la participation des jeunes 3b3-Définir collectivement un plan d'action pour et avec les jeunes en prenant en compte les spécificités locales des jeunes urbains/ruraux	- Elaboration d'outils coconstruits et partagés pour assurer une veille sur la jeunesse - Nombre d' acteurs jeunesse mobilisés sur la veille - Nombre de sollicitation en direction des jeunes pour recueillir leurs besoins - Nombre de rencontres proposées aux acteurs jeunesse - Nombre de participants / régularité de leur présence - Typologie des acteurs - Typologie des thématiques abordés avec les professionnels - Nombre de temps de travail dédiés à la définition des enjeux et des leviers favorables à la participation des jeunes - Typologie des enjeux et des leviers favorables à la participation des jeunes partagés - Evolution % de la participation des jeunes (nombre structures) - Réalisation d'un plan d'action collectif à l'échelle territoriale - Réalisations de la déclinaison de ce plan en cohérence avec les spécificités des bassins de vie



Enjeu : Accompagner les jeunes à prendre place comme acteurs dans la société et les soutenir dans leur transition en devenir de citoyen

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
			3c- En soutenant les structures dans leurs démarches visant à la participation des jeunes en évoluant leurs pratiques	3c1-Identifier les besoins des structures - 3c2-Etablir une programmation d'ateliers en direction des professionnels, pour faciliter la participation des jeunes dans leurs structures 3c3-S'appuyer sur les ressources locales et/ou départementales jeunesse pour accompagner les acteurs jeunesse (Kiosk, espace jeunes, Maison des adolescents, acteurs éducatifs, PRD jeunesse.) 3c4-Former/initier et accompagner les acteurs jeunesse à ces outils pour leur promotion auprès des jeunes - Forum professionnels jeunesse	- Questionnaire auprès des acteurs pour identifier les besoins - Nombre de réponses apportées aux structures - Nombre d'ateliers et de formations proposés aux acteurs locaux - Typologie des ateliers proposés - Nombre de participants aux ateliers - Fidélisation/ mobilisation des acteurs jeunesse - Mesure de la plus-value des ateliers / formation sur l'accompagnement des jeunes - Recensement des ressources locales ou départementales - Identification d'un plan d'accompagnement auprès des acteurs - Réalisation de ce plan d'accompagnement - Mesure de la plus-value de l'accompagnement - Enquête de satisfaction des acteurs - Enquête de satisfaction des jeunes - Nombre de temps de rencontre avec les acteurs - Nombre d'outils présentés - Typologie des outils d'accompagnement - Nombre d'outils communiqués aux jeunes - Mesure des effets et impacts auprès du public jeune



Enjeu : Accompagner les jeunes à prendre place comme acteurs dans la société et les soutenir dans leur transition en devenir de citoyen					
Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
			3c- En soutenant les structures dans leurs démarches visant à la participation des jeunes en évolant leurs pratiques	3c5-Travailler en lien et en cohérence avec les plans / projets/ contrats structurants de l'EPCI (ex : Culture, Territoire Enfance et Jeunesse- CTEJ... parcours culturel /art de la rue)	- Identification des plans stratégiques - Identification des actions communes au PESL au titre de la jeunesse - Nombres de réponses coconstruites et convergentes avec les plans d'action de l'EPCI et du PESL



Enjeu : Faire de Saint Lo agglo un territoire inclusif					
Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
• Une méconnaissance de la diversité d'acteurs dans le domaine de l'inclusion (travailleurs sociaux, médico-social...) • Travailler la notion de vivre-ensemble ; la notion d'inclusion avec les élus, les institutions, les professionnels - former les professionnels sur cette thématique	✓ Un parcours d'accueil des publics 0-25ans, en situation d'inclusion facilité pour les familles (moins d'appréhension du travailleur social -le suivi et l'accompagnement de l'enfant/du jeune facilité). ✓ Un accueil des publics sans distinction de genre, de sexe, de différence... ✓ Un accueil de qualité et des aménagements adaptés aux enfant, jeunes 0-25ans ,	1- Fédérer la communauté éducative à l'accueil de tous en prenant en compte les spécificités de chacun	1a- En identifiant et fédérant l'ensemble des acteurs médico-socio-éducatifs en réseau, pour assurer une vision partagée d'un territoire inclusif	1a1- Recenser les acteurs intervenant dans le domaine de l'inclusion à l'échelle territoriale. 1a2-Créer un réseau d'acteurs dans le domaine de l'inclusion à l'échelle territoriale 1a3- Définir collectivement la notion de « territoire inclusif » (langage, communication...) 1a4- Instaurer au sein du réseau « inclusion », des instances de concertation auprès des acteurs à des échelles territoriales et/ou de proximité suivant les besoins et les spécificités de la population en bassin de vie	- Création d'outils de recensement des intervenants dans le domaine de l'inclusion - Identification des acteurs et de leurs domaines d'intervention en termes d'inclusion - Evolution% du nombre d'acteurs participants au réseau inclusion - Typologie des participants - Nbre d'instance de concertation, co construction proposées - Identification des thématiques abordées - Nombre de temps de co construction de la définition collective de l'inclusion pour le territoire de Saint-Lô Agglo - Elaboration d'une « charte » de l'inclusion sur le territoire - Nombre d'acteurs adhérents à la charte - Identification des besoins en termes d'inclusion par bassin de vie, de proximité et en fonction de leurs spécificités - Nbre d'instance de concertation, co construction proposées - Nombre de réponse apportées au besoins spécifiques - Enquête de satisfaction des familles concernées



Enjeu : Faire de Saint Lo agglo un territoire inclusif

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
• Accessibilité pour tous : aménagement des espaces dans les lieux publics (espaces verts, jeux, trottoirs, transports, mobilité, mobilité douce...) • Créer des conditions d'accueil de qualité	✓ La prise en compte du parcours de chacun des individus pour faciliter le lien social et l'épanouissement de chacun dans un collectif	1-Fédérer la communauté éducative à l'accueil de tous en prenant en compte les spécificités de chacun	1b- En recensant les besoins spécifiques des publics fréquentant ou pouvant fréquenter les structures et services sociaux et/ou éducatifs	1b1- Créer des outils de recueil des besoins spécifiques des publics, dans les champs d'intervention du PESL (acteurs/public) 1b2- Instaurer des rythmes de concertation auprès de la population et des professionnels pour recueillir les besoins dans le domaine de l'inclusion 1b3-Créer un observatoire des besoins, et accompagne- ment (ressource, outils) en termes d'inclusion pour le territoire de Saint-Lô Agglo (échelle territoriale et en proximité) 1b4-Assurer une veille collaborative de l'évolution des besoins, et de l'accompagnement dans le champ de l'inclusion pour le public 0-25 ans	- Nbre d'outils de recueil des besoins créés - Rythme de diffusion ou de mise en place de temps de rencontre pour recueillir les besoins et attentes - Nombre d'instances de concertation auprès de la population - Identification des besoins et photographie par bassin de proximité - Nombre de réponses co construite en réponse aux besoins spécifiques - Nombre d'instance de co-construction de l'observatoire - Nombre de professionnels dans les domaines de l'inclusion mobilisés et investis - Rythme du partage des données en direction des élus, des acteurs... - Création d'outils collaboratif pour réaliser la veille de l'évolution des besoins des familles en termes d'inclusion - Nombre de professionnels mobilisés et investis



Enjeu : Faire de Saint Lo agglo un territoire inclusif

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
		1-Fédérer la communauté éducative à l'accueil de tous en prenant en compte les spécificités de chacun	1c- En développant des pratiques et des outils professionnels adaptés à l'accueil et aux spécificités des publics	1c1- Identifier les besoins des professionnels et des acteurs dans ce domaine : formation, conférence, matériel...) 1c2- Recenser les dispositifs d'accompagnement à l'inclusion 1c3- Programmer des actions d'accompagnement en réponse aux besoins et attentes des professionnels et des acteurs du territoire. 1c4-Instaurer des instances de concertation et d'analyse des pratiques auprès des acteurs à des échelles territoriale et/ou de proximité suivant les projets	- Réalisation d'une enquête auprès des professionnels pour connaître leurs besoins - Identification des besoins - Nombre de réponses apportées - Nombre de dispositifs d'accompagnement à l'inclusion recensés - Création d'un outil de communication sur les outils - Nombre d'ateliers, de journées de sensibilisations proposées en réponse aux besoins des professionnels - Nombre de participants aux ateliers, aux journées de sensibilisation - Situation et typologie des participants aux temps d'échange de pratique professionnelles - Mesure de l'impact, des changements dans les pratiques professionnelles - Nombre d'instances de concertation - Régularité du rythme de concertation - Identification des besoins des parents - Nombre de réponses apportées, coconstruites ou individuelles



Enjeu : Faire de Saint Lo agglo un territoire inclusif

Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
		1-Fédérer la communauté éducative à l'accueil de tous en prenant en compte les spécificités de chacun 2-Favoriser le parcours de vie de la personne en assurant la continuité d'accueil de tous les publics de la petite enfance à l'âge adulte, quelles que soient les difficultés	1c- En développant des pratiques et des outils professionnels adaptés à l'accueil et aux spécificités des publics 2a- En valorisant des structures d'accueil et/ou d'accompagnement adaptée à l'inclusion de chacun (0-25ans) , au fil de son parcours de vie	1a5- Développer des partenariats interprofessionnels 2a1- Identifier les structures d'accueil et d'accompagnement inclusives sur le territoire de Saint-Lô Agglo 2a2- Elaborer, créer et diffuser une communication adaptée, sur les projets des structures et les actions d'inclusion menées 2a3- Proposer des actions passerelles coconstruites à des échelles de proximité pour faciliter le parcours de l'enfant, le jeune 2a4- Valoriser les structures et acteurs en proximité au travers d'événements inclusifs	- Nombre de partenariats développés - Typologie des partenaires et situation géographique - Typologie des projets partenariaux - Nombre de projets partenariaux aboutis - Enquête de satisfaction auprès des familles pour mesurer l'impact des projets coconstruits - Nombre de structures d'accueil et d'accompagnement identifiées - Evolution en % du nombre de structures identifiées entre 2024 et 2028 - Création de mailing et circuits des services - Nombre de documents de communication explicite - Nombre d'article d'information à destination des familles sur le site de Saint-Lô Agglo - Typologie des thématiques, lieux ressource - Réalisation ou non d'une programmation « actions passerelles » - Identification du sens, des objectifs de ces actions au bénéfice du public - Typologie des actions passerelles inclusion - Nombre de structures et de professionnels engagés dans la mise en œuvre des événements inclusifs - Thématique des événements dans le domaine de l'inclusion

Enjeu : Faire de Saint Lo agglo un territoire inclusif



Constats	Attendus	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions/ propositions	Indicateurs d'évaluation
		3 - Promouvoir le bien vivre ensemble pour la population	3a- En sensibilisant le public aux notions de bien vivre ensemble, de bienveillance, de tolérance	3a1-Impulser et coordonner des actions de sensibilisation pour favoriser l'inclusion . Actions destinées au tout public, avec les acteurs locaux (atelier santé ville-CLS- RSVA-PRD inclusion ...) 3a2- Communiquer sur les projets et les actions d'inclusion menées par les structures d'accueil et d'accompagnement (newsletter/ forum de la coéducation...) 3a3-Accompagner/encourager les structures du territoire à formaliser et intégrer des intentions éducatives d'inclusion dans les projets des structures (charte de l'accueil inclusif)	- Nombre d'actions organisées - Identification des thématiques abordées - Nombre de participants - Complémentarité des actions (échancier/ géographique) - Nombre d'outils de communication et de supports adaptés créés - Diversité des outils (format/ fond) en fonction des publics - Fréquence de diffusions des supports de communication (version papier version numérique...) - Nombre structures accompagnées à la formalisation des intentions éducatives-inclusion dans leur projet - Enquête de satisfaction en direction des publics pour mesurer les changements dans les pratiques professionnelles

Lexique

Liste des abréviations	
ACM	Accueil Collectif de Mineurs
ADAPT	Association pour l’insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
AESH	Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
APE	Association Parents d’Elèves
ARS	Agence Régionale de Santé
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
BAFA	Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur
CAF	Caisse d’Allocations Familiales
CAMSP	Centre d’Action Médico-Sociale Précoce
CC	Communauté de Communes
CD	Conseil Départemental
CDAS	Centre Départemental d’Action Sociale
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CLAS	Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLS	Contrat Local de Santé
CMPEA	Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
CMS	Centre Médico-Social
COTECH	Comité Technique
CRAJEP	Comité régional des associations de jeunesse et d’éducation
DGA	Directeur Général Adjoint
DGS	Directeur Général des Services
EAJE	Etablissement Accueil du Jeune Enfant
EDP	Espace de Parents
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	Equivalent Temps Plein
EVS	Espace de Vie Sociale
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
IJ	Information Jeunesse
IME	Institut Médico Educatif
IUT	Institut Universitaire et Technologique
LAEP	Lieu d’Accueil Enfants Parents
MADO	Maison des Adolescents
MAM	Maison d’Assistants Maternels
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PDN	Promeneurs Du Net
PEDT	Projet Educatif De Territoire

PEP	Pupilles de l'Enseignement Public
PESL	Projet Educatif Social Local
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRD PESL	Pôle Ressource Départemental Projet Educatif Social Local
REAAP	Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Accompagnement aux Parents
RPE	Relais Petite Enfance
RSVA	Réseau de Services pour une Vie Autonome
SDJES	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
TAP	Temps d'Accueil Périscolaire
UDHAJ	Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
UNHAJ	Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes
URHAJ	Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

Annexes

Annexe 1 : Délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Affiché le 21/09/2023
ID : 050-200066389-20230918-15355-DE-1-1

Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo
Arrondissement de Saint-Lô
Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

cc2023-09-18-011 : Décision d'intention de renouveler le projet éducatif social local.

Le conseil de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le douze septembre deux mil vingt trois, s'est réuni le dix huit septembre deux mil vingt trois, à vingt heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21, 58 rue Lycette Darsonval à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Monsieur Louis JANNIERE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Evelyne MASSICOT, M. Alain SEVÊQUE, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCOUDRAY : M. Michel de BEAUCOUDREY, BÉRIGNY : M. Denis LECLUZE, BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLÉES : M. Claude JAVALET, Mme Fabienne LECLER, CANISY : M. Jean-Marie LEBÉHOT, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORÊT : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES, Mme Nathalie LECLER, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, COUVAINS : M. Christian PÉRIER, DOMJEAN : M. Louis JANNIERE, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DÉZERT : Mme Florence MAZIER, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME, LE MESNIL-VÉNERON : M. Henri FONTAINE, MARIGNY-LE-LOZON : Mme Adèle HOMMET, M. Fabrice LEMAZURIER, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, PONT-HÉBERT : M. Michel RICHOMME, Mme Isabelle VIOLETTE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE, SAINT-AMAND-VILLAGES : M. Jean LEBOUVIER, SAINT-ANDRE-DE-L'ÉPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Brigitte BOISGERAULT, Mme Stéphanie CANTREL, M. Laurent ENGUEHARD, M. Valentin GOETHALS, M. Alexandre HENRYE, Mme Dominique JOUIN, Mme Nadine LE BROUSSE, M. Hervé LE GENDRE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie MÉTRAL, M. Jacky RIHOUEY, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Laurence YAGOUB, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TESSY-BOCAGE : Mme Jocelyne RICHARD, THÈREVAL : M. Thierry DUBOURG, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, M. Daniel MEUNIER, M. Gilbert PIEDAGNEL, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET

Étaient absents excusés et représentés :

AGNEAUX : Mme Yolande MARIE donne pouvoir à Mme Evelyne MASSICOT, M. Patrick SIMON donne pouvoir à M. Alain SEVÊQUE, SAINT-AMAND-VILLAGES : Mme Annabelle DESPREY donne pouvoir à M. Jean LEBOUVIER, SAINT-LÔ : Mme Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, Mme Anita AUBERT donne pouvoir à M. Laurent ENGUEHARD, M. Nicolas BONABE de ROUGÉ donne pouvoir à Mme Nadine LE BROUSOIS, M. Hubert BOUVET donne pouvoir à M. Hervé LE GENDRE, Mme Djihia KACED donne pouvoir à M. Valentin GOETHALS, Mme Touria MARIE donne pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER, TESSY-BOCAGE : M. Michel RICHARD donne pouvoir à Mme Jocelyne RICHARD

DANGY : M. Dominique PAIN représenté par son suppléant M. Sylvain GOUVENOU, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX représenté par sa suppléante Mme Marina JEAN-BAPTISTE

Étaient excusés :

AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, AMIGNY : M. Gilles LEGRAND, BOURGVALLÉES : M. Serge DESVAGES, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE , SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-LÔ : M. Arnaud GENEST, TORIGNY-LES-VILLES : Mme Julie TRAVERS

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	71
- nombre de suppléants présents	2
- nombre de pouvoirs	10
- nombre d'absents non représentés	14



CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion du 18 septembre 2023

Service instructeur : Direction générale adjointe de l'attractivité, de la qualité de vie et des services à la population

Titre du rapport : Décision d'intention de renouveler le projet éducatif social local

Rapporteur : Madame Maryvonne RAIMBEAULT, vice-présidente

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération communautaire n°c2019-05-27.124 du conseil communautaire du 27 mai 2019 relative à l'approbation du projet éducatif social local,

Vu la convention départementale du 27 mai 2016 relative au partenariat du projet éducatif social local,

Vu la convention du 15 janvier 2020 relative à la mise en place du projet éducatif social local 2020-2024 de Saint-Lô-Agglo.

CONSIDERANT ce qui suit :

Saint-Lô Agglo s'est engagée le 15 janvier 2020, dans un projet éducatif social local, pour une durée de quatre années aux côtés des partenaires institutionnels que sont la CAF, la MSA, l'Etat - direction des services départementaux de l'Education nationale - et le département de la Manche.

L'ambition du projet éducatif social local est double :

- améliorer le quotidien des habitants,
- rendre le territoire plus attractif.

D'ici à la fin 2023, Saint-Lô Agglo doit se positionner sur l'opportunité d'enclencher un second projet éducatif social local permettant ainsi de renouveler la convention initiale.

1. Le projet éducatif social local, une innovation manchoise au service des habitants

Le projet éducatif social local se veut être une démarche associant une pluralité d'acteurs - élus, associations, institutions, agents de collectivités - afin de répondre aux besoins du territoire.

Ceci concourt ainsi à développer l'engagement et la citoyenneté des acteurs tout en formalisant un projet politique territorial éducatif et social à destination des enfants et des jeunes adultes de 0 à 25 ans, et donc les familles.

Cette démarche se situe à l'interface de la sphère scolaire et familiale. Les thématiques prioritaires sont ainsi la petite enfance, la jeunesse et la parentalité. Ce sont du reste, autant de sujets qui constituent pour l'essentiel le socle du projet politique adopté en 2022 par Saint-Lô Agglo.

2. L'organisation actuelle de Saint-Lô Agglo et les résultats obtenus

Le dispositif est aujourd'hui animé par une cheffe de projet, deux coordinateurs dédiés à la jeunesse 11-25 ans et à la parentalité. Les directions de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse concourent activement à cette démarche également.

Le projet porté par Saint-Lô Agglo a permis de constater que sur les 165 actions prévues à la signature de la convention, près de 80 % d'entre elles sont aujourd'hui réalisées bien que les 18 premiers mois de fonctionnement ont été durement affectés par la pandémie.

Parmi les actions réalisées, il convient de mettre en avant :

- La mise en place d'un réseau de professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité constitué de 83 acteurs et couvrant douze champs de compétences : la phase d'évaluation a pu mettre en avant que les acteurs locaux ont trouvé via le projet éducatif social local un appui concourant à les fédérer afin de les sortir de l'isolement.
- Des cycles de conférences, des journées de sensibilisation aux enjeux de la parentalité organisés sur le territoire. La quinzaine, temps fort de la parentalité, a vu le jour par l'organisation de deux éditions ayant recensé à chacune d'elles, plus de 800 personnes.
- La convention citoyenne de la jeunesse s'est installée avec un temps fort de rencontre entre les élus et les jeunes. Elle a été organisée au foyer des jeunes travailleurs, le 3 novembre 2022. La parole des jeunes a été écoutée et recueillie dans différents espaces publics d'expression ce qui va alimenter les futures orientations de l'Agglo. Pour les 15-25 ans, un groupe de travail coanimé avec le plan local de l'habitat, a effectué un diagnostic sur l'habitat des jeunes, préalable à un travail de fonds sur le sujet actuellement en cours.
- Une importante sensibilisation des professionnels de l'enfance, de la jeunesse et du sport, a été conduite pour garantir une meilleure intégration des publics à besoins spécifiques au sein des services publics communautaires.

Ces résultats sont conformes à ceux constatés lors de la journée départementale de regroupement de l'ensemble des acteurs des projets éducatifs sociaux et locaux de la Manche qui s'est réunie à Lessay le 13 avril dernier : 200 personnes y ont participé (élus, institutions, partenaires) afin de pouvoir dresser un bilan de la démarche. A cette occasion, de nombreuses prises de paroles d'élus (vice-présidente de la communauté de communes de Coutances mer et bocage) ou d'associations (présidente de la fédération départementale des familles rurales) ont permis de confirmer le bienfondé de la démarche initiée.

3. Les perspectives

Tout d'abord, il s'agit de poursuivre et de conforter le travail de fédération des différents acteurs locaux qui est le socle de la démarche du projet éducatif social local. Ceci est

d'autant plus nécessaire que le projet politique de Saint-Lô Agglo repose sur l'attractivité de notre territoire.

Pour cela, il apparaît souhaitable de continuer le travail mené sur la petite enfance, la jeunesse et l'inclusion et la parentalité, tout en développant des actions en lien avec les différentes compétences et actions de l'Agglo : le sport, la culture, la mobilité, par exemple.

Ensuite, au regard de la constitution de Saint-Lô Agglo, composée de 61 communes, qui toutes appartiennent à des bassins de vie distincts, il est souhaitable que ce second projet éducatif social local intègre davantage les dynamiques de stratégies territoriales basées sur la proximité.

A cet égard, il est important qu'une commune ayant un projet dans le domaine éducatif ou social puisse être épaulée lors de sa conception par l'ensemble des acteurs concernés dès lors que ceci s'inscrit en cohérence avec le projet politique communautaire : seule la co-construction des projets par l'ensemble des acteurs concernés peut apporter une durabilité de ceux-ci dans le temps.

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est vous proposé de prendre une décision d'intention de poursuivre le projet éducatif social local de Saint-Lô Agglo tout en le faisant évoluer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 79 voix pour et 4 abstentions (Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Jean LEBOUVIER, Monsieur Denis LECLUZE, Monsieur Jean-Pierre LEDOUIT) :

- l'intention de poursuivre le projet éducatif social local de Saint-Lô Agglo pour la période 2024-2027.

Ainsi délibéré en séance.

Le président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en préfecture le 21 septembre 2023 et affichée le 21 septembre 2023

Extrait certifié conforme

Signé électroniquement

Monsieur Fabrice LEMAZURIER

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Affiché le 12/04/2024
ID : 050-200066389-20240408-19342-DE-1-1

Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo
Arrondissement de Saint-Lô
Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

cc2024-04-08-015 : Avenant à la convention institutionnelle du projet éducatif social
local 2020-2023.

Le conseil de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le deux avril deux mil vingt quatre, s'est réuni le huit avril deux mil vingt quatre, à vingt heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21, 58 rue Lycette Darsonval à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Madame Nadine LE BROUSOIS est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Yolande MARIE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Patrick SIMON, AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCOUDRAY : M. Michel de BEAUCOUDREY, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLÉES : M. Claude JAVALET, Mme Fabienne LECLER, BOURVALLEES : M. Gabriel CATHERINE, CANISY : M. Jean-Marie LEBÉHOT, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORÊT : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES, Mme Nathalie LECLER, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, COUVAINS : M. Christian PÉRIER, DANGY : M. Dominique PAIN, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DÉZERT : Mme Florence MAZIER, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME, LE MESNIL-VÉNERON : M. Henri FONTAINE, MARIGNY-LE-LOZON : Mme Adèle HOMMET, M. Fabrice LEMAZURIER, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON, PONT-HÉBERT : Mme Isabelle VIOLETTE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE, SAINT-AMAND-VILLAGES : M. Jean LÉBOUVIER, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Brigitte BOISGERAULT, M. Hubert BOUVET, Mme Stéphanie CANTREL, M. Laurent ENGUEHARD, M. Valentin GOETHALS, M. Alexandre HENRYE, Mme Dominique JOUIN, Mme Nadine LE BROUSOIS, M. Hervé LE GENDRE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Touria MARIE, Mme Virginie MÉTRAL, M. Jacky RIHOUEY, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Laurence YAGOUB, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, TESSY-BOCAGE : Mme Jocelyne RICHARD, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, M. Gilbert PIEDAGNEL

Étaient absents excusés et représentés :

AGNEAUX : M. Alain SEVÉQUE donne pouvoir à Mme Maryvonne RAIMBEAULT,
 FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL donne pouvoir à M. Fabrice LEMAZURIER, LA
 BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL donne pouvoir à Mme Florence MAZIER, SAINT-
 AMAND-VILLAGES : Mme Annabelle DESPREY donne pouvoir à M. Jean LEBOUVIER,
 SAINT-LÔ : Mme Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE,
 Mme Anita AUBERT donne pouvoir à M. Laurent ENGUEHARD, M. Nicolas BONABE de
 ROUGÉ donne pouvoir à Mme Nadine LE BROUSSOIS, Mme Djihia KACED donne pouvoir
 à M. Valentin GOETHALS, THÉREVAL : M. Thierry DUBOURG donne pouvoir à M. Laurent
 PIEN

Étaient excusés :

AMIGNY : M. Gilles LEGRAND, BÉRIGNY : M. Denis LECLUZE, BEUVRIGNY : Mme
 Morgane BUISSON, DOMJEAN : M. Louis JANNIÈRE, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES,
 LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-EURY :
 M. Erick LEJOLIVET, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MONTRABOT : M. Jean-Pierre
 MARIE, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY, MOYON-VILLAGES : M. Jean-
 Pierre LOUISE, PONT-HÉBERT : M. Michel RICHOMME, QUIBOU : M. Roland
 COURTEILLE , SAINT-ANDRE-DE-L'ÉPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-GEORGES-
 MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy
 BERTHOLON, SAINT-LÔ : M. Arnaud GENEST, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane
 BOSCHER, TESSY-BOCAGE : M. Michel RICHARD, TORIGNY-LES-VILLES : M. Daniel
 MEUNIER, Mme Julie TRAVERS, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	65
- nombre de suppléants présents	0
- nombre de pouvoirs	9
- nombre d'absents non représentés	23



CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion du 8 avril 2024

Service instructeur : Projet éducatif social local

Titre du rapport : Avenant à la convention institutionnelle du projet éducatif social local 2020-2023

Rapporteur : Madame Maryvonne RAIMBEAULT, vice-présidente

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération communautaire n°c2019-05-27.124 du conseil communautaire du 27 mai 2019 relative à l'approbation du projet éducatif social local, pour la période 2020-2023

Vu la délibération communautaire n°cc2023-09-18-011 relative à l'intention de renouveler le projet éducatif social local pour la période 2024-2027

Vu la convention départementale du 27 mai 2016 relative au partenariat du projet éducatif social local,

Vu la convention du 15 janvier 2020 relative à la mise en place du projet éducatif social local 2020-2023 de Saint-Lô-Agglo.

CONSIDERANT ce qui suit :

Saint-Lô Agglo s'est engagée le 15 janvier 2020, dans un projet éducatif social local, pour une durée de quatre années aux côtés des partenaires institutionnels que sont la caisse d'allocations familiales de la Manche, la mutualité sociale agricole de Normandie, l'Etat – de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et le département de la Manche.

Une convention institutionnelle lie les parties citées précédemment et Saint-Lô Agglo pour la période définie.

La première période du projet éducatif social local est arrivée à échéance au 31 décembre 2023.

Le 18 septembre 2023, les élus communautaires ont délibéré en faveur de la continuité du projet pour les prochaines années.

A ce jour, le projet éducatif social local est en cours d'élaboration. Il sera présenté aux institutions départementales au cours du deuxième semestre 2024. Le conventionnement institutionnel sera alors formalisé sur la période 2025-2028.

Afin d'assurer la continuité du projet éducatif social local initial sur 2024, un avenant d'une durée d'un an doit être contractualisé avec les institutions départementales, membres du COPIL du projet éducatif social local départemental.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 73 voix pour et 1 abstention (Madame Françoise LOUIS) :

- l'avenant du projet éducatif social local 2020-2023, pour l'année 2024.
- l'autorisation à donner au président de Saint-Lô Agglo pour signer tout document relatif à l'avenant 2024 pour le projet éducatif social local de Saint-Lô Agglo

Ainsi délibéré en séance.

Le président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en préfecture le 12 avril 2024 et affichée le 12 avril 2024

Extrait certifié conforme

Signé électroniquement

Monsieur Fabrice LEMAZURIER

Annexe 3 : Avenant 2024 à la convention du 15 janvier 2020- EPCI - Institutions



Avenant à la convention du 15 janvier 2020

instituant entre les parties signataires

LE PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL

*de l'établissement public de coopération
intercommunal de Saint-Lô Agglo*

**pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre
2024**

Entre les soussignés :

- La caisse d'Allocations familiales de la Manche représentée par la directrice, madame Claudie GUARDO-LEMIEUX, dûment autorisée à signer le présent avenant ;
- La mutualité sociale agricole Côtes Normandes représentée par la directrice, madame Isabelle GUEGADEN-MOREAU, dûment autorisée à signer le présent avenant ;
- Le Département de la Manche, représenté par le président, monsieur Jean MORIN, dûment autorisé à signer le présent avenant ;
- La direction des services départementaux de l'Education nationale de la Manche représentée par l'inspecteur d'académie, monsieur Stéphane VAUTIER, dûment autorisé à signer le présent avenant ;
- L'Etat, représenté par le préfet de la Manche, monsieur Xavier BRUNETIERE, dûment autorisé à signer le présent avenant,

Ci-après dénommés « les partenaires institutionnels »

Et :

L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de Saint-Lô Agglo, représenté par son président, monsieur Fabrice LEMAZURIER, ci-après nommé « le porteur du PESL ».

Préambule :

Le PESL est un processus continu qui vise à créer les conditions nécessaires pour améliorer le quotidien de la vie des populations à partir d'une action éducative et sociale globale. Il répond aux principes d'une démarche de développement social territorial, en impulsant le croisement de la commande politique et de la demande sociale. Il s'appuie sur une dynamique de proximité en provoquant la mobilisation du plus grand nombre. Il se traduit par le développement d'une offre éducative et sociale renforcée dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Vu :

- la convention départementale de partenariat du projet éducatif social local – du développement aux effets pour les territoires en date du 26 octobre 2021 ;
- les statuts de l'EPCI de Saint-Lô Agglo définis en date du 27 février 2017 ;
- la délibération n°cc2019-05-27.124 du conseil communautaire de Saint-Lô Agglo du 27 mai 2019 portant sur le Projet Educatif Social Local, un projet ambitieux et cohérent ;
- la convention territoriale PESL instituant le PESL entre les institutions partenaires et l'EPCI de Saint-Lô Agglo en date du 15 janvier 2020 ;
- l'accord des signataires portant sur le principe d'un avenant à la convention initiale PESL formulé lors du comité de suivi de Saint-Lô Agglo en date du 7 novembre 2023 ;
- la délibération n°cc2024-08-015 du conseil communautaire de Saint-Lô Agglo du 8 avril 2024 portant sur la validation du principe d'avenant au Projet Educatif Social Local 2020-2023, pour l'année 2024.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de reconduire les engagements des parties prenantes, la démarche, les objectifs et le plan d'action proposés par le porteur du PESL pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Ces engagements éducatifs et sociaux du porteur du PESL sont précisés dans le document intitulé : « PESL Saint-Lô Agglo du 07/06/2019 ».

Article 2 : Engagements du porteur du PESL

Sur la base du document intitulé « PESL Saint-Lô Agglo du 07/06/2019 » et des préconisations émises par les partenaires institutionnels annexés à la convention initiale, le porteur du PESL s'engage à créer les conditions nécessaires pour :

- poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions prévu pour atteindre les objectifs de son PESL à échéance du 31 décembre 2024 au lieu du 31 décembre 2023, échéance initialement prévue ;
- assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de son PESL sur son territoire ;
- animer le comité de suivi territorial associant les institutions partenaires et l'ensemble des acteurs locaux concernés ;
- mettre en cohérence l'organisation des compétences de l'EPCI avec les champs d'action du projet ;

Le porteur pourra prendre appui sur « le pôle ressource départemental » PESL pour conduire et évaluer son PESL.

Article 3 : Engagements de l'Etat

Le préfet de département et l'IA-DASEN de la Manche apportent, chacun en ce qui les concerne, leur expertise sur la sécurité des enfants accueillis, la qualité éducative des activités périscolaires et extrascolaires ainsi qu'un accompagnement sur les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation, notamment dans les domaines de l'accompagnement à la scolarité, de l'éducation au numérique et de la parentalité. Ce soutien peut se traduire par des conventionnements spécifiques concernant des dispositifs nationaux, par des appels à projets régionaux et départementaux.

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent à :

- apporter leur expertise technique et méthodologique ainsi qu'un accompagnement pédagogique au porteur du PESL dans les domaines de la jeunesse, des sports, de la vie associative, de la cohésion sociale et de l'engagement ;
- accompagner la continuité éducative et à favoriser la cohérence entre les différents temps de l'enfant (scolaires, périscolaires et familiaux) ;
- accompagner l'amélioration de la qualité éducative et des actions proposées dans le cadre des temps périscolaires et extrascolaires en faveur de l'enfance et de la jeunesse ;
- accompagner la sécurisation des pratiques professionnelles.

Article 4 : Engagements de la caisse d'Allocations familiales de la Manche

La caisse d'Allocations familiales de la Manche accompagne le développement d'une offre de services afin de créer les réponses adaptées à la diversité des situations et des besoins des allocataires du département.

Son action porte plus particulièrement sur les publics suivants :

- L'enfance
- La jeunesse
- La famille

Et sur les domaines suivants :

- L'accueil des jeunes enfants
- L'éducation
- Le temps libre
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- L'insertion
- Le logement et l'habitat

La CAF de la Manche apporte une expertise stratégique, méthodologique et technique à ses partenaires dans ces domaines et un soutien financier, en investissement et en fonctionnement, pour la mise en œuvre de services et de fonctions relevant de ses compétences.

Dans ce cadre, elle s'engage à accompagner et à soutenir les actions du PESL de Saint-Lô Agglo. Le détail et les modalités de ses engagements sont détaillés dans une Convention Territoriale Globale signée avec le porteur du PESL.

Article 5 : Engagements de la Mutualité Sociale Agricole Côtes Normandes

La MSA Côtes Normandes s'engage à accompagner techniquement et financièrement le porteur concernant la mise en œuvre du projet éducatif social local (PESL) sur des enjeux portant sur l'accueil de la petite enfance, l'accès aux loisirs et aux vacances, la parentalité, la mobilité et le numérique dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural », sur la base des décisions prises par les membres du comité paritaire d'action sanitaire et sociale et conformément aux directives de la caisse centrale de MSA.

Article 6 : Engagements du Département de la Manche

Le Département de la Manche s'engage à apporter un soutien à la mise en œuvre du PESL :

- par l'intermédiaire du financement des actions de la coordination départementale PESL et de certaines coordinations thématiques ;
- par l'ingénierie de projet apportée par les directions et services concernés.

Le Département concourt également au soutien du PESL du territoire dans le cadre des politiques sectorielles (action sociale, jeunesse, éducation, sport, culture) qu'il conduit.

Article 7 : Articulation avec d'autres dispositifs

Afin d'assurer l'articulation entre les temps scolaires, périscolaires voire extrascolaires, les travaux du comité de pilotage PESL s'appuieront sur les différents dispositifs ou projets éducatifs mobilisables sur le territoire :

- le projet éducatif territorial (PEDT) ;
- le projet éducatif et pédagogique des accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
- les projets d'école et d'établissements ;
- la labellisation Point Information Jeunesse (PIJ) ;
- le contrat de ville ;
- les dispositifs culturels ;
- le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ;
- les lieux d'accueil parents/ enfants (LAEP) ;
- les prestations de service ordinaires (PSO) ;
- les différents bonus rattachés aux financements de la CTG ;
- les projets sociaux territoriaux d'animation de la vie sociale ;
- le dispositif Manche ambition jeunes ;
- le conseil départemental des jeunes ;
- et tous les autres dispositifs ou projets existants.

Article 8 : Evaluation

Le porteur du PESL s'engage à formaliser une évaluation sur les actions conduites à l'issue de l'avenant à la convention initiale du projet éducatif social local, mesurant leur impact par rapport aux problématiques identifiées dans le diagnostic initial.

Cette évaluation servira de base à une éventuelle reconduction de partenariat à échéance du 1^{er} janvier 2025.

Article 9 : Durée du présent avenant

L'avenant prend effet au 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 10 : Dénonciation contractuelle

Il peut être mis fin au présent avenant :

- à la demande du porteur du PESL par courrier, sous réserve d'un préavis d'un mois ;
- en cas de manquements repérés par au moins un partenaire institutionnel dans la mise en œuvre de l'avenant, par courrier recommandé moyennant le respect d'un préavis d'un mois ;
- en cas de non-respect des réglementations en vigueur.

Article 11 : Exécution

Le préfet de la Manche, l'IA-DASEN, le président du Conseil Départemental de la Manche, la directrice de la Caisse d'allocations familiales de la Manche et la directrice de la Mutualité sociale agricole Côtes Normandes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de ce présent avenant.

Fait à Saint-Lô

Le 19 Août 2024.

LE PORTEUR

Le président de Saint-Lô Agglo

Fabrice LEMAZURIER

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

**L'inspecteur d'Académie, directeur
académique des services de l'Education
nationale**



Stéphane VAUTIER

**Le président du conseil départemental de
la Manche**



Jean MORIN

**La directrice de la Caisse d'allocations
familiales de la Manche**



Claudie GUARDO-LEMIEUX

**La directrice de la Mutualité sociale
agricole « Côtes Normandes »**



Astrid MORIN
Directrice Adjointe
Isabelle GUEGADEN-MOREAU

Le préfet de la Manche



Xavier BRUNETIERE

Envoyé en préfecture le 25/11/2024
Reçu en préfecture le 25/11/2024
Affiché le 25/11/2024
ID : 050-200066389-20241118-24522-DE-1-1

Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo
Arrondissement de Saint-Lô
Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

cc2024-11-18-007 : Renouvellement du projet éducatif social local sur la période 2025-2028.

Le conseil de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le douze novembre deux mil vingt quatre, s'est réuni le dix huit novembre deux mil vingt quatre, à dix-neuf heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21, 58 rue Lycette Darsonval à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Madame Sylvie LE BLOND est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : M. Michel DUPONT, Mme Yolande MARIE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Patrick SIMON, AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, AMIGNY : M. Gilles LEGRAND, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLEES : M. Claude JAVALET, Mme Fabienne LECLER, BOURVALLEES : M. Gabriel CATHERINE, CANISY : M. Jean-Marie LEBÉHOT, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORÊT : M. Jean-Pierre LEDOIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Laurent PIEN, COUVAINS : M. Christian PÉRIER, DOMJEAN : M. Louis JANNIÈRE, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Pierre LE BIHAN, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DÉZERT : Mme Florence MAZIER, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-VÉNERON : M. Henri FONTAINE, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MARIGNY-LE-LOZON : M. Fabrice LEMAZURIER, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE, SAINT-AMAND-VILLAGES : Mme Annabelle DESPREY, SAINT-ANDRE-DE-L'ÉPINE : M. Gaëtan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Brigitte BOISGERAULT, Mme Stéphanie CANTREL, M. Laurent ENGUEHARD, M. Alexandre HENRYE, Mme Dominique JOUIN, Mme Djihia KACED, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie MÉTRAL, M. Jacky RIHOUEY, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Laurence YAGOUB, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TESSY-BOCAGE : Mme Jocelyne RICHARD, M. Michel RICHARD, TORIGNY-LES-VILLES : M. Daniel MEUNIER, M. Gilbert PIEDAGNEL, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET

Étaient absents excusés et représentés :

CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES donne pouvoir à M. Laurent PIEN, MARIGNY-LE-

LOZON : Mme Adèle HOMMET donne pouvoir à M. Fabrice LEMAZURIER, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-AMAND-VILLAGES : M. Jean LEBOUVIER donne pouvoir à Mme Annabelle DESPREY, SAINT-LÔ : Mme Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Anita AUBERT donne pouvoir à M. Laurent ENGUEHARD, M. Nicolas BONABE de ROUGÉ donne pouvoir à Mme Laurence YAGOURB, M. Hubert BOUVET donne pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER, M. Valentin GOETHALS donne pouvoir à Mme Djihia KACED, Mme Nadine LE BROUSOIS donne pouvoir à Mme Stéphanie CANTREL, M. Hervé LE GENDRE donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, Mme Touria MARIE donne pouvoir à Mme Brigitte BOISGERAULT

BAUDRE : M. Daniel JORET représenté par son suppléant M. Eric BIARD, DANGY : M. Dominique PAIN représenté par son suppléant M. Sylvain GOUVENOU, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME représenté par sa suppléante Mme Martine LEVILLAND, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD représentée par son suppléant M. Paul LHONNEUR, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS représentée par son suppléant M. Axel VALETTE, THÉREVAL : M. Thierry DUBOURG représenté par sa suppléante Mme Claudine WOLFF

Étaient excusés :

BEAUCOUDRAY : M. Michel de BEAUCOUDREY, BÉRIGNY : M. Denis LECLUZE, BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON, CONDÉ-SUR-VIRE : Mme Nathalie LECLER, Mme Martine SAVARY, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY, PONT-HÉBERT : M. Michel RICHOMME, Mme Isabelle VIOLETTE, SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-LÔ : M. Arnaud GENEST, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, Mme Julie TRAVERS

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	63
- nombre de suppléants présents	6
- nombre de pouvoirs	12
- nombre d'absents non représentés	16



CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion du 18 novembre 2024

Service instructeur : Projet éducatif social local

Titre du rapport : Renouvellement du projet éducatif social local sur la période 2025-2028

Rapporteur : Madame Maryvonne RAIMBEAULT, vice-présidente

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°cc2019-05-27.124 du conseil communautaire du 27 mai 2019 relative à l'approbation du projet éducatif social local, pour la période 2020-2023,

Vu la délibération n°cc2023-09-18-011 du conseil communautaire du 18 septembre 2023 relative à l'intention de renouveler le projet éducatif social local pour la période 2024-2027,

Vu la délibération n°cc2024-04-08-015 du conseil communautaire du 8 avril 2024 relative à l'avenant à la convention institutionnelle du projet éducatif social local 2020-2023, pour l'année 2024,

Vu la convention départementale du 27 mai 2016 relative au partenariat du projet éducatif social local,

Vu la convention du 15 janvier 2020 relative à la mise en place du projet éducatif social local 2020-2023 de Saint-Lô-Agglo.

Considérant ce qui suit :

Saint-Lô Agglo s'est engagée le 15 janvier 2020, dans un projet éducatif social local, pour une durée de quatre années aux côtés des partenaires institutionnels que sont la caisse d'allocations familiales de la Manche, la mutualité sociale agricole de Normandie, l'Etat, la direction des services départementaux de l'éducation nationale et le département de la Manche.

Une convention institutionnelle lie les parties citées précédemment et Saint-Lô Agglo pour la période définie.

Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2023. Afin d'assurer la continuité du projet éducatif social local initial sur 2024, les élus communautaires ont délibéré au cours du conseil communautaire du 08 avril 2024, en faveur d'un avenant pour l'année 2024, auprès des institutions départementales.

L'évaluation du projet éducatif social local a été réalisée au cours de l'année 2024.

Au regard de celle-ci, de l'évolution des besoins de la population 0-25 ans et des familles du territoire, cinq enjeux sont définis pour la prochaine période du projet 2025-2028 et sont répartis entre les enjeux fondamentaux et les enjeux thématiques :

- Les enjeux fondamentaux :
 - Réunir les conditions de la mise en œuvre de la continuité éducative 0-25 ans.
 - Impulser la proximité à l'échelle des bassins de vie.
- Les enjeux thématiques :
 - Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative et sociale 0-25 ans.
 - Faire de Saint Lô-Agglomération un territoire inclusif.
 - Accompagner les jeunes à prendre place comme acteurs dans la société et les soutenir dans leur transition en devenir de citoyen.

A la suite des premiers temps de rencontres territoriales, sept bassins de vie en proximité ont été définis, en prenant en compte les spécificités des bassins de vie, les cartes scolaires des collèges, l'implantation des structures d'offres de loisirs et d'accueil destinés au public 0-25 ans et leurs parents.



Le découpage intra territorial permettra de développer un accompagnement auprès des élus locaux, des acteurs en proximité et apporter des réponses adaptées aux spécificités des territoires et de la population 0-25 ans.

Deux chargés de coopération projet éducatif social local en proximité ont la charge de ce développement, avec l'appui des chargées de coopération projet éducatif social local thématique parentalité, inclusion, jeunesse 11-25 ans, sport jeunesse et petite enfance.

La mise en œuvre de la phase opérationnelle du projet devra :

- Favoriser le développement de la démarche du projet éducatif social local en proximité.
- Renforcer, soutenir et accompagner les élus locaux dans leur projet en direction des publics âgés de 0-25 ans et leurs parents.
- Définir, par territoire de proximité, des orientations adaptées avec un « tronc commun » à l'échelle de l'établissement public de coopération intercommunale.
- Coconstruire, avec les acteurs locaux, des réponses adaptées aux besoins des territoires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 75 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Henri FONTAINE, Monsieur Jean-Pierre LEDOIT) et 4 abstentions (Madame Liliane BOSCHER, Monsieur Jean-Pierre LE BIHAN, Madame Virginie MÉTRAL, Monsieur Sylvain GOUVENOU) :

- le projet éducatif social local au bénéfice de la population 0-25 ans et du territoire de Saint-Lô Agglo, pour la période 2025-2028.
- l'autorisation donnée au président de signer tous les documents y afférents.

Ainsi délibéré en séance.

Le président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en préfecture le 25 novembre 2024 et affichée le 25 novembre 2024

Extrait certifié conforme

Signé électroniquement

Monsieur Fabrice LEMAZURIER

Annexe 5 : Projet de territoire 2020-2026 : ses enjeux et attendus

ASSURER UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE		
ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIFS
TENDRE VERS UNE ÉQUITÉ TARIFAIRE	Veiller à une équité de services à travers les modes de gestion et les tarifs appliqués	
INVESTIR POUR L'ACCES AU NUMERIQUE	Répondre aux nouveaux besoins d'usages, de télétravail, aux entreprises	
CONTRIBUER À ACCOMPAGNER LES SOLUTIONS POUR UNE OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ	Contribuer à réduire les inégalités territoriales en matière de santé	Moyen : Contrat Local de Santé (CLS)
AMELIORER LES MOBILITES		Moyens : SLAM bus, SLAM Transport à la demande, SLAM co-voiturage, SLAM Cyc'Lô
PROPOSER DES MODES DE GARDE POUR LES JEUNES ENFANTS EN PROXIMITÉ		Moyens : Partenariat avec le CMPEA et le CAMSP Réseau de crèches Relais Petite Enfance (assistants maternels), accompagnement de projets alternatifs : MAM, achat de berceaux en crèches privées dans les secteurs en carence ou pour des horaires atypiques
FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE	Favoriser le développement de l'enfant tenant compte de ses spécificités Accompagner la culture transversale communautaire des acteurs éducatifs Promouvoir des actions en direction des jeunes adultes Accompagner les familles, renforcement de la place et du rôle des parents (parentalité) Adapter et rendre attractives les structures d'accueil de proximité	Moyens : accueil de loisirs, accueil jeune, offre de séjours, information jeunesse et sensibilisation, partenariats avec les établissements scolaires et autres acteurs éducatifs
MAINTENIR UNE OFFRE SPORTIVE VARIÉE ET DE QUALITÉ	Moderniser les équipements sportifs Accompagner le tissu associatif sportif Encourager le sport-santé, la pratique libre Accès au sport (maillage des équipements)	

BIEN VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITE TERRITORIALE		
ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIFS
AGIR SUR LE CADRE DE VIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES		Moyen : Politique de la ville (contrat de ville)
POLITIQUE DYNAMIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	Les attirer / les ancrer / les garder Les faire devenir ambassadeurs du territoire Favoriser l'autonomie et l'insertion des jeunes par le logement Favoriser la participation citoyenne des jeunes, leur expression et leurs projets Encourager-accompagner les initiatives jeunes Favoriser la pratique et l'initiation aux pratiques sportives pendant les vacances Inciter et développer les pratiques sportives, de loisirs et culturelles Insertion et éducation des jeunes par le sport Identifier les espaces et acteurs « jeunesse »	Moyens : FJT, Sports vacances, carte Kiosk Agglo, Projet Kiosk (infos jeunesse hors les murs, accompagnement des projets jeunes, travail en réseau : mission locale, festival Jeunes en scène, Projet éducatif des accueils de loisirs, CLLAJ, média communication (RS)
FAVORISER L'EMERGENCE D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS DE QUALITE ADAPTEE AUX BESOINS DE TOUS	Accompagner la production d'une offre de logements collectifs répondant aux besoins des jeunes et des seniors Diversifier et renforcer l'offre d'habitat pour les gens du voyage Encourager la production de logements sociaux dans les centralités et à proximité des services Soutenir l'adaptation des logements à la perte d'autonomie Soutenir les ménages les plus modestes dans l'amélioration de leur logement	Moyens : OPAH, aide à la création de logements pour les apprentis dans les communes pôles

Annexe 6 : Les lieux éducatifs suivant les tranches d'âges du public 0-25 ans

Les publics, les lieux et les professionnels concernés par la continuité éducative :



Les parents



Les publics	Les lieux éducatifs	Les acteurs de la coéducation
Petite enfance (0 à 6 ans)  	- les crèches - le domicile des assistant(e)s maternel(le)s - les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) - Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) - Espace de Parents (EDP) - les écoles maternelles - les accueils de loisirs périscolaires (garderie matin et soir, temps du midi et mercredis) et extrascolaires (petites vacances et grandes vacances scolaires) - les structures associatives (sportives, culturelles ...) - les centres sociaux et Espace de Vie Sociale (EVS)	- le personnel de crèche - les assistant(e)s maternel(le)s - les animatrices des Relais Petite Enfance (RPE) - les enseignants - les Agents Territoiaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) - les Accompagnants des Enfants en Situation de Handicap (AESH) - les animatrices périscolaires et extrascolaires - les agents communaux et EPCI (personnels de garderie, cantine, surveillance et les accompagnateurs(trices) et chauffeur transports scolaires et collectifs-bus) - les éducateurs sportifs, culturels et socio éducatif - les bénévoles d'associations - les professionnels sociaux médicaux
Enfance (7 à 11 ans) 	- les écoles élémentaires - les accueils de loisirs périscolaires (garderie matin et soir, temps du midi et mercredis) et extrascolaires (petites vacances et grandes vacances scolaires) - les structures associatives (sportives, culturelles ...) - les espaces de parents - les centres sociaux et Espace de Vie Sociale (EVS)	- les enseignants - les Accompagnants des Enfants en Situation de Handicap (AESH) - les animatrices périscolaires et extrascolaires - les agents communaux et EPCI (personnels de garderie, cantine, surveillance et chauffeur de bus) - les éducateurs sportifs, culturels et socio éducatifs - les bénévoles d'associations - les professionnels sociaux médicaux



Les parents



Les publics	Les lieux éducatifs	Les acteurs de la coéducation
Adolescents (12 à 18 ans) 	- les collèges et les lycées - le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) - les espaces jeunes - les structures associatives (sportives, culturelles ...) - les structures d'informations jeunesse - les centres sociaux et Espace de Vie Sociale (EVS) - les structures d'insertion professionnelle	- les professeurs - le conseiller principal d'éducation (CPE) et les assistants d'éducation (AED) - le psychologue de l'éducation nationale - les animateurs jeunesse - les conseillers en insertion professionnelle - les animatrices périscolaires et extrascolaires - les agents communaux et EPCI (personnels de garderie, cantine, surveillance et chauffeur de bus) - les éducateurs sportifs et enseignants culturels - les bénévoles d'associations - les éducateurs socio éducatif - les professionnels sociaux médicaux
Jeunes adultes (18 à 25 ans) 	- les lycées - les établissements d'études supérieures - les espaces jeunes - les structures associatives (sportives, culturelles ...) - les structures d'informations jeunesse - les centres sociaux et Espace de Vie Sociale (EVS) - les structures d'insertion professionnelle	- les professeurs - le conseiller principal d'éducation (CPE) et les assistants d'éducation (AED) - le psychologue de l'éducation nationale - les animateurs jeunesse - les conseillers en insertion professionnelle - les éducateurs sportifs et enseignants culturels - les bénévoles d'associations - les professionnels sociaux médicaux

Annexe 7 : Les dispositifs ou plans stratégiques en faveur de la continuité éducative

Les compétences psychosociales :

Les compétences psychosociales (CPS) désignent les aptitudes qu'une personne mobilise pour faire face aux exigences de la vie quotidienne et prendre part opportunément à la vie sociale. Ces compétences (telles que l'empathie, la régulation de ses émotions, la capacité d'adaptation ou à communiquer efficacement...) ont pour objectifs d'améliorer les relations à soi, aux autres et aux apprentissages et entrent donc particulièrement en résonance avec le cadre scolaire. De nombreux travaux scientifiques établissent qu'elles sont un facteur-clé de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale.

Depuis octobre 2023, au titre du PESL et avec le soutien du CRAJEPS, une formation puis un accompagnement ont été enclenchés, en direction des acteurs intervenant dans les différents champs d'intervention des 0-25 ans.

23 professionnels de tous types de structures (petite enfance, enfance, enfance et jeunesse) participent à cette démarche.

Le renforcement des CPS, favorise le développement global de l'enfant (social, émotionnel, cognitif, physique), améliore les interactions, augmente le bien-être et contribue donc à diminuer les comportements défavorables à la santé et à augmenter les comportements favorables.

Les colos apprenantes :

Le dispositif « colos apprenantes » a été initié en 2020, dans le cadre de l'opération vacances apprenantes, par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur les publics jeunes.

Elles s'adressent à tous les mineurs à partir de 3 ans et prévoient, pour nombre d'entre eux, une aide de l'État. Le montant de cette aide peut atteindre 100 % du coût du séjour dans la limite de 100 € par nuitée pour des séjours de 4 nuitées minimum (400 €) et de 8 nuitées maximum (800 €).

Les séjours de vacances disposant du label « Colos apprenantes » délivré par l'État à partir d'exigences fortes, proposent des formules éducatives de qualité dans des domaines variés, encadrées par des personnels qualifiés de l'animation.

En 2024, huit « colos apprenantes » ont été organisées sur le territoire de Saint-Lô Agglo, en gestion associative ou publique. Une vingtaine d'enfants ont pu partir en séjour grâce à ce dispositif.

Le sport : une politique sportive intégrée dans le PESL :

Le sport est un vecteur indispensable de la politique éducative, de bien-être et de santé. Le sport est intégré dans le projet du PESL, particulièrement sur les actions en lien avec la jeunesse : la politique publique sportive a évolué ces dernières années en prenant en compte la diversité des publics et l'ambition d'aller vers le « sport pour tous », notamment avec l'incitation des clubs à faire venir les jeunes, de proposer des actions au sein des quartiers prioritaires, et de nouveaux dispositifs à destination des publics éloignés des pratiques sportives.



Le « sport vacances » est une action qui intervient sur l'enjeux de la continuité éducative :

Sports vacances permet aux jeunes de 3 à 18 ans de bénéficier d'animations sportives à un tarif très accessible. A chaque période de vacances scolaires, une vingtaine d'activités sont proposées. Initialement sur la ville de Saint-Lô, le projet s'est développé depuis 2023 en milieu rural (communes de Marigny-le-Lozon, Tessy-Bocage et Canisy).

L'implication des clubs sportifs dans l'animation permet de faire du lien entre les clubs sportifs locaux et les familles.

1500 enfants et jeunes participent chaque année. Les accueils de loisirs peuvent y participer gratuitement, cela bénéficie notamment aux ACM situés au sein des quartiers prioritaires.

Les adolescents représentent 1/ 3 de la fréquentation.

Les contrats et projets de Saint-Lô Agglo : des leviers pour la continuité éducative

Le contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) :

Depuis 2020, Saint-Lô Agglo a validé son schéma de développement culturel et fait de la culture un vecteur de rayonnement et d'attractivité pour le territoire et ses habitants. Ce projet permet de penser la culture à l'échelle de l'agglomération et de promouvoir de nombreuses initiatives du territoire dans un souci de complémentarité et de cohérence. Aujourd'hui, Saint-Lô Agglo au regard des actions et projets culturels accompagnés et en adéquation avec son projet de territoire, souhaite avancer sur la question de démocratisation et d'accès à la culture dès le plus jeune âge, axe de son projet de développement.

Le contrat « culture, territoire, enfance, jeunesse » permettra de contribuer à la structuration d'un parcours d'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Ce contrat pourrait mettre en cohérence le projet de développement culturel avec les autres projets politiques de la collectivité ainsi que ceux des partenaires (PESL, schéma de l'enseignement supérieur, le schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur, projets d'établissements, projets des structures culturelles ...).

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) :

Le Projet Alimentaire Territorial est inscrit dans la loi « d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt » en date du 13 octobre 2014.

Le projet alimentaire territorial est une démarche concertée qui vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Les bénéfices pour le territoire sont nombreux et déclinables en sphères d'activités : la santé, l'accessibilité sociale, l'environnement, les déchets et le gaspillage, les comportements alimentaires, l'éducation, l'économie, la culture et la gastronomie, les pratiques agricoles, le tourisme...

L'alimentation est un élément déterminant pour le « vivre ensemble » au même titre que la santé, la mobilité ou le logement... Des actions de sensibilisation à l'alimentation, à l'agriculture peuvent fédérer les habitants, dont les enfants et les jeunes autour d'un même projet éducatif.

Le Contrat Local Santé (CLS) :

Le Contrat Local Santé (CLS) est la concrétisation d'un partenariat entre Saint-Lô Agglo, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Ville de Saint-Lô, le Département de la Manche, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Mutualité Sociale Agricole.

Le Contrat Local Santé concerne :

- Les habitants (enfants, jeunes, adultes, seniors, personnes en situation de handicap).
- Les élus (élus communautaires et communaux).
- Les professionnels et bénévoles (secteurs : médical, sanitaire, social, médico-social, éducatif, sportif, alimentaire, environnemental).

Les axes stratégiques du CLS Saint-Lô agglo sont :

- L'accès aux soins et aux droits en matière de santé.
- La santé mentale et le bien-être psychique.
- Le « bien vieillir » et l'autonomie.
- L'environnement, le cadre de vie et la santé.
- Le parcours « prévention santé » tout au long de la vie (agir lors des 1000 premiers jours de l'enfant, le public petite enfance, enfance, jeune et adultes).

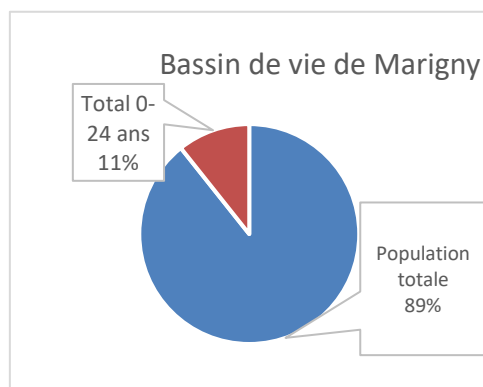
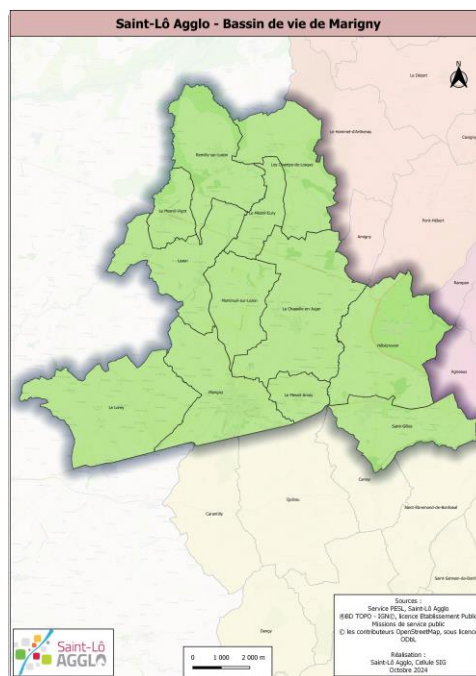
Annexe 8 -Le découpage intra territorial de proximité

Secteur Nord

Bassin de vie Marigny

Carantilly
 Saint Gilles
 Hébécrevon
 La Chapelle Enjuger
 Marigny
 Montreuil sur Lozon
 Lozon
 Le MesnilAmey
 Remilly sur Lozon
 Le MesnilEury
 Le MesnilVigot
 Le Lorey (mais carte scolaire
 du coutançais)

Population du bassin de vie : 8 750 hab / insee2021



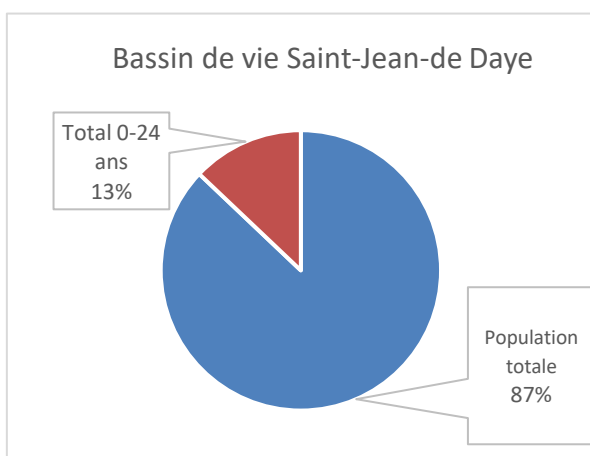
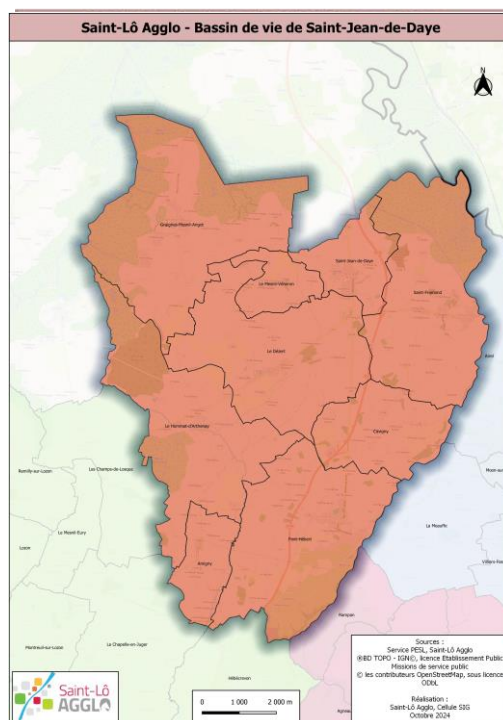
Sur le bassin de vie de Marigny, les jeunes de 0 à 24 ans représentent 11 % de la population totale. 55,5 % d'entre eux ont entre 13 et 24 ans.

Secteur Nord

Bassin de vie Saint Jean de Daye

Amigny
Pont Hébert
Cavigny
Saint-Fromond
Saint-Jean de Daye
Les champs de Losque
Le Hommet d'Arthenay
Le Désert
Le Mesnil Vénéron
Graignes-Mesnil-Angot

Population du bassin de vie : 5 588 hab / Insee 2021



Sur le bassin de vie de St Jean de Daye, les jeunes de 0 à 24 ans représentent 13 % de la population.

36,7 % d'entre eux ont entre 13 et 24 ans.

Secteur Nord

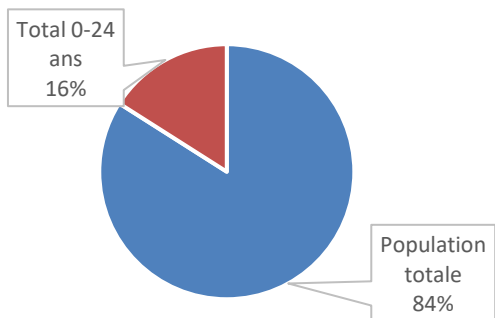
Bassin de vie Saint Clair sur l'Elle

Saint Clair sur l'Elle
 Moon sur Elle
 Airel
 La Meauffe
 Villers Fossard
 Saint-Jean de Savigny
 Cerisy la Forêt
 Couvains
 Saint-Georges d'Elle
 Saint André de l'Epine
 Saint Pierre de Semilly
 Saint Germain d'Elle
 Bérigny

Population du bassin de vie : 8 207 hab / insee2021



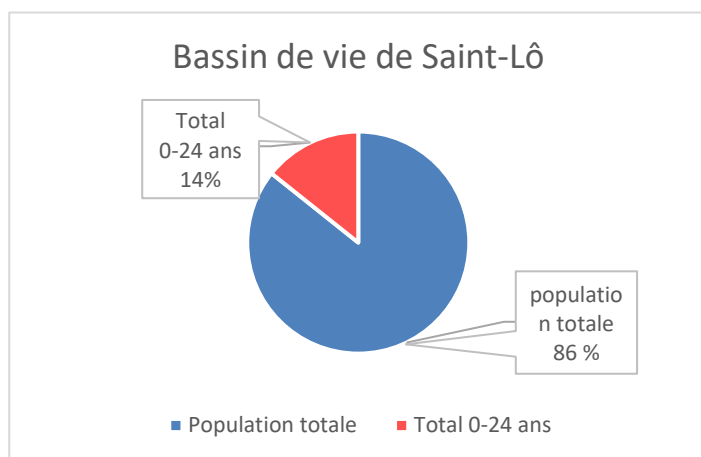
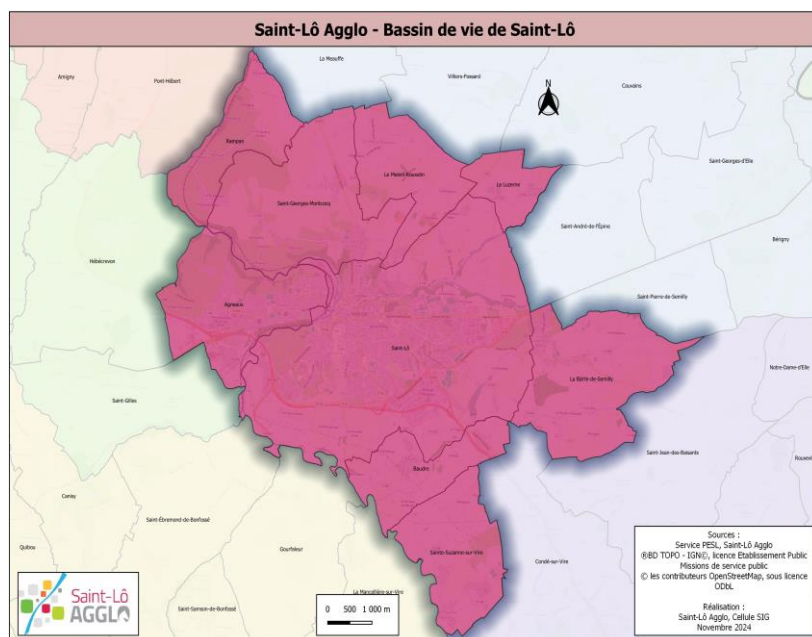
Bassin de Saint-Clair-sur-l'Elle



Sur le bassin de St Clair sur l'Elle, les jeunes de 0 à 24 ans représentent 16 % de la population totale. **33, 8% d'entre eux ont entre 13 et 24 ans.**

Bassin de vie de Saint-Lô

Saint-Lô
Agneaux
Le Mesnil Rouxelin
Rampan
Saint-Georges Montcoq
Baudre
La Barre de Semilly
La Luzerne
Sainte Suzanne sur Vire



Sur le bassin de Saint-Lô, les jeunes de 0 à 24 ans représentent 14 % de la population totale.

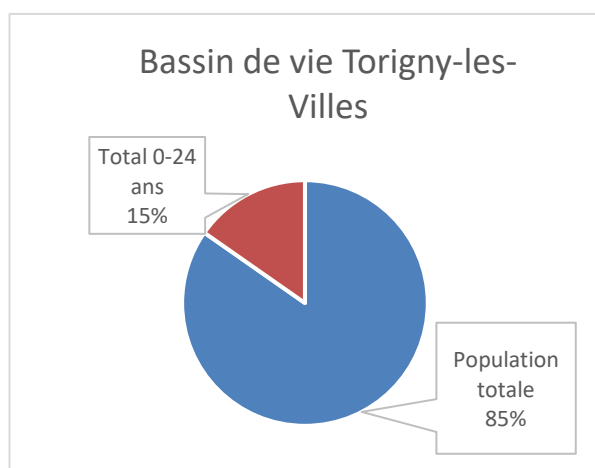
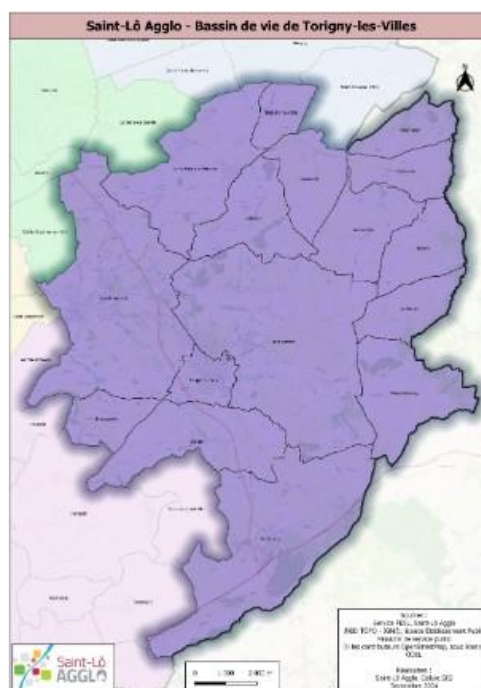
37 % d'entre eux ont entre 13 et 18 ans.

Secteur Sud

Bassin de vie Torigny -les-Villes

Torigny sur Vire
 Saint Amand Villages
 Le Perron
 Biéville
 Lamberville
 Montrabot
 Précorbin
 Rouxeville
 Saint Jean des Baisants
 Vidouville
 Condé sur Vire
 Guilberville
 Gieville
 Brectouville

Population du bassin de vie : 14 537 hab / insee2021



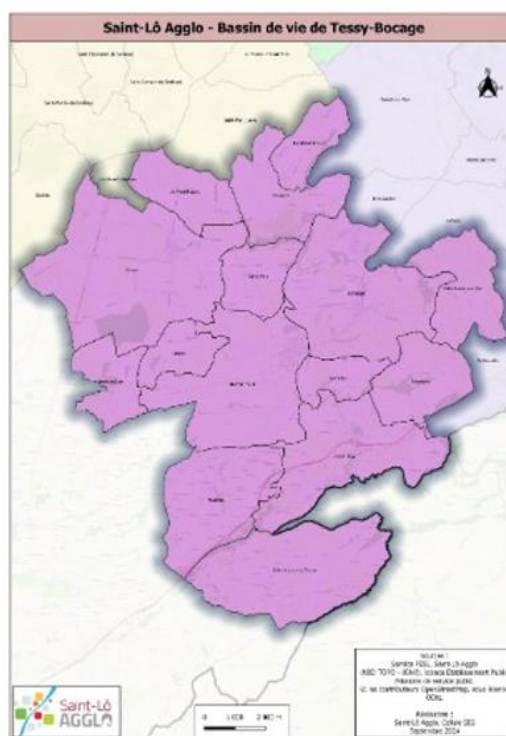
Sur le bassin de Torigny-les-Villes, les jeunes de 0 à 24 ans représentent 15 % de la population totale. **31,66%** d'entre eux ont entre 13 et 24 ans.

Secteur Sud

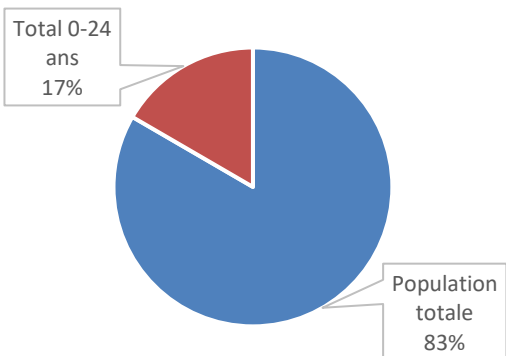
Bassin de vie Tessy-Bocage

Beaucoudray
Beuvrigny
Le Mesnil Raoul
Troisgots
Domjean
Fourneaux
Gouvets
Moyon
Saint-Louet-sur Vire
Saint-Vigor des Monts
Tessy sur Vire
Le MesnilOpac
Fervaches
Pont Farcy
Chevry

Population du bassin de vie : 5 976 hab/insee2021



Bassin de vie Tessy-Bocage



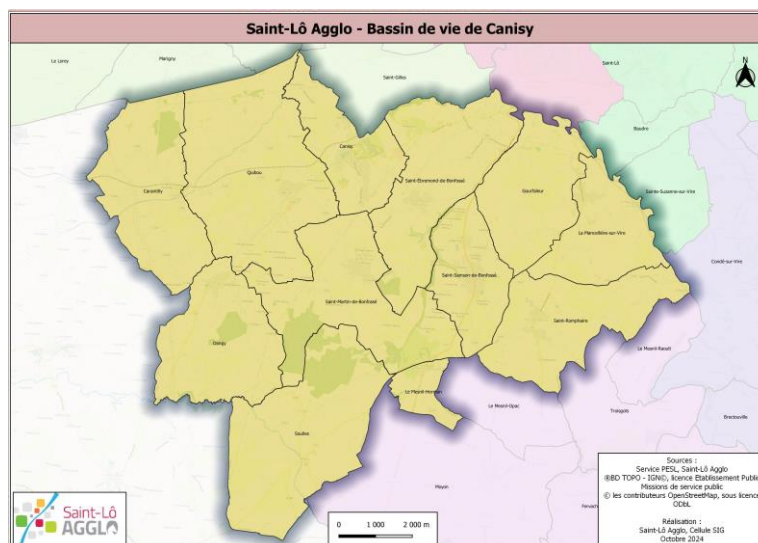
Sur le bassin de vie de Tessy-Bocage, les jeunes représentent 17 % de la population.

32,1 % d'entre eux ont entre 13 et 24 ans.

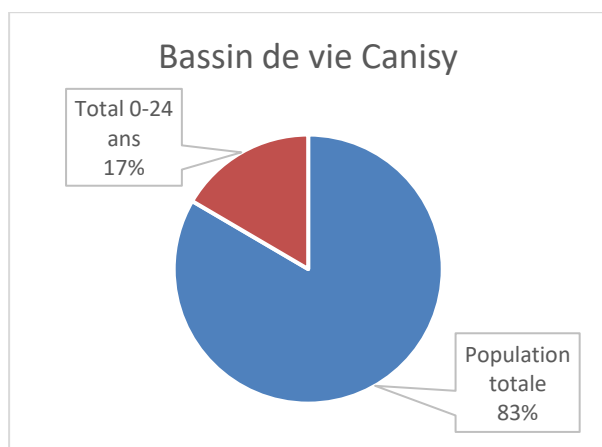
Secteur Sud

Bassin de vie Canisy

Canisy
Quibou
Dangy
Saint-Martin de Bonfossé
Saint-Ebremond de
Bonfossé
Saint Samson de
Bonfossé
Saint-Romphaire
Gourfaleur
La Mancelièresur Vire
Le Mesnil Herman
Souilles



Population du bassin de vie : 7 294 hab / insee2021



Sur le bassin de vie de Canisy, les jeunes représentent 17 % de la population.

30,66 % d'entre eux ont entre 13 et 24 ans.

Annexe 9 : Les charges de coopération PESL - fiches de postes

- Chef de service PESL, coordinatrice générale



Saint-Lô Agglo

FICHE DE POSTE : Cheffe du service PESL

Etape en cours :

Dernière modification :

Auteur de la modification :

Publication

16/02/2024 11:09

GOSELIN VASSEUR Peggy

Positionnement du poste * :

Poste placé sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du directeur général adjoint en charge de l'attractivité, la qualité de vie et des services à la population.

Mission principale * :

Au sein de la DGA de l'attractivité, de la qualité de vie et des services à la population, dans une position transversale de cheffe de service du PESL, en lien avec les autres services ou directions de l'agglomération, en lien avec les acteurs privés et publics du territoire, il contribue à la réalisation du projet de territoire, il participe à sa définition, il est en charge de la coordination des politiques publiques sectorielles de la jeunesse, en direction des 0 - 25 ans et des familles, conduites par l'établissement public de coopération intercommunale.

Missions particulières ou ponctuelles * :

Participer à la définition des orientations stratégiques du Projet Educatif Social Local.
Piloter le service, superviser les chargés de coopération et coordonner la planification des plans d'action.
Être force de proposition sur les domaines de compétences et d'actions auprès de la direction générale et des élus.
Assurer le suivi continu du Projet Educatif Social Local dans sa phase de conception, de réalisation et d'évaluation.
Mobiliser, animer et participer aux réseaux institutionnels, territoriaux, professionnels et partenariaux.
Accompagner les communes dans leurs démarches s'inscrivant dans le projet de territoire communautaire.
Assurer un accompagnement méthodologique de la production du service.
Organiser et animer les instances de pilotage de projet.
Impulser la transversalité entre les services et directions de l'EPCI
Être garant de la préparation et de l'exécution budgétaire du service.
Associer la population à l'action publique la concernant.

Compétences requises pour occuper le poste

Compétences principales * :

Cadre de collectivité territoriale ayant une expérience du fonctionnement des EPCI, avec une solide connaissance de l'environnement institutionnel lié à la jeunesse, aux familles et à l'éducation; et des enjeux de développement des territoires urbains et ruraux.
Disposer d'un leadership authentique, d'une intelligence relationnelle, d'une capacité de diplomatie, d'une pratique de la transversalité, d'une aisance à évoluer dans un jeu d'acteurs.
Disposer de qualités managériales avérées est indispensable pour réussir dans cette fonction.
Disposer d'une capacité d'animation de réunions et d'organisation événementielle.

Compétences annexes * :

Veille et observation sectorielle
Contribuer aux plans, contrats stratégiques et schémas directeurs (PLUI, PLH, PCAET, PDU, PAT, PLS Contrat de ville) de l'EPCI.

Formations nécessaires à l'exercice des missions * :

Bac + 3 minimum

Les relations fonctionnelles * :

Les acteurs des politiques publiques et contractuelles de l'agglomération, intra et extracommunautaires.
Les partenaires institutionnels.
Les usagers des services.

- Chargé(e) de coopération proximité



Saint-Lô Agglo

FICHE DE POSTE : Chargé de coopération de proximité

Etape en cours :	Dernière modification :	Auteur de la modification :
Publication	05/02/2024 15:31	GOSELIN VASSEUR Peggy

Positionnement du poste * :

Le poste est rattaché du chef de service du projet éducatif social local.

Le chargé de coopération PESL- proximité participe au développement et à la mise en oeuvre du projet éducatif social local à des échelles locales de proximité sur le territoire de Saint-Lô Agglo, en lien avec les services de l'EPCI, les acteurs associatifs, privés locaux et les institutions.

Mission principale * :

Sous l'autorité du chef de service du projet éducatif social local, il a la charge du développement et de l'accompagnement à la mise en oeuvre du projet éducatif social local à l'échelle de bassins de proximité.

Par conséquent :

- Il participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre des orientations du projet, ainsi qu'à la démarche d'évaluation du PESL
- Il impulse et dynamise un réseau local d'acteurs au bénéfice de la population du territoire de proximité
- Il initie, et facilite le développement des actions transversales avec l'appui des chargés de coopération thématiques
- Il accompagne les acteurs et les élus de son territoire, au dispositif PEDT, pour conforter et développer la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant
- Il exerce une veille dynamique de l'évolution des bassins de vie et des besoins de leur population

Missions particulières ou ponctuelles * :

Le chargé de coopération proximité a pour missions de :

- Favoriser la compréhension et l'appropriation du projet PESL auprès des acteurs du territoire de proximité et au sein des instances locales
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques sur son territoire
- Veiller à l'adéquation entre les projets et les besoins du territoire dédié
- Participer et contribuer aux instances de gouvernance du PESL .
- Participer et contribuer aux instances du réseau départemental PESL.

Compétences requises pour occuper le poste

Compétences principales * :

- Maîtrise de la méthodologie de projets dans ses différentes étapes.
- Maîtrise d'outils collaboratifs et de communication
- Capacité à fédérer et animer un réseau d'acteurs, d'élus et de public
- Connaissance des dynamiques territoriales, des politiques publiques et de l'environnement institutionnel.
- Capacité rédactionnelle et bureautique, esprit d'analyse et de synthèse.

Compétences annexes * :

- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Capacité d'observation et d'écoute, de dialogue et de médiation
- Esprit d'ouverture, sens de la discrétion
- Sens de l'initiative et de l'autonomie

Formations nécessaires à l'exercice des missions * :

BPJEPS, avec expérience de 5 ans minimum,

DEJEPS,

DUT carrières sociales, option ASSC - animation sociale et socio-culturelle métiers de l'animation, de coordination ou équivalent.

Expérience souhaitée dans le domaine du développement local territorial

Les relations fonctionnelles * :

- Les acteurs des politiques publiques et contractuelles de l'agglomération, intra et extracommunautaires.
- Les acteurs du secteur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, de la santé, de la vie sociale, de l'insertion...
- Les partenaires institutionnels.
- Les usagers des services

Chargé(e) de coopération parentalité et inclusion



Saint-Lô Agglo

FICHE DE POSTE : Chargé de coopération parentalité et inclusion (H/F)

Etape en cours :	Dernière modification :	Auteur de la modification :
Publication	05/02/2024 09:33	GOSSELIN VASSEUR Peggy

Positionnement du poste * :

Le poste est placé sous la responsabilité du chef de service du projet éducatif social local

Le chargé de coopération PESL-Parentalité participe au développement et à la mise en œuvre du projet éducatif social local à l'échelle territoriale, il a la charge de la coordination des actions publiques en direction des familles et plus spécifiquement des parents, mais aussi de l'inclusion du public 0-25 ans, à l'échelle du territoire communal. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'offre de service aux familles.

Mission principale * :

Sous l'autorité du chef de service du projet éducatif social local, il a la charge de la coordination des actions publiques en direction des familles Par conséquent :

- Il participe à la conception et à la mise en œuvre des orientations du projet éducatif social local (PESL) sur les thématiques parentalité et inclusion, ainsi qu'à la démarche d'évaluation du PESL.
- Il accompagne et développe le soutien à la fonction parentale ainsi que l'offre de service inclusive avec l'appui des chargés de coopération thématiques et de proximité.
- Il impulse et dynamise les réseaux d'acteurs dans le domaine de la parentalité d'une part et dans celui de l'inclusion, d'autre part.
- Il développe et conforte la continuité éducative de l'enfant et la complémentarité entre l'éducation formelle et non-formelle au bénéfice du public, auprès des acteurs.
- Il développe une expertise de la parentalité et de l'inclusion sur et pour le territoire de Saint-Lô Agglo
- Il exerce une veille dynamique de l'évolution des besoins de leur population dans ces domaines.

Missions particulières ou ponctuelles * :

- Favoriser la compréhension et l'appropriation du projet PESL auprès des acteurs, des élus et de la population du territoire.
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques.
- Veiller à l'adéquation entre les projets parentalité et inclusion, et les besoins du territoire
- Participer et contribuer aux instances de gouvernance du PESL Saint-Lô Agglo.
- Participer aux instances du réseau parentalité départemental PESL.
- Participer aux instances du réseau inclusion/handicap départemental PESL.

Compétences requises pour occuper le poste

Compétences principales * :

- Maîtrise de la méthodologie de projets dans ses différentes étapes.
- Maîtrise d'outils collaboratifs et de communication
- Connaissance des dynamiques territoriales, des politiques publiques, de l'environnement institutionnel.
- Capacité à fédérer et animer un réseau d'acteurs, d'élus et de public
- Capacité rédactionnelle et bureautique, esprit d'analyse et de synthèse.

Compétences annexes * :

- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Capacité d'observation et d'écoute, de dialogue et de médiation
- Esprit d'ouverture, sens de la discrétion
- Sens de l'initiative et de l'autonomie

Formations nécessaires à l'exercice des missions * :

BPJEPS, avec expérience de 5 ans minimum,

DEJEPS,

DUT carrières sociales, option ASSC - animation sociale et socio-culturelle métiers de l'animation, de coordination ou équivalent.

Expérience souhaitée dans le domaine du développement local territorial

Les relations fonctionnelles * :

- Les acteurs des politiques publiques et contractuelles de l'agglomération, intra et extracommunales.
- Les acteurs du secteur de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, de la santé, de la vie sociale, de l'insertion, de l'enseignement supérieur...
- Les partenaires institutionnels.
- Les usagers des services

- Chargé(e) de coopération jeunesse



Saint-Lô Agglo

FICHE DE POSTE : Chargé de coopération jeunesse et jeunes adultes

Etape en cours :

Dernière modification :

Auteur de la modification :

Publication

06/02/2024 09:41

GOSSELIN VASSEUR Peggy

Positionnement du poste * :

Le poste est placé sous la responsabilité du chef de service du projet éducatif social local.

Participe au développement et à la mise en oeuvre du projet éducatif social local sur le territoire de Saint-Lô Agglo, en lien avec les services de l'EPCI, les acteurs associatifs, privés locaux et les institutions

Mission principale * :

Sous l'autorité du chef de service du projet éducatif social local, il a la charge de la coordination des actions publiques en direction des jeunes et jeunes adultes (11 - 25 ans) à l'échelle du territoire communautaire. Il participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique Jeunesse.

Par conséquent :

- Il participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre des orientations du projet éducatif social local (PESL) sur la thématique jeunesse - jeunes adultes (11-25 ans), ainsi qu'à la démarche d'évaluation du PESL.
- Il contribue au développement de la politique publique jeunesse de l'EPCI.
- Il initie et accompagne le développement des actions transversales avec l'appui des chargés de coopération thématiques et de proximité.
- Il accompagne les acteurs pour développer et conforter la continuité éducative du jeune, la complémentarité entre l'éducation formelle et non-formelle, ainsi que leur insertion dans la vie locale et professionnelle
- il développe une expertise de la jeunesse sur et pour le territoire de Saint-Lô Agglo
- Il exerce une veille dynamique de l'évolution des besoins de leur population dans ce domaine.

Missions particulières ou ponctuelles * :

- Favoriser la compréhension et l'appropriation du projet PESL auprès des acteurs du territoire de Saint-Lô Agglo et au sein des instances locales .
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques dans son domaine d'expertise .
- Veiller à l'adéquation entre les projets jeunesse - jeunes adultes et les besoins du territoire
- Participer et contribuer aux instances de gouvernance du PESL Saint-Lô Agglo.
- Participer et contribuer aux instances du réseau jeunesse départemental PESL.

Compétences requises pour occuper le poste

Compétences principales * :

- Maîtrise de la méthodologie de projets dans ses différentes étapes.
- Maîtrise d'outils collaboratifs et de communication
- Connaissance des dynamiques territoriales, des politiques publiques, de l'environnement institutionnel.
- Capacité à fédérer et animer un réseau d'acteurs, d'élus et de public
- Capacité rédactionnelle et bureautique, esprit d'analyse et de synthèse.

Compétences annexes * :

- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Capacité d'observation et d'écoute, de dialogue et de médiation
- Esprit d'ouverture, sens de la discrétion
- Sens de l'initiative et de l'autonomie

Formations nécessaires à l'exercice des missions * :

BPJEPS, avec expérience de 5 ans minimum,

DEJEPS,

DUT carrières sociales, option ASSC - animation sociale et socio-culturelle

métiers de l'animation, de coordination ou équivalent.

Expérience souhaitée dans le domaine du développement local et de la jeunesse, jeunes adultes

Les relations fonctionnelles * :

- Les acteurs des politiques publiques et contractuelles de l'agglomération, intra et extracommunautaires.
- Les acteurs du secteur de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, de la santé, de la vie sociale, de l'insertion, de l'enseignement supérieur...
- Les partenaires institutionnels.
- Les usagers des services

- Chargé de coopération petite enfance

En cours de validation



FICHE DE POSTE : Directeur des sports

Étape en cours :	Dernière modification :	Auteur de la modification :
Publication	07/12/2020 17:34	GOSSELIN VASSEUR Peggy

Positionnement du poste * :

N+1 : directeur général adjoint en charge du pôle enfance jeunesse & sport

N+2 : directeur général des services

Mission principale * :

Au sein du pôle enfance jeunesse & sport, en position de directeur des sports et de coordinateur métier du projet éducatif social local, en lien avec les directions petite enfance, enfance jeunesse, FJT vie étudiante, les autres directions de la communauté d'agglomération et les acteurs publics et privés, il participe à la définition stratégique de la politique publique en matière d'activités physiques et sportives, à sa mise en œuvre et à son évaluation

Il manage et organise les services chargés de la gestion administrative, technique et de l'animation des activités physiques et sportives

Missions particulières ou ponctuelles * :

Définir les relations contractuelles avec le mouvement sportif

Animer le conseil des sports

Instruire les demandes de subventions des clubs et appliquer les critères d'attribution

Coordonner les événements sportifs et les actions d'animations physique et sportive

Élaborer un schéma directeur des équipements sportifs

Piloter et instruire les projets de construction ou de réhabilitation des équipements sportifs

Gérer, exploiter et planifier l'usage des équipements sportifs dans un cadre réglementaire

Élaborer et exécuter le budget de la direction des sports

Participer en lien avec le service de la commande publique à la passation et à l'exécution des marchés publics

Manager et gérer les ressources humaines de la direction des sports

Élaborer les dossiers de demandes de subventions, auprès des partenaires institutionnels, pour le financement des projets de construction ou de rénovation des équipements sportifs

Participer en lien avec le service communication à l'élaboration d'une stratégie de communication afin de promouvoir l'action de la collectivité en matière sportive

Effectuer une veille juridique sur l'organisation des activités physiques et sportives fédérales et libres d'accès

Compétences requises pour occuper le poste

Compétences principales * :

Conduire une analyse des besoins de la collectivité en matière d'équipements sportifs et d'activités physiques et sportives

Analyser et anticiper l'évolution socio-économique des pratiques sportives

Piloter et mettre en œuvre les objectifs stratégiques

Contribuer à l'élaboration de la politique tarifaire des activités et des événements sportifs

Élaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet éducatif et sportif de la collectivité

Intégrer les objectifs de développement durable et d'éco-responsabilité dans la politique sportive

Traduire les orientations de la collectivité en projet de service

Arbitrer et opérer des choix stratégiques en cohérence avec les orientations des élus

Définir et proposer des relations contractuelles et partenariales avec les acteurs sportifs locaux et institutionnels

Manager les risques dans la mise en œuvre des activités physiques et sportives

Maîtriser, piloter et évaluer des projets sportifs

Mobiliser les compétences stratégiques autour des projets

Organiser des projets pluridisciplinaires (santé, politique de la ville, culture, jeunesse, etc.) en multipartenariat

Mettre en œuvre, animer et évaluer des relations contractuelles et partenariales (règles et critères d'attribution des subventions, aides directes et indirectes)

Conseiller et accompagner les acteurs de la vie associative et les porteurs de projet

Organiser des manifestations sportives réunissant des acteurs multiples sur le territoire

Élaborer le schéma directeur des équipements sportifs

Définir et maîtriser la programmation

Piloter un projet de construction, de réhabilitation ou de rénovation d'équipements sportifs

Optimiser la gestion et l'utilisation des équipements